



HAL
open science

L'observation de l'opinion publique en France et la naissance des sondages d'opinion

Jean-Paul Grémy

► **To cite this version:**

Jean-Paul Grémy. L'observation de l'opinion publique en France et la naissance des sondages d'opinion. 2018. halshs-03271675

HAL Id: halshs-03271675

<https://shs.hal.science/halshs-03271675>

Submitted on 26 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Et si nous reproduisons ce récit, nous nous ne savons si il est authentique, et que nous ne connaissons que de seconde main, c'est parce que je n'ai pu en faire un compte rendu que plus de 20 ans après. Que lui en est-il arrivé ? Il était brutalement séparé des siens, transporté dans un pays où on ne parle pas sa langue, où ni dans l'aspect des gens ni dans les coutumes, il n'a
quitté une société pour passer dans une autre. Il semble que, du même coup, il ait perdu la faculté de se souvenir dans la seconde de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a imprimé, et qu'il se rappelle sans peine, et
qu'il se rappelle, dans la société où il se trouve à présent, on lui montre tout ou moins des images qui constituent un moment autour de lui le groupe et le milieu d'où il a été arraché. Cet exemple n'est qu'un cas limite
véritable, nous étonnons que, très certainement, le plus grand nombre de nos souvenirs nous viennent lorsque nos parents, nos amis, ou d'autres hommes nous les rappellent. On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé.
On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé. On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé.

Etudes et documents

n° 14 - 2018

lais pourquoi ce qui est vrai d'un grand nombre de nos souvenirs ne le serait-il pas de tous ? Le plus souvent, si je me souviens, c'est que les autres m'ont aidé à me souvenir. Mais pourquoi ce qui est vrai d'un grand nombre de nos souvenirs ne le serait-il pas de tous ? Le plus souvent, si je me souviens, c'est que les autres m'ont aidé à me souvenir. Mais pourquoi ce qui est vrai d'un grand nombre de nos souvenirs ne le serait-il pas de tous ?

L'observation de l'opinion publique en France et la naissance des sondages d'opinion

Jean-Paul Grémy

Centre Maurice Halbwachs

... la mémoire dépend de l'entourage social. À 9 ou 10 ans, un enfant possède beaucoup de souvenirs, éscents et même assez anciens. Que lui en est-il arrivé ? Il était brutalement séparé des siens, transporté dans un pays où on ne parle pas sa langue, où ni dans l'aspect des gens ni dans les coutumes, il n'a quitté une société pour passer dans une autre. Il semble que, du même coup, il ait perdu la faculté de se souvenir dans la seconde de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a imprimé, et qu'il se rappelle sans peine, et qu'il se rappelle, dans la société où il se trouve à présent, on lui montre tout ou moins des images qui constituent un moment autour de lui le groupe et le milieu d'où il a été arraché. Cet exemple n'est qu'un cas limite. Mais si nous examinons d'un peu plus près de quelle façon nous nous souvenons, nous étonnons que, très certainement, le plus grand nombre de nos souvenirs nous viennent lorsque nos parents, nos amis, ou d'autres hommes nous les rappellent. On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé.

L'observation de l'opinion publique en France et la naissance des sondages d'opinion

Jean-Paul Grémy

Centre Maurice Halbwachs

Jean-Noël Janneney a souligné la difficulté qu'il y a, pour les historiens, à cerner la notion d'opinion publique. Cette notion est, dit-il, faussement claire. « C'est un être de raison, une construction abstraite. Il n'existe à proprement parler *une* opinion publique à aucun moment, et, au fond, c'est par convention qu'on emploie l'expression au singulier. Dans la réalité concrète, on a affaire à une grande multiplicité d'attitudes et de réactions aussi nombreuses que les régions, les professions, les situations sociales, les écoles de pensée, les familles d'esprit. Constamment, il faut faire des distinctions sociologiques, géographiques, selon les sexes ou les classes d'âge... [...] Donc, l'historien se méfie des affirmations de certains sociologues qui plus que d'autres se sont risqués à parler d'une opinion publique considérée comme un tout. [...] Au surplus, il faut réintroduire cette notion d'intensité à laquelle, je l'ai dit, les sondages ne permettent guère d'accéder convenablement. Nous savons bien, par expérience personnelle et historique, que l'opinion intense d'une minorité active pèse souvent plus sur le cours des choses que les réactions molles d'une majorité nonchalante » (Jeanneney 1996, pp. 15-16).

Pierre Milza aborde lui aussi, en ces termes, le problème qui se pose à l'historien : « Que faut-il entendre tout d'abord par *opinion publique* ? S'agit-il – principalement ou exclusivement – des états éphémères du sentiment collectif, tels que le révèlent les sondages d'opinion, voire dans une certaine mesure le discours de presse analysé au premier degré ? Ou de quelque chose à la fois de plus élaboré et de plus insaisissable, d'un phénomène qui s'enracine profondément dans la mémoire ou dans l'inconscient collectifs d'un groupe, d'une classe sociale, d'une nation ? [...] Faut-il opposer les deux notions et délimiter deux champs bien distincts : celui des attitudes à court terme, qui correspondrait à *l'opinion* proprement dite, et celui des mentalités collectives qui, s'inscrivant dans le temps long, se caractériserait par la relative stabilité des éléments qui le composent ? » (Milza 1981, pp. 663, 665). Il propose de distinguer quatre « niveaux d'interrogation ». Celui de *l'opinion immédiate*, résultant d'un événement ou d'une série d'événements, et pouvant se traduire par des manifestations de rue, des meetings, des grèves, des attentats. Celui de l'idéologie, « opinion publique organisée » selon René Rémond. Celui des « mentalités collectives », champ intermédiaire entre l'opinion mouvante qui émerge avec l'événement et la doctrine élaborée inscrite dans le temps long. Et enfin, ce qui gravite autour du « caractère national », de l'identité culturelle (*ibid.*, pp. 665-675).

Par conséquent, pour étudier l'évolution de « l'esprit public » au cours des siècles, les historiens disposent non seulement des témoignages écrits, mais aussi de nombreux indicateurs qui en sont l'expression : les jacqueries et autres formes d'émeutes ou de rébellions ; les mouvements de foule spontanés (paniques) ; les destructions d'outils industriels (luddisme), ou de monuments ayant valeur de symboles (Bastille, colonne Vendôme) ; les pamphlets, libelles ou caricatures, et les chansons populaires ou les

refrains contestataires¹ ; les grèves, défilés, et autres manifestations collectives organisées ; voire les simples actions individuelles, comme les déprédations et les graffitis². En temps de guerre, les cas de désertion ou d'insoumission peuvent aussi servir d'indicateurs du moral des combattants. Pierre Milza rappelle que « la relation du match de football France-Allemagne, joué à Paris dans une atmosphère de mobilisation générale, au lendemain du projet d'Anschluss économique du printemps 1931, le compte rendu des manifestations qui accompagnent les premières représentations de la *Guerre de Troie* de Giraudoux, en pleine bataille des sanctions [...], nous en apprennent beaucoup plus, surtout lorsque l'on peut en éclairer les données par le recours au témoignage oral, sur les tensions de l'opinion publique française que nombre d'articles spécialisés et d'éditoriaux de première page » (Milza 1981, p. 686). De son côté, Maurice Halbwachs avait noté que « le nombre des suicides est un indice assez exact de la quantité de souffrance, de déséquilibre et de tristesse qui existe ou se produit dans un groupe » (cité par Gille 1964, p. 21). Enfin, Louis XIV estimait que la vitesse à laquelle les impôts étaient levés était une indication de la popularité du monarque (Reynié 1998, p. 340).

Ce texte est une contribution à l'histoire des techniques des sciences sociales. Il se propose d'examiner comment l'opinion publique a été appréhendée (« mesurée » ?) en France, avant l'essor des sondages d'opinion qui a suivi la Seconde Guerre mondiale³. Il se bornera par conséquent à inventorier les procédés mis en œuvre par les pouvoirs publics ou les « puissants » pour se faire une idée de ce que pensent ceux dont ils ont la charge, ou dont ils tirent leurs ressources. De nos jours, ce sont naturellement les sondages d'opinion et les études de marché qui sont les moyens les plus utilisés pour atteindre cet objectif. Mais en France, l'histoire des sondages d'opinion ne commence véritablement qu'après la Libération, la guerre ayant provisoirement interrompu les travaux des pionniers dans ce domaine. On sait que les premiers sondages d'opinion réalisés en France l'ont été en août 1938, par l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP), que venait alors de créer Jean Stoetzel. Mais les tentatives pour découvrir « ce que pensent les Français » sont plus anciennes, et sont attestées même sous l'Ancien Régime. En outre, si, en France, les sondages d'opinion ne sont effectivement apparus qu'en 1938, ils ont, comme aux États-Unis, été précédés par des études de marché dès les années 1920-1930. Après avoir retracé, dans une première partie, l'intérêt que divers organismes ou autorités ont manifesté pour « l'esprit public » au cours de notre histoire, nous aborderons la naissance, au XX^e siècle, des enquêtes par sondage auprès des Français, que ceux-ci soient observés en tant que consommateurs (études de marché) ou en tant que citoyens (sondages d'opinion).

¹ Voir par exemple l'image du ministre des finances de Louis XVI, Jacques Necker, à travers les chansons, les opuscules, et l'iconographie populaires (Burnand 2004, pp. 75-97).

² Olivier Forcade note par exemple qu'en juin 1918, la multiplication des graffitis anti-allemands sur les murs de Paris témoigne de l'esprit combattif des Parisiens malgré les bombardements de la capitale (Forcade 2004, p. 54).

³ Il ne prétend donc pas traiter de la nature de l'opinion publique, de ses différentes formes, voire de son existence. Les lecteurs intéressés par ce problème pourront se reporter par exemple aux livres de Gustave Le Bon (*Psychologie des foules*), Gabriel Tarde (*L'opinion et la foule*), Jürgen Habermas (*L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*), Ferdinand Tönnies (*Critique de l'opinion publique*), et aux articles de Mona Ouzouf et de Pierre Bourdieu (entre autres). D'autre part, on trouvera un historique très détaillé de la place de l'opinion en France jusqu'à la Révolution dans Wilson Gunn (1995).

I. La préhistoire des études d'opinion en France

On attribue généralement la paternité du concept d'opinion publique à Jean-Jacques Rousseau, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*⁴ ; « mais on sait comme l'idée d'une première attribution est aventureuse » (Ouzouf 1987, p. 82). Paul Beaud fait d'ailleurs remarquer que d'autres auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles (William Temple, Blaise Pascal, Montesquieu, Voltaire) peuvent être crédités de notions voisines, sinon identiques à celle d'opinion publique (Beaud 1997, p. 376). D'autre part, John Alexander Wilson Gunn souligne l'ambivalence de Rousseau envers l'opinion publique (Gunn 1995, p. 182). Toujours est-il que « la notion d'opinion publique prend corps, de l'avis de la plupart des historiens, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle », et que s'est alors forgée « l'image d'un *tribunal de l'opinion* » (Karila-Cohen 2008a, pp. 27, 33). On s'intéresse à l'*opinion publique* à partir du moment où l'on doute de la légitimité ou de la clairvoyance du pouvoir absolu. Le concept de *public* joue alors « le rôle de contre-concept aux prétentions absolutistes de la monarchie » ; pour Necker, « l'opinion publique est le souverain secret, la main invisible du système politique » (Luhmann 2001, pp. 28-29).

Toutefois, déjà au XVIII^e siècle, la notion d'*opinion publique* est loin d'être univoque. Par exemple, en 1776, Condorcet distingue « l'opinion des gens éclairés, qui précède toujours l'opinion publique et qui finit par lui faire la loi ; l'opinion dont l'autorité entraîne l'opinion du peuple ; l'opinion populaire enfin, qui reste celle de la partie du peuple la plus stupide et la plus misérable [...] ; la populace oblige quelquefois un gouvernement faible de la compter pour quelque chose » (cité par Gunn 1995, p. 279).

« À partir des années 1750 le développement d'une politique de contestation devient l'un des traits marquants de la vie publique en France » (Baker 1987, p. 41). En effet, à partir du milieu du règne de Louis XV, la polémique sur le refus des sacrements aux jansénistes (dans les années 1750), les conflits institutionnels sur la libéralisation du commerce des grains (dans les années 1760), ainsi que les protestations contre la politique fiscale du gouvernement (avant la « réforme de Maupeou » de 1771), entraînèrent le développement des discussions publiques, remettant en cause les fondements mêmes de l'autorité monarchique, et obligeant les politiques à faire appel au tribunal du « public » (*ibid.*, pp. 41-43, 55).

« Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle que s'opèrent à la fois la transformation de la notion d'*opinion*, qui devient l'exercice individuel de la raison critique, et celle de *public*, qui échappe à l'État pour s'universaliser dans le politique : leur association, désormais inévitable, reçoit sa reconnaissance de Necker lui-même qui y voit une force de contrôle, du moins si l'on en croit la démonstration de F. Brunot dans son *Histoire de la langue française* » (Fogel 1989, p. 12). Necker est d'ailleurs parfois considéré comme « le premier grand théoricien de l'opinion publique » (Gunn 1995, p. 315), même si sa conception n'est pas exempte de contradictions⁵.

Une illustration de cette montée en puissance de l'opinion publique en France est fournie par « l'affaire Calas ». Jean Calas avait été condamné en 1762 par le Parlement de Toulouse à être roué puis brûlé vif pour avoir tué l'un de ses fils.

⁴ Sur cette thèse, voir par exemple Elisabeth Noelle-Neumann (1993, pp. 80-87), et John Alexander Wilson Gunn (1995, pp. 179-215). Par ailleurs, selon Michael Raffel (cité par Noelle-Neumann 1993, pp. 66-68), on trouve déjà l'expression « opinion publique », au XVI^e siècle, dans les *Essais* de Michel de Montaigne ; on la relève également en 1715 chez Louis de Sacy, dans son *Traité de la gloire* (Gunn 1995, pp. 112-113).

⁵ Dans le premier volume de son ouvrage de 1775, *Sur la législation et le commerce des grains*, Necker exprime son peu de considération pour les opinions du peuple, qui obéissent moins à la raison qu'aux sentiments. Dans le second volume au contraire, il met en avant la « supériorité de l'opinion publique », qui s'alimente à la sagesse séculaire de diverses nations (Gunn 1995, pp. 316-319).

Convaincu de son innocence, Voltaire avait lancé alors une véritable campagne d'opinion, qui aboutit en 1765 à la réhabilitation posthume de Jean Calas. En abolissant les pouvoirs intermédiaires, la Révolution de 1789, a prétendu fonder la politique sur les individus, « fondements de la souveraineté politique, vecteurs de la politique, *volonté générale*, objets de représentation, ou précisément, opinion publique » (Luhmann 2001, p. 30).

« L'apparition de cette notion est évidemment coextensive à certaines transformations sociologiques bien réelles dont témoignent, dans les décennies prérévolutionnaires, l'extension de l'alphabétisation, l'accroissement à un rythme sans précédent de la production d'imprimés de toute espèce, et la prolifération de corps savants, sociétés de pensée, et cabinets de lecture. Mais selon certains travaux récents, le concept d'« opinion » serait avant tout une notion abstraite, purement rhétorique, invoquée de plus en plus fréquemment par les acteurs du jeu politique pour légitimer leur action » (Maza 1987, p. 73). Il est en effet manifeste qu'au XVIII^e siècle, l'opinion qui s'exprime à travers ces écrits et ces réunions de sociétés savantes n'est que celle d'une petite partie de la population, la plus instruite, mais aussi la plus éloignée des travailleurs productifs ; mais il est également vrai que, dans les grandes villes (et en particulier à Paris), la large diffusion des pamphlets, libelles et autres mémoires polémiques⁶ pouvait toucher également une partie de la population urbaine illettrée, à laquelle ces écrits étaient lus dans les lieux de rencontre (carrefours, marchés, cabarets). Toutefois, la paysannerie se trouvait vraisemblablement, de par ses conditions de vie, totalement exclue de cette source d'informations.

« Il serait inexact de croire que les pratiques de l'opinion publique ne se déploient que dans un contexte de critique de l'absolutisme. La monarchie elle-même s'est préoccupée de cette réalité, jusqu'à inventer d'ingénieux moyens de l'apprécier » (Ouzouf 1987, p. 85). Il est vrai que les premières enquêtes réalisées pour les pouvoirs publics sont purement factuelles, et répondent principalement à deux types de préoccupations : 1) militaires (nombre d'hommes susceptibles d'être mobilisés, état des routes, possibilités d'hébergement des troupes, etc.) ; 2) fiscales (nombre de foyers et d'habitants, ressources économiques). Il est également vrai que déjà, les *missi dominici* envoyés par Charlemagne dans les provinces de son empire avaient pour consigne de relever aussi les sentiments de la population ; mais l'objectif en était avant tout policier : repérer les mécontents afin de prévenir d'éventuels troubles ou complots. Ce n'est que vers la fin du XVII^e siècle que commence à apparaître, dans les enquêtes statistiques, le « souci de mieux percevoir les phénomènes humains » (Hasquin 1971, p. 1109). C'est surtout sous le règne de Louis XV (1715-1774) que les autorités ont jugé utile de décrire ce qu'ils appellent « l'esprit public », c'est-à-dire les opinions, croyances, coutumes, attitudes, etc. des Français dans leur diversité. Toutefois, dans les toutes premières enquêtes statistiques entreprises en France, sous le règne de Louis XIV, on trouve déjà l'amorce d'un intérêt pour ce que pensent ou ressentent certains éléments de la population.

Il demeure, cependant, que l'on peut déceler bien plus tôt, dans l'histoire de la France, un commencement d'intérêt pour ce que l'on appelle alors « l'esprit public », même si cet intérêt vise moins à comprendre ce que pense la majorité des Français qu'à prévenir des troubles éventuels à l'ordre public. Ces manifestations d'intérêt pour l'opinion publique en France semblent n'avoir pas encore été complètement inventoriées. Les pistes de recherche signalées ci-après ne constituent donc qu'un premier inventaire, qui est bien loin d'être exhaustif.

⁶ Comme le montre Sarah Maza (1987) pour les mémoires judiciaires, qui relataient, dans un style souvent romanesque, ces faits divers à grand retentissement que sont les grands procès parisiens des dernières décennies de l'Ancien Régime.

Les « enquêtes statistiques » des XVII^e et XVIII^e siècles

« Il n'est pas d'exercice du pouvoir sans quelque connaissance des peuples et de leurs ressources, et donc sans quelque forme d'enquête et de dénombrement – et cela d'autant plus que le gouvernement se veut impérieux, étatique, centralisé. Une longue tradition comptable et descriptive court donc ainsi des premières enquêtes de la monarchie à la statistique napoléonienne, des mémoires des intendants aux rapports des préfets. S'y ajoutent, depuis quelque deux siècles, les curiosités nouvelles qui ont porté érudits et savants à observer, décrire et recenser le monde naturel et humain : ouvrages de voyageurs ou de lettrés provinciaux ; travaux des médecins, des naturalistes et des ingénieurs ; recherches des démographes, des économistes, des physiocrates, des philosophes même ; sans oublier enfin l'existence de traditions étrangères » (Bourguet 1988, p. 21).

Les premières « enquêtes statistiques »

« La question se pose [...] à considérer le paradoxal destin sémantique du mot "statistique". Car rien de ce qu'il évoque aujourd'hui – quantification, traitement mathématique des données, calcul des probabilités - ne se trouve impliqué dans les définitions que l'on en donne vers la fin du XVIII^e siècle, lorsqu'en apparaît l'usage dans la langue française. [...] Certes, les chiffres ont leur place dans cet inventaire, utiles pour dénombrer la population, énumérer les produits et les richesses du territoire, établir des comparaisons avec les États voisins. Mais pour satisfaire à l'objet de la statistique, ils ne sont à aucun titre plus essentiels que des descriptions qualitatives sur le caractère des habitants, la forme du pouvoir politique ou l'agencement des moyens administratifs, données tout aussi déterminantes si l'on veut connaître la force réelle d'un pays » (Bourguet 1988, p. 14).

Si un bon prince doit avoir pour objectif le bonheur de son peuple, il doit, selon les instructions de Bossuet au Dauphin, « observer les inclinaisons et les mœurs », et chercher à « connaître les humeurs opposées de tant de divers peuples qui composent cette nation belliqueuse et remuante » (cité par Bourguet 1988, p. 24). D'où les enquêtes entreprises par les surintendants et par les précepteurs du Dauphin.

Les enquêtes de Colbert (1664) et de Vauban (1685).

Les premières enquêtes réalisées sur l'ensemble du territoire national portent avant tout sur les ressources de chaque province, sa géographie, et son organisation administrative (église, noblesse, magistrats). Après une première enquête de ce type réalisée en 1657, pour la seule Alsace, par Charles Colbert de Croissy, puis réitérée en 1663 pour les provinces d'Alsace, de Lorraine et des Trois Évêchés, son frère, le Surintendant des finances Jean-Baptiste Colbert, lance en 1664 une enquête « dans la presque totalité des provinces françaises » (Gille 1964, p. 24). Si la dimension « esprit public » est pratiquement absente des demandes du ministre, on y relève cependant des rubriques non purement statistiques, telles que le crédit et l'influence des évêques, le crédit et la réputation des nobles et des principaux magistrats, ou encore l'« activité des habitants et leur science de l'exploitation du pays » (*ibid.*, p. 25).

« Vauban ne quittait jamais une province sans laisser un questionnaire aux mains des intendants. Il en avait établi le texte en faisant la description de l'élection de Vézelay ». Il est vraisemblable que Sébastien Le Prestre, seigneur de Vauban, s'est inspiré de l'enquête de Colbert de 1664 (Gille 1964, p. 27) ; le texte du questionnaire qu'il a mis au point est attesté dès 1686 (Esmonin 1954). L'analyse des mémoires qui ont été

rédigés en réponse à cette enquête semble n'être pas encore achevée. On relève dans la *Dîme royale* de Vauban peu d'indications sur l'état d'esprit des populations qu'il décrit ; mais une analyse approfondie reste à entreprendre sur ce point. Signalons toutefois ce court extrait de la *Description géographique de l'élection de Vézelay [...] Janvier 1696* : « Comme on ne peut guère pousser la misère plus loin, elle ne manque pas aussi de produire les effets qui lui sont ordinaires, qui sont : premièrement, de rendre les peuples faibles et malsains, spécialement les enfants, dont il en meurt beaucoup par défaut de bonne nourriture ; secondement les hommes fainéants et découragés, comme gens persuadés que du fruit de leur travail, il n'y aura que la moindre et plus mauvaise partie qui tourne à leur profit » (cité par Fourastié 1964, p. 83).

Le questionnaire de Beauvilliers et Fénelon (1697)

Le duc de Bourgogne Louis de France, petit-fils de Louis XIV, et qui aurait dû en principe lui succéder⁷, avait pour précepteurs François de Salignac de la Mothe Fénelon et l'abbé Claude Fleury. Ceux-ci avaient élaboré pour le Dauphin, en 1694, un plan d'études visant à donner au futur roi la connaissance approfondie de son royaume (Hasquin 1971, pp. 1114-1116). L'enquête dite de Beauvilliers et Fénelon⁸ se situe dans ce cadre.

Le questionnaire de Beauvilliers et Fénelon pour l'éducation du duc de Bourgogne, adressé en février 1697 aux subdélégués (subordonnés des intendants dans les provinces), vise à dresser un tableau complet des ressources du royaume. S'y ajoutent quelques questions sur le comportement habituel des habitants, non seulement des notables, mais aussi des travailleurs. Sans être à proprement parler des questions d'opinion, ces questions s'en rapprochent. Par exemple : « Hommes : leur naturel vif ou pesant, laborieux ou paresseux ; leurs inclinations, leurs coutumes. [...] Gens d'église : leur réputation de science et de vertu, leur crédit ». Pour les seigneurs, gentilshommes et familles distinguées, « capacité et mérite de chacun des chefs ». Ou encore : « Magistrats des villes ; leur réputation, leurs talents, leur crédit et leurs biens » (Boislisle 1881, pp. XXXIII, XLIII ; Gille 1964, pp. 29-30, *passim*).

Les réponses à ces questions constituent l'esquisse d'une « psychologie des peuples », certes sommaire, mais témoignant d'un intérêt alors rare pour les « classes laborieuses ». À titre d'exemples, dans la généralité de Paris, on relève les réponses suivantes (Boislisle 1881, pp. 148-150, *passim*) :

Dans la ville de Senlis, le peuple est peu laborieux ; il est doux, paisible et sobre.

Dans l'élection [de Pont-Sainte-Maxence], le peuple est plus agissant, et, à Pont-Sainte-Maxence et dans les paroisses voisines de la rivière, ils sont adonnés au commerce.

À Beauvais, les peuples sont naturellement bons, plus paresseux que laborieux. Il y a des paroisses dont les habitants sont tous laborieux ; d'autres, tous paresseux ; ceux qui s'attachent au commerce sont fort intéressés.

[À Dreux] Ni vifs, ni pesants, assez laborieux ; la plupart sont adonnés au vin.

[À Coulommiers] Le naturel des habitants de cette élection est pesant et paresseux ; ils tiennent du climat : terres froides et pesantes.

[À Nogent] Ils sont vifs et laborieux : le commerce de la rivière les porte au travail. Ils sont un peu débauchés, dépensant facilement ce qu'ils gagnent.

⁷ Louis de France, né 6 août 1682, est mort le 18 février 1712. Louis XIV mourra le 1^{er} septembre 1715 ; c'est son arrière-petit-fils, le duc d'Anjou, qui lui succèdera sous le nom de Louis XV.

⁸ Selon Edmond Esmonin, Beauvillier en serait l'unique auteur (Gille 1964, p. 29).

[À Joigny] Le peuple y est mauvais, envieux et intéressé, particulièrement ceux qui fréquentent la rivière ; d'ailleurs il est assez laborieux.

À Tonnerre, les hommes sont doux, traitables et laborieux, étant continuellement au travail des champs pour acquitter les charges et impositions.

[À Vézelay] L'élection est divisée en deux parties : le bon pays, et le Morvan. Les peuples du bon pays sont laborieux et traitables ; ceux du Morvan sont paresseux et chicaneurs. Ils sont assez propres les uns et les autres à la guerre.

Ces descriptions sont cependant toutes répétitives et stéréotypées. « Elles opposent, mises en regard les unes avec les autres, une France "laborieuse" et une France "indolente". [...] Par ces adjectifs qui d'un mot résument une situation – produit complexe du milieu et de l'histoire – pour en faire l'"essence d'un caractère naturel", les intendants inscrivent la variété humaine et culturelle du royaume dans l'ordre des choses. [...] Produit du sol et du climat, la variété des hommes va de soi. [...] Le constat de la variété des peuples n'entraîne donc pas les enquêteurs à prolonger leur observation par une description détaillée des genres et des coutumes » (Bourguet 1988, pp. 27-28). À partir des rapports des enquêtes de 1697 et 1700, François de Dainville dresse un tableau des « caractères nationaux » des populations françaises, tels que les perçoivent ceux qui ont la charge de les administrer. Les portraits des ressortissants de toutes les provinces de France sont ainsi passés en revue, ainsi que les explications relatives à leur propension au travail, attribuée aux effets du climat (Dainville 1954, pp. 64-72). Ces jugements portés sur la population active du royaume reflètent naturellement les préjugés de l'aristocratie, et témoignent d'un point de vue « utilitariste » ; ils n'en constituent pas moins un progrès dans l'intérêt porté par les dirigeants à leurs administrés.

Par contraste, il est intéressant de noter que l'Église, soucieuse de définir la superstition et d'en pourchasser les manifestations dans les croyances et les pratiques populaires, s'est, plus que la Monarchie, intéressée aux convictions et aux mœurs des Français. « S'il suffit au prince de connaître les "facultés" de ses peuples pour prendre mesure de sa puissance, l'Église, elle, ne peut vérifier son emprise sur les populations qu'au travers de leurs pratiques religieuses : d'emblée, elle a dû jeter sur la société un regard autrement scrutateur et s'inquiéter de la diversité des coutumes et des croyances qu'elle constatait dans le corps social, et notamment parmi le peuple » (Bourguet 1988, p. 29).

Les enquêtes du contrôleur général Orry (1730-1744)

L'enquête de Beauvilliers et Fénelon a été suivie, sous le règne de Louis XV, par d'autres enquêtes nationales de même nature, telle que celle du contrôleur général Dodun en 1724, ou la première enquête du contrôleur général Orry en 1730 (Gille 1964, pp. 33-38). Mais c'est la seconde enquête de Philibert Orry qui présente le plus d'intérêt dans une esquisse de la préhistoire de l'opinion publique, puisqu'elle réalise une expérimentation originale pour l'étude des rumeurs et de leurs effets sur l'opinion et les comportements.

Pendant la guerre de succession d'Autriche, le gouvernement de Louis XV manque d'argent pour financer la guerre. En 1743, les Français ont été battus à Dettingen par « l'armée pragmatique »⁹. En 1744, Louis XV a déclaré officiellement la guerre à la Grande-Bretagne et à l'Autriche. Il lui faut donc rassembler plus de fonds, et recruter

⁹ Armée de coalition (Autriche, Grande-Bretagne, Provinces Unies) soutenant la cause de Marie-Thérèse d'Autriche, qui a succédé à son père, l'empereur Charles VI. Le nom vient de la *pragmatic sanction* (1713), édit de Charles VI stipulant qu'à défaut d'héritier mâle, le trône allait d'abord à ses propres filles.

plus d'hommes. Le conseiller d'État, contrôleur général des finances, Philibert Orry, adresse, le 17 décembre 1744, « aux intendants départis dans les provinces », une lettre circulaire sur la situation présente des peuples de leur département. La plupart des questions concernent les ressources économiques et humaines ; mais deux articles ont pour but manifeste de sonder l'opinion sur des mesures que le gouvernement est susceptible de mettre en œuvre (Dainville 1952, pp. 50-51 ; Lécuyer 1981, pp. 173-174 ; Ouzouf 1987, pp. 105) :

8. Vous ferez semer les bruits dans les villes franches de votre département d'une augmentation d'un tiers sur le droit des entrées. Vous y ferez aussi semer les bruits, ainsi que dans le plat pays, de la levée d'une future milice de deux hommes dans chaque paroisse, le fort portant le faible¹⁰. Vous recueillerez avec soin ce qu'en diront les habitants et vous en ferez mention dans l'état que le Roi vous demande.

9. Dans le nombre des villes de votre département, dont les hôtels de ville ont des biens et des revenus en communauté, vous sonderez et ferez sonder les magistrats de chacune sur un don gratuit une fois payé [ce] que le Roi a dessein de demander à ces villes ; vous marquerez bien au juste ce que pourra donner chacune ville dans le cours de l'année 1746.

Ainsi, « il s'agit sans équivoque possible de la menace d'une aggravation des charges déjà existantes. Toute l'enquête, dont les rumeurs ne sont qu'une partie, est dominée par le souci d'augmenter en pleine guerre (1745 est l'année de Fontenoy, et la guerre dite de succession d'Autriche dure depuis 5 ans) les ressources financières et militaires de l'État par des moyens éprouvés et traditionnels. [...] Pour chacune des trois audiences prises séparément, les rumeurs annonçaient une détérioration prochaine et sans contre-partie du *statu quo*, en d'autres termes une menace précise et éminemment vraisemblable. [...] C'est en langage moderne un "ballon d'essai" » (Lécuyer 1981, pp. 177-178). L'analyse des réponses à ces rumeurs, dans les rapports qui ont pu être consultés (soit 29 généralités sur 32), révèle une grande disparité selon les départements. Mais elle met en évidence un phénomène de masse intéressant : à l'annonce de la création d'une milice, dans certaines régions, les jeunes gens concernés ont préféré s'engager dans l'armée régulière (où l'on touche une prime, et où la solde est garantie), ou même ont choisi de prendre la fuite pour ne pas risquer d'être réquisitionnés (Lécuyer 1981, pp. 179-186).

Les questions posées par François Quesnay sur le monde rural (1758)

Bernard-Pierre Lécuyer signale la présence d'une « enquête d'opinion sur l'économie » dans les *Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce proposées aux académies et autres sociétés savantes des Provinces* de François Quesnay (1758). Publiées par Honoré Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, à la suite de sa *Réponse aux objections contre le Mémoire sur les États provinciaux*, elles auraient été rédigées par Quesnay et Marivelt¹¹. Après un ensemble de questions sur le climat, la rubrique consacrée à la population propose des énoncés tels que les deux suivants (Quesnay 1888, pp. 266, 268) :

VIII : L'activité ou la paresse des métayers, ou manœuvriers, leurs causes ; s'ils sont déconcertés par l'indigence et par la modicité du salaire trop disproportionné aux travaux pénibles de la campagne et trop insuffisant pour leur procurer la subsistance convenable pour supporter et soutenir ces travaux avec courage ? [...]

XVI : S'il est vrai que les écoles soient nuisibles dans les campagnes ; s'il ne faut pas que les enfants des fermiers et de ceux qui exercent le commerce rural sachent lire et écrire pour s'établir dans la profession de leur père, pour pouvoir mettre de l'ordre et de la sûreté dans leurs affaires et

¹⁰ C'est-à-dire « en moyenne » (Lécuyer 1981, p. 173, note 6).

¹¹ Ce second auteur n'a apparemment pas pu être identifié.

dans leur commerce, et pour lire les livres qui peuvent étendre leurs connaissances sur l'agriculture ; s'il n'est pas utile pour l'état de collecteur, de syndic, etc., dans les paroisses, qu'il y ait des paysans qui sachent lire et écrire ? Si ce sont les écoles, ou la misère, ou d'autres causes aussi fâcheuses qui déterminent les paysans à abandonner les campagnes pour se tirer dans les grandes villes ?

Sans être véritablement des questions d'opinion, ces interrogations témoignent d'un intérêt, peu commun à cette époque, pour ce que pouvait ressentir la masse de la population des campagnes, qui constitue toujours alors la grande majorité de la population productive.

Dans la même perspective, par une circulaire datée du 3 mai 1764, le Contrôleur Général nouvellement nommé, L'Averdy, demande aux intendants de lui faire connaître, pour chaque généralité, « le fort et le faible de votre généralité », « le nombre et le génie de ses habitants », et « le plus ou le moins de bonté et d'intelligence de la culture qui y est établie » (Gille 1964, pp. 41-42).

Enfin, en 1784, Necker émet l'idée d'un « bureau particulier, destiné uniquement à recueillir une multitude de connaissances et à ranger des instructions dans un ordre clair et facile » ; ce service récolterait et classerait toutes les informations relatives à la population et à l'économie (Bourguet 1988, p. 99).

Les « gazetins de police » (1725-1740)

L'intérêt nouveau pour l'état d'esprit des populations n'empêche pas la continuation de la surveillance policière. Mais il est manifeste que, aux yeux du monarque, seule compte l'opinion des habitants de la capitale du royaume. Les « gazetins de police » sont les agents d'une police clandestine sous Louis XV. À l'origine de ces observateurs de l'opinion « se trouve la demande expresse du lieutenant général de police. Sur son initiative, un certain nombre de mouches se placent dans des endroits spécifiques où circule le monde : le Palais-Royal, la promenade des Tuileries, le parvis du Palais de justice, mais aussi toutes sortes de cabarets, en renom ou non, plus rarement quelques octrois et amorces de faubourgs. Payés pour écouter les bruits de la ville, peu enclins à pénétrer véritablement au cœur d'une "populace" qui ne tarde jamais à les reconnaître, les observateurs sont tenus d'écrire leurs rapports à raison d'une fois par semaine. Très anxieux de ces comptes rendus, le lieutenant général en informe le roi ; Louis XV est particulièrement gourmand de leur contenu et se les fait lire à plaisir par son lieutenant privé » (Farge 1992, p. 37). Le gazetins est le plus souvent un délinquant ou un ancien prisonnier. Pour exercer son activité, il se travestit, mais, « souvent grossièrement déguisé, il est facilement reconnu à tous les coins de rue » (*ibid.*, p. 39).

Les rapports des gazetins de police témoignent de l'éveil de l'opinion publique à partir de 1730. L'offensive du ministre Fleury contre les jansénistes et autres ecclésiastiques adversaires de la bulle *Unigenitus* (1728), les nombreuses arrestations, les miracles sur la tombe du diacre Pâris, ont eu un gros impact sur l'opinion des Parisiens ; on observe alors un « jaillissement d'une parole populaire venue de partout ». Les gazetins « changent de ton : la parole est si envahissante et multiforme que les observateurs tenteront de rendre compte au lieutenant général de police de son nouveau visage ; ils ont les premiers deviné que l'opinion populaire, habituellement disqualifiée politiquement, devenait un discours au sens politique évident » (*ibid.*, pp. 44-48).

Des cahiers de doléances à la fin du Premier Empire

Il faut attendre la Restauration pour que l'observation de « l'esprit public » devienne systématique. Toutefois, la Révolution a eu pour effet d'amorcer la transformation des sujets en citoyens, et de susciter un intérêt plus vif des pouvoirs publics pour l'opinion de ces citoyens ; intérêt qui a ensuite progressivement diminué au cours du Directoire, du Consulat, et du Premier Empire.

Les cahiers de doléances (1789)

Selon l'historien britannique Julian Swann, « des historiens anglais tels que John Hardman ou John M. J. Register, [...] ont soutenu avec vigueur que l'opinion publique avant 1787 n'avait presque pas d'impact une fois que les portes de la chambre du Conseil étaient fermées. Ce point de vue est trop restrictif, et les efforts constants de la monarchie pour expliquer et justifier ses activités par l'intermédiaire de la presse ainsi que par les modes plus traditionnels de représentation comme les rituels monarchiques offrent une preuve de son désir de prendre en compte le public. L'emploi de réseaux d'espions et d'informateurs par la monarchie pour surveiller l'humeur de la capitale et enregistrer des extraits de conversation, des bribes et des commérages diffusés dans les rues et les cafés de la capitale constituent une autre indication de sa sensibilité à l'opinion du public » (Swann 2013, p. 43).

En dépit de ces réserves, il semble bien que la révolution de 1789 ait entraîné un renversement total de perspective : c'est désormais l'opinion qui monte vers les autorités. « Depuis longtemps, l'autorité endure la pression de classes montantes pour lesquelles la liberté d'imprimer est une condition fondamentale d'un épanouissement historique, quoique à des titres divers, selon qu'il s'agit du monde des affaires ou de la république des lettres. La révolution de 1789 marque le triomphe de ces classes sociales. La liberté d'opiner pouvait être inscrite parmi les droits de l'homme et du citoyen, signe du compromis passé avec le groupe des clercs, et que semblait parachever la reconnaissance mutuelle d'une équivalence entre liberté d'opiner et liberté d'imprimer. En même temps, la suppression des corporations consacrait le triomphe du capitalisme et fournissait la substance essentielle d'un compromis passé avec les entrepreneurs » (Reynié 1998, pp. 275-276).

On peut considérer que les cahiers de doléances rédigés en vue des États Généraux de 1789 constituent déjà une véritable mesure de l'opinion (Crossley 1957, p. 159). En effet, pour la première fois dans l'histoire, les cahiers de doléances devaient être remplis par la totalité des baillages et des sénéchaussées, d'où une certaine exhaustivité sur le plan géographique ; et les nouvelles règles de sélection des représentants des trois ordres (clergé, noblesse, et tiers-état) garantissaient une représentation meilleure qu'auparavant de l'ensemble de la population. Certes, le tiers-état comptait certainement une plus faible proportion d'individus sachant lire et écrire que le clergé ou la noblesse ; mais même si les rédacteurs des *cahiers* ont filtré ou altéré les déclarations initiales de leurs compatriotes, le recueil de ces doléances constitue un progrès certain : « La Révolution française [...] ayant aboli tous les pouvoirs intermédiaires, l'opinion publique doit se définir comme l'opinion des individus existant réellement. [...] La référence aux individus confirme le passage d'une souveraineté politique indirecte à une souveraineté directe » (Luhmann 2001, p. 30).

Les enquêtes initiées par les ministres de l'Intérieur Roland, Garat, et Paré (1792-1794).

À l'automne 1792, la guerre suscite chez les responsables politiques une forte demande d'information sur l'état du pays ; le Conseil exécutif et la Commune de Paris envoient sur le terrain des « missions exécutives ». Le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Roland, et sa femme, sont « très sensibles à l'idée de propagande. Ils veulent d'autant plus connaître et former l'esprit public que de fortes divergences opposent alors le roi et ses ministres patriotes. De là résulte une série d'initiatives fondatrices dans le rapport entre gouvernement et opinion ». Une circulaire du 20 mai 1792 se termine par : « Marquez-moi les progrès de l'esprit public ». Mais l'enquête politique imaginée par les Roland est davantage tournée vers la propagande que vers l'observation de l'esprit public ; soupçonné, à juste titre, de vouloir manipuler l'opinion, Roland doit démissionner en janvier 1793 (Karila-Cohen 2008a, pp. 60-63).

Le 3 mai 1793, son successeur au ministère de l'Intérieur, Joseph-Dominique Garat, propose que « des hommes intelligents, discrets, bien intentionnés vrais républicains » se répandent en divers lieux ; « qu'ils observent tout ce qui se passe autour d'eux, qu'ils étudient les choses et les individus, qu'ils scrutent les gens en place et les simples citoyens, les mœurs et les dispositions du peuple ; qu'ils saisissent l'effet produit par une nouvelle loi, afin qu'à chaque instant le ministre de l'Intérieur [...] puisse mettre sous les yeux du Comité de Salut Public et du conseil exécutif, l'état au vrai de la France ». Quatre-vingt commissaires sont désignés. Ils fonctionnent par paire : chaque paire d'observateurs compte un local, pour sa connaissance du terrain, et un Parisien chargé du contrôle politique, et supposé exempt de préventions (*ibid.*).

Jacques Lelièvre décrit en ces termes le rôle des commissaires observateurs envoyés par Garat, puis par Jules-François Paré (Lelièvre 1993, pp. 193-194) :

En ce temps, la France est en guerre contre l'Europe, elle est en proie à la guerre civile, la Patrie est en danger. Pour sauver la jeune République, porteuse à ses yeux de bonheur et de progrès, la Convention montagnarde écarte la constitution du 24 juin 1793 et met en place un gouvernement d'exception, le gouvernement révolutionnaire dont les ressorts sont la centralisation et la contrainte. Parmi les moyens dont il dispose, on peut citer une expérience originale qui se déroule de mai 1793 à Germinal an II (mars 1794), celle des commissaires observateurs du ministère de l'Intérieur. Elle implique des hommes et des missions.

Des hommes ? Ils sont une poignée, à peine une centaine, répartis inégalement sur le territoire national. Ils sont instruits, issus de la moyenne et de la petite bourgeoisie (commerçants, enseignants, hommes de loi, hommes de lettres, prêtres ou religieux défrôqués). Ils sont choisis par le ministre dans son entourage ou sur recommandations politiques pour leur dynamisme, leur compétence, leur discrétion, leur républicanisme, leur attachement à la Montagne. Militants convaincus, ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme des mouchards.

Des missions ? Elles sont diverses. En mai 1793, les objectifs du ministre Garat sont fixés clairement : les commissaires doivent transmettre à Paris toutes les informations utiles sur l'état politique, économique et social de leurs départements d'affectation et ils doivent aussi contribuer à façonner l'esprit public des Français dans un sens favorable aux idées républicaines. En juillet 1793, au moment où la Constitution montagnarde est soumise à l'approbation des citoyens par voie de *référendum*, le même Garat confie à certains commissaires le soin de propager et de célébrer les vertus du texte. Enfin, son successeur Paré, de septembre 1793 à germinal an II reprend, sous certaines conditions et dans une mesure plus modeste, les idées de mai, en maintenant en place quelques-uns des hommes nommés par Garat et en confiant à de nouveaux venus des missions précises et ponctuelles à caractère éminemment politique.

Leur zèle de propagandiste, leur conception manichéenne des rapports sociaux, et leur sentiment de supériorité sur le peuple trop crédule et superstitieux, n'empêchent pas les commissaires observateurs de relever les effets de la crise économique et la crise des mentalités (*ibid.*, pp. 197-201).

Les enquêtes politiques sous le Directoire et le Consulat

« Après ce moment d'exceptionnelle attention, l'esprit public n'est de nouveau l'objet d'investigations gouvernementales que deux ans plus tard, sous le Directoire. [...] Le Directoire apparaît *a posteriori* comme une période de transition entre l'acmé de l'enquête politique de 1792-1793 et sa disparition presque totale sous le Consulat et l'Empire » (Karila-Cohen 2008a, pp. 64-65).

L'idée d'une enquête générale, assurée par un organisme central, avait été défendue par Lavoisier en 1791, et reprise en 1794 par la Commission d'agriculture et des arts. En novembre 1795, le premier ministre de l'Intérieur du Directoire, Pierre Bénézech, lance une enquête générale par départements. Sa circulaire du 22 brumaire an IV (13 novembre 1795) annonce : « C'est par le tableau exact que vous me donnerez des objets du ministère de l'Intérieur que je pourrai voir les parties qui souffrent, leur appliquer les remèdes convenables ». Les dix rubriques reflètent l'ordre des urgences. Elles abordent, dans l'ordre, l'esprit public et les élections ; la garde nationale et la gendarmerie ; les hôpitaux et les prisons ; l'état des routes, des ponts et des canaux ; les mines ; l'agriculture ; les fabriques et les manufactures ; la population et les subsistances ; l'instruction publique (Bourguet 1988, pp. 60-61). En 1798 et 1799, le ministre de l'Intérieur, Nicolas-Louis François de Neufchâteau, demande aux commissaires du Directoire de faire une tournée dans leur département, et de lui adresser un rapport de situation global. Il s'agit d'acquérir une connaissance générale du pays et de ses habitants. « Il faut donc connaître surtout les hommes, le sol et l'industrie de chacune des divisions de la France » (*ibid.*, pp. 62-64).

Pendant son court passage au ministère de l'Intérieur, Lucien Bonaparte propose, dans deux circulaires de prairial an VIII (mai-juin 1800), une liste de *questions simples* destinées à « faire connaître l'état de la république sous tous les rapports ». Ces rapports, mensuels, doivent aborder des thèmes variés, parmi lesquels l'esprit public (*ibid.*, pp. 65-66). Ce sera Chaptal qui commencera à réaliser ce projet. Auparavant, Roederer aura esquissé un projet d'observation de l'opinion qu'il n'aura pas le temps de réaliser.

Le projet d'observation de l'opinion publique de Roederer

Le 12 mars 1802, le conseiller d'État Pierre-Louis Roederer est nommé à la « Direction de l'esprit public », organisme qui a pour tâche de surveiller l'enseignement et les spectacles publics. Dès 1795, Roederer avait esquissé une théorie de l'opinion publique, et proposé un dispositif permettant de l'observer. « On parle sans cesse de consulter l'opinion publique [...]. Mais qu'est-ce que l'opinion publique ? Est-ce celle de ma coterie ? Est-ce celle du café du coin ? Est-ce en écoutant aux portes, en décachetant les lettres, qu'on apprendra ce que c'est ? Non. Quel est donc le moyen de savoir ce qu'elle veut, ce qu'elle craint ? De le savoir en tout temps, en toute circonstance, pour toute chose, pour ce qu'on fait, pour ce qu'on veut faire ? C'est d'établir un système d'informations combinées qui la prenne où elle est, et la donne périodiquement telle qu'elle est. Ce système, j'ai essayé de le former ; je suis au moins sur la voie d'y réussir. Je crois qu'être instruit 1) des intérêts des différentes classes de la société ; 2) de leurs lectures quotidiennes et habituelles ; 3) de leurs amusements publics ; 4) de l'esprit des transactions civiles et commerciales, des prédicateurs qu'on suit, des orateurs du barreau qu'on préfère, des avocats, des médecins que l'on consulte, etc., et recevoir cette espèce d'information tous les trois mois, ou dans des circonstances données, ce serait avoir un critérium de l'opinion » (cité par Blondiaux 1998, p. 55).

Comme le souligne Loïc Blondiaux, la conception que Roederer a du public ne s'étend pas au peuple. Il s'intéresse avant tout aux propriétaires (*ibid.*). En effet, Roederer considère « que le sentiment public prend toujours naissance dans les classes inférieures du peuple, c'est-à-dire, les plus pauvres et les plus bornées, et qu'il va toujours en s'élevant vers les talents et les fortunes du premier ordre. Qu'au contraire, l'opinion publique prend sa source au sommet de la pyramide, et va toujours en descendant vers les classes inférieures » (cité par Menichetti 2013, p. 46, note 91). Certes, pour Roederer, « les classes inférieures de la société sont à l'origine de la formation de l'opinion publique, mais n'y contribuent pas directement, leur discernement étant limité à la capacité de sentir les peines liées à un besoin, sans pouvoir l'exprimer. Le sentiment, né du besoin, "se propage par une sorte d'ascension graduelle", traversant ainsi la société de bas en haut. Il se transforme en opinion, par l'intervention des classes aisées et instruites » (Menichetti 2013, p. 46)¹². « Les trois classes de notables institués par les trois degrés d'élections constitutionnelles et le sénatoriat, constituent l'opinion publique organisée, et auront le double effet de l'épurer quand elle se forme, de la rendre forte quand elle se prononce » (cité par Menichetti 2013, p. 45). Remplacé par Antoine-François de Fourcroy le 10 décembre 1802, et nommé sénateur le 5 septembre 1803, Roederer n'aura pas l'occasion de réaliser son projet.

L'enquête de Chaptal (1800-1804)

Dès que Jean-Antoine Chaptal succède à Lucien Bonaparte au poste de ministre de l'Intérieur¹³, il confirme la demande faite aux préfets d'adresser au ministre un état de la situation dans leur département ; mais, au lieu d'un rapport mensuel, il se contentera d'un rapport trimestriel. Pour en faciliter l'exécution et lui donner « l'uniformité et l'ensemble nécessaires », il leur adresse, le 19 germinal an IX (9 avril 1801), un questionnaire très détaillé, en cinq chapitres, comportant des tableaux à remplir, à compléter par des observations. Le premier chapitre porte sur la topographie (rivières, montagnes, vallées, nature des terres, végétation, gibier, insectes) et le climat ; le second, sur la population (répartition des habitants par âge, par sexe, et par profession ; taille des communes) ; le troisième, sur les conditions de vie des citoyens (nécessiteux ; délinquants ; coût de la vie et salaires) ; le quatrième, sur l'agriculture et l'élevage ; et le cinquième, sur l'industrie.

C'est dans le chapitre III que l'on doit, en principe trouver la description de l'esprit public et des mœurs. « Le nombre et la division des *hommes* étant connus, vous devez vous attacher à découvrir *leurs mœurs, leurs habitudes, leurs moyens d'existence* ; et ce n'est pas par des conjectures ou par des raisonnemens que vous obtiendrez ces résultats : mais vous serez bien près de la vérité, si vous recueillez tous les renseignements qui font l'objet des quatre tableaux qui composent ce chapitre. Ainsi, si vous avez le prix de toutes les choses nécessaires à la vie, le prix des journées de travail, vous pourrez apprécier l'aisance des citoyens : votre opinion se fortifiera par des renseignements précis sur les hospices ; et si vous connaissez le degré d'instruction, si vous avez le nombre des crimes et leur nature, si vous savez combien il y a de procès, etc., etc., etc., vous pourrez facilement connaître le degré de moralité et le degré de bonheur de vos administrés. [...] Dans le mémoire sur le troisième chapitre, on devra donner des détails historiques sur les mœurs, les

¹² On peut se demander si cette conception de la formation de l'opinion publique n'a pas été inspirée par le processus de rédaction des cahiers de doléances du Tiers-État.

¹³ Il est nommé officiellement ministre de l'Intérieur le 21 janvier 1801, après avoir exercé l'intérim à partir du 6 novembre 1800. Il démissionnera de ses fonctions le 8 août 1804, par hostilité à la proclamation de l'Empire.

habitudes, les coutumes civiles et religieuses ; examiner le degré d'influence qu'a eu la révolution sur ces diverses parties de l'organisation sociale : on devra même indiquer les vues qu'on aura conçues pour le bien. [...] Il serait donc important d'avoir un tableau bien exact de la manière de vivre en 1789, en distinguant ce qui se pratique dans les différentes classes de la société, dans les villes et dans les villages, etc., etc. On ne peut entrer dans trop de détails à cet égard sur les coutumes civiles et religieuses, sur les mœurs privées, etc., etc. Ce tableau commande beaucoup de soin ; et le Ministre le recommande » (cité par Bourguet 1988, pp. 414, 429-430).

Quelques mois plus tard (fructidor an IX), Chaptal relance les préfets en ces termes : « Vous me ferez connaître surtout ce qui influe particulièrement sur le bonheur ou sur le malheur des habitants de votre département, sur leurs mœurs, sur l'augmentation du travail, sur le prix de la main d'œuvre... Rien n'est indifférent en ce genre » (cité par Bourguet 1988 : 67-68). Il précise : « Il n'est sans doute pas un bon esprit qui ne sente que le moment présent est un de ceux où il importe le plus de fixer le véritable état d'âme d'une nation. Ces grands changements survenus dans la condition des hommes depuis dix ans échapperont bientôt aux regards les plus attentifs ou disparaîtront en nuances fugitives, si on ne se hâte pas de la fixer par une comparaison soignée des deux époques importantes qui sont indiquées dans les tableaux ». On voulait « un tableau bien exact de la manière de vivre en 1789, en distinguant ce qui se pratique dans les différentes classes de la société, dans les villes et les villages » (Gille 1964, pp. 125-127).

Mais, sur ce point, les réponses des préfets sont décevantes. Chaptal demandait un commentaire descriptif sur les coutumes et manières de vivre des différentes classes de la société. Il en attendait des « détails historiques » et s'intéressait surtout aux « variations survenues dans la vie des citoyens ». Dans leurs réponses, « en adoptant pour parler du peuple les termes de "caractère", "tempérament", "naturel", ils [les préfets] tirent leur description du changement vers l'immuable, de l'histoire vers la nature, aux dépens de la perspective historique du ministre : plutôt que sujet, le peuple est institué en objet d'observation, parce qu'il paraît d'abord, aux yeux des enquêteurs, un objet à administrer » (Bourguet 1988, pp. 230-231)¹⁴.

Aussi, « l'enquête peu à peu s'essouffla, pour ne produire que des rapports incomplets et éclectiques, bribes disparates que les employés du bureau parisien s'efforçaient en vain d'assembler. Brouillonne et pathétique, leur tentative à elle seule suffit à résumer tous les obstacles qui rendaient plus qu'improbable le succès d'une entreprise si démesurée. Aussi n'est-il pas, en soi, fort étonnant que le départ de Chaptal du ministère de l'Intérieur, en 1804, marque déjà un premier coup d'arrêt » (Bourguet 1988, p. 301). Finalement, le bureau des statistiques sera dissout en 1812. Mais « ce n'est pas le moindre paradoxe – ou la moindre réussite – de l'enquête départementale des préfets de l'an IX que d'avoir forgé l'outil qui, rendant impossible le détour par la description des lieux, permettait cette autre lecture de la société et de l'espace national. La statistique morale remplaçait la topographie statistique. Pour connaître l'état du pays, on choisirait désormais d'explorer la société et de chiffrer le degré de bonheur des citoyens, au lieu de voyager dans les départements pour relater la variété du territoire » (*ibid.*, p. 313).

¹⁴ Cette indifférence aux mœurs du « petit peuple » est bien illustrée par la réponse d'un enquêteur breton : « Quoique leurs usages domestiques, leurs pratiques dans les actes publics et privés de la vie soient tellement variés que chaque bourg, chaque village a les siens propres, cependant les différences ne peuvent être remarquées qu'en entrant dans des détails minutieux et fort peu intéressants » (cité par Bourguet 1988, p. 238).

Les enquêtes politiques sous le Consulat et le Premier Empire

Le corps préfectoral, qui joue un rôle important dans l'observation de l'opinion, avait été créé le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), par le premier consul Napoléon Bonaparte. Selon les circulaires du 21 ventôse an VIII (12 mars 1800) et du 1^{er} prairial an VIII (21 mai 1800), les préfets devaient effectuer des tournées dans leur département, et en tirer un rapport mensuel (Ebel 1999, pp. 119, 122). Par ailleurs, le premier consul a développé la statistique départementale, les comptes rendus administratifs, et les enquêtes de police générale. Il a ainsi mis en place une « machine administrative efficace sans laquelle ne peut se concevoir l'éclosion à partir de 1814 des enquêtes sur l'état des esprits » (Karila-Cohen 2008a, pp. 66-71).

L'empereur avait d'autant plus besoin d'informations sur l'état d'esprit des Français qu'il passait la plupart de son temps en campagne. Pendant ses 5 254 jours d'exercice du pouvoir, Napoléon en passa 1 867 hors de Paris, soit plus de cinq ans ; c'est une fois devenu empereur qu'il en fut le plus souvent absent, puisqu'en dix ans, il n'y passa que 955 jours (Lignereux 2002, p. 175). Pour connaître l'état d'esprit de la population, Napoléon disposait de plusieurs sources d'information : les « informateurs particuliers » du comte de Lavalette, les rapports des divisions militaires, les rapports de l'inspection générale de la gendarmerie, et surtout les bulletins de police.

Ministre de la Police Générale par intermittence, de 1799 à 1815¹⁵, Joseph Fouché accorda, dans son action, la primauté à la prévention sur la répression. Il « négligea délibérément la lutte contre le crime, ne développa pas cette police judiciaire chargée de livrer les coupables aux tribunaux. [...] Il se consacra, en revanche, à cette police de prévision, les renseignements généraux en quelque sorte, police d'État qu'il porta à un haut degré d'efficacité [...]. Son attention se portait donc surtout sur les bruits de couloir, l'espionnage des cours étrangères, les conversations d'alcôve et de salon. Avec la vigilance pour principe et la surveillance comme programme, Fouché sut maintenir la sûreté de l'État. Sa police semblait avoir l'œil sur tout et sur tous, pénétrer partout dans la mesure où, parallèlement à une organisation très centralisée au quai Voltaire, siège du ministère, existait toute une nuée d'agents occultes, d'informateurs rétribués : les "mouches". L'essentiel pour le ministre était d'entretenir un climat d'observation constante » (Lignereux 2002, p. 110).

La police impériale surveille à la fois les « ennemis de l'intérieur » (espions à la solde de puissances étrangères) et les opposants politiques. « Cette surveillance, ayant pour finalité un contrôle social étendu, implique aussi une vaste opération d'écoute de l'opinion publique. Si son efficacité est à nuancer, la haute police entend surveiller les conversations dans toutes les strates de la société, même les plus populaires. Les bulletins quotidiens révèlent toute l'attention portée par la police aux rumeurs (rubrique dénommée "bruits"). Des surveillances ponctuelles appelées "service extraordinaire" sont également organisées pour tout rassemblement de foule – fêtes populaires, exécutions de condamnés à mort, ou devant les nouveaux monuments ou tableaux exaltant la gloire militaire de l'"Empereur de guerre". Tentant de jauger le degré d'adhésion de la société au régime et d'anticiper les mécontentements, les rapports de surveillance révèlent le souci policier d'enrayer les foyers de rumeurs pouvant menacer la survie de l'État » (Le Quang 2017, pp. 201-202). « Le bulletin de police est le résultat quotidien de cette immense enquête sur l'état du pays, dans tous ses aspects, de l'esprit public aux faits divers, des informations économiques aux bruits de salon. [...] Cette chronique de l'Empire était adressée, chaque jour, à Napoléon [...].

¹⁵ Il a été révoqué plusieurs fois, à la suite de désaccords avec la politique de Napoléon. Il a dirigé la police générale de novembre 1799 à septembre 1802, puis de juillet 1804 à juillet 1810, et enfin pendant les Cent Jours (mars-juillet 1815).

L'Empereur lui prêtait toute son attention ; par ce biais, il pouvait vérifier l'action des autres ministères » (Lignereux 2002, p. 139).

« Tous les lieux où des troubles sont susceptibles d'éclater, tous les groupes que l'on soupçonne enclins à se révolter – tels les ouvriers des faubourgs parisiens –, mais aussi tous les individus suspectés pour une raison ou une autre de s'opposer au gouvernement sont soumis à une étroite surveillance. Les agents de la police savent ainsi ce qui se passe y compris dans le huis clos de certains salons ou dans les salles des cafés parisiens, tandis que les réseaux jacobins ou royalistes sont pour certains très efficacement infiltrés. C'est ainsi que tous les bruits circulant à Paris mais aussi dans l'Empire, dans les théâtres comme dans les guinguettes ou les jardins publics, lors de cérémonies officielles ou dans les cercles privés semblent parvenir aux oreilles de la police. Celle-ci dispose de nombreux indicateurs qui l'informent par exemple de ce qui se passe dans les rassemblements. Même à l'armée, chacun peut être espionné par son voisin [...]. Tous les renseignements glanés sont systématiquement mis sous les yeux de Napoléon en des bulletins qui perfectionnent les pratiques inaugurées sous la Révolution pour Paris. [...] Ces bulletins rassemblent toutefois, après sélection par les services du ministère, non seulement les informations provenant de la police, des directeurs généraux aux commissaires spéciaux, mais aussi les indications fournies par l'ensemble des fonctionnaires préfectoraux, par les officiers de gendarmerie, les commandants de place ou les fonctionnaires de justice. Leur existence même manifeste la volonté du pouvoir de tout savoir, même s'ils ne disent pourtant pas tout – mais davantage avec Savary qu'avec Fouché –, même si leur formulation ou la sélection de leurs informations peut viser à rassurer le souverain. Par ailleurs, l'inspection générale de la gendarmerie adresse aussi chaque jour à l'empereur des rapports spécifiques, toutefois moins riches que les bulletins de police. Cette surveillance étroite exercée à l'égard de tous les citoyens conduit à des arrestations nombreuses en vertu de mesures de haute police qui dispensent de recourir à un jugement » (Petiteau 2008, pp. 91-92).

L'inspection générale de la gendarmerie nationale, dirigée par le maréchal Bon-Adrien de Moncey, constitue donc une autre source importante, parallèle à (et concurrente de) celle de la police générale. Ses rapports quotidiens apportaient un court résumé des événements dignes d'être connus du chef de l'État ; en outre, à la fin de chaque mois, un rapport bilan thématique regroupait ces informations. Une des rubriques concernait l'esprit public (Lignereux 2002, pp. 176-177).

Aux armées, le renseignement ne se limitait pas aux données opérationnelles (situation des forces ennemies, et comptes rendus d'interrogatoires de prisonniers, de déserteurs, et de voyageurs) ; il portait aussi sur les populations civiles, y compris, dans certains cas, à l'intérieur des frontières nationales. Sous le Directoire, la loi du 10 fructidor an V (27 août 1797) avait permis de mettre « en état de guerre et en état de siège » des communes de l'intérieur du territoire. Dans ces zones, « les commandants militaires prirent l'habitude d'adresser des rapports de situations politiques et militaires au pouvoir exécutif. [...] Un vocabulaire particulier fut appliqué dans cette littérature administrative pour désigner les opposants à l'ordre. Les "exclusifs", les "tenants de l'anarchie" désignaient les Jacobins ; les "tenants de l'ordre ancien" désignaient les royalistes. Un terme polysémique revient souvent dans ces rapports pour désigner les opposants, celui de "brigands". Il désignait tour à tour les opposants politiques, les déserteurs, les réfractaires ou les voleurs. Cette pratique, signe de politisation du renseignement, perdura dans les rapports des généraux de division sous le Consulat et l'Empire. [...] Ainsi, Bonaparte, Premier Consul, puis Napoléon, empereur, reçut toutes les décades d'abord, puis tous les jours, des informations d'ordre politique et

militaire émanant des généraux des divisions militaires » (Roucaud 2016, pp. 76-77, 79).

Enfin, « le "Mémorial de Sainte-Hélène" nous révèle que Napoléon avait confié au comte de Lavalette¹⁶ la mission suivante : "Douze personnes distinguées d'opinions différentes : jacobins, royalistes, républicains impériaux, ayant mille francs par mois, lui apportaient chaque mois des rapports sur l'état de l'opinion publique relativement aux actes du gouvernement, à l'état des choses en France. Lavalette recevait ces rapports cachetés et me les apportait. Après les avoir lus, je les brûlais. Mes ministres, mes amis ignoraient que je reçusse ces communications si importantes pour moi." » (Stoetzel 1948, p. 7).

De la Restauration à la Troisième République

Selon Pierre Karila-Cohen, c'est en 1814, donc sous la Première Restauration, que naît véritablement l'enquête politique, grâce aux initiatives du comte Beugnot, puis de François Guizot (Karila-Cohen 2008b, pp. 32-35) :

Cette spécialisation nouvelle s'opère comme les autres autour d'un nouvel objet, en tout cas de ce qui est considéré comme tel : la mesure de l'adhésion politique des populations devient une opération assimilable au décompte des richesses du sol ou de l'industrie. Les auteurs de circulaires ministérielles comme les administrateurs enquêteurs justifient ainsi spontanément l'établissement d'un inventaire des opinions en termes de *ressources* plus ou moins disponibles pour l'État. [...] Cette statistique de l'état des esprits naît en partie de la réaction contre les conceptions et les formes de l'enquête administrative de la fin de l'Empire. La promotion de l'objet opinion est présentée comme une rupture essentielle avec les centres d'intérêts considérés comme uniquement matériels du régime autoritaire de Napoléon. Sous les monarchies constitutionnelles, la richesse de l'État semble revêtir d'autres formes : l'adhésion des Français au régime politique et aux actes du pouvoir est réputée aussi essentielle à la solidité de ce dernier, si ce n'est davantage, que de bonnes récoltes. Il est dit sur tous les tons que l'opinion est la « reine du monde » et qu'il est impossible à un gouvernement d'agir contre ou sans elle. [...] La célébration de la notion d'opinion publique s'inscrit donc dans le contexte d'une reformulation des rapports entre État et société après la chute du régime napoléonien, alors qu'est mis en place un régime représentatif fondé sur l'élection, même si celle-ci est censitaire, et sur la liberté de la presse, même régulièrement mise à mal. [...] Dans ce contexte, l'opinion devient effectivement une ressource propice à une statistique : mieux qu'une armée ou des silos bien remplis, elle est censée garantir la pérennité du pouvoir en place. [...] Ces besoins statistiques nouveaux nécessitent l'emprunt d'une forme d'enquête et sa transformation. C'est ce que fait très bien Guizot en 1814-1815. En exigeant des préfets, en janvier 1815, un rapport mensuel sur l'esprit public, François Guizot s'approprie la forme administrative bien connue depuis le Directoire du compte périodique d'administration. Mais il le vide de ses rubriques habituelles [...] pour le consacrer uniquement à la question de l'esprit public, objet, fin et destination de tous les renseignements demandés dans sa circulaire.

« À partir de précédents révolutionnaires et impériaux, la Restauration et la monarchie de Juillet inventent une pratique administrative de mesure de l'opinion qui n'existait pas auparavant d'une manière aussi aboutie. Les fondements d'une discipline sont posés dès 1814-1815 avec l'enquête des délégués extraordinaires de police de Beugnot et la volonté manifestée par Guizot de mettre sur pied un instrument pérenne de statistique morale et politique du Royaume : au-delà des pratiques impériales d'une surveillance générale tournée vers l'ordre public et le simple recueil des humeurs populaires, ce sont là les premières enquêtes, depuis les essais révolutionnaires, qui proposent des questionnaires développés, entièrement consacrés à l'étude des modulations de

¹⁶ Antoine Lavalette, anobli par Napoléon en 1808, a exercé entre autres fonctions la direction des postes, et a supervisé la surveillance des correspondances, en particulier avec l'étranger (pour plus de détails sur le « cabinet noir » et les nombreux informateurs de Napoléon, on peut lire, de Jean Savant, *Les espions de Napoléon*, Paris, Hachette, 1957).

l'opinion et à l'inventaire des opinions politiques. Dès lors, les initiatives se multiplient : l'envoi en province des commissaires généraux de Decazes, les premières investigations confiées aux magistrats, aux gendarmes et aux militaires, la grande enquête de 1827-1830, les rapports politiques périodiques de la monarchie de Juillet, ainsi que l'habitude prise d'interroger les administrateurs sur les effets, dans l'opinion, des événements jugés importants, tout cela contribue à faire de ces années le moment décisif où surgit une pratique étatique promise à un long avenir » (Karila-Cohen 2008a, p. 349).

L'enquête des délégués de police sous la première Restauration (1814)

Nommé par Louis XVIII directeur général de la police le 7 juin 1814, le comte Jacques-Claude Beugnot envoie, dès le 16 juillet 1814, des instructions aux délégués de police pour la réalisation d'une enquête nationale sur l'esprit public. C'est la première d'une série d'enquêtes qui, pour la monarchie restaurée, « ont pour fonction commune de se réapproprier la France après plus de deux décennies de révolutions et d'exil » (Karila-Cohen 2008a, p. 99). Cette enquête se déroulera de juillet à décembre 1814.

L'objectif de Beugnot est de « concourir à un tableau général de l'esprit public en France » (*ibid.*, p. 128). Pour remplir cette tâche, les délégués de police ne disposeront d'aucune autorité, ne se livreront à aucune propagande, et se borneront à une simple mission d'observation. Les instructions officielles du 16 juillet 1814 précisent en effet que le délégué « n'aura le droit d'ordonner aucune mesure de police ni même de faire à qui que ce soit aucune réquisition en ce genre. Il ne sera pas, durant sa mission, une autorité, mais un envoyé près des diverses autorités pour conférer avec elles sur l'espoir de leurs administrés, sur l'état du pays ; en obtenir les renseignements confidentiels qu'elles jugeraient à propos de lui communiquer. [...] Il évitera avec soin d'engager aucune lutte d'opinion et se défendra de tout ce qui ressemblerait à la moindre censure des actes des autorités locales » (*ibid.*, pp. 122-123). À ces instructions officielles s'ajoutaient des instructions secrètes énumérant les objets d'observation qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Dans ce questionnaire détaillé, on relève les questions suivantes : « Y a-t-il dans les départements concert d'opinions ou l'esprit public s'y réveillera-t-il ? Quelles seraient les nuances ? En quelles proportions seraient les uns vis-à-vis les autres les autres hommes dont l'opinion peut compter ? [...] Comment a-t-on jugé la charte constitutionnelle ; en espère-t-on, comme on le doit, d'heureux effets ? Dans quelle proportion sont approximativement les partisans prononcés des anciennes doctrines et ceux des opinions et des institutions nouvelles ? Y a-t-il, à cet égard, uniformité d'opinion entre les villes et les campagnes ? [...] Les classes de la société s'amalgament-elles ou tendent-elles à se séparer comme avant la Révolution ? [...] Quels ont déjà été les bienfaits de notre heureuse restauration et de la paix qui en est un des premiers bienfaits ? [...] Y a-t-il des mécontents ? Quelles en sont les principales causes ? [...] Montre-t-on un vif désir de participer aux réélections de la chambre des députés, quand l'époque constitutionnelle en sera venue ? » (cité par Karila-Cohen 2008a, pp. 125-126).

Pierre Karila-Cohen commente ces instructions secrètes en ces termes : « Il faut souligner l'audace épistémologique d'un tel formulaire, qui confère à cette enquête sa radicale nouveauté. Ce questionnaire paraît en effet remarquable par la finesse des procédés cognitifs qu'il révèle et qu'il entend susciter chez les délégués. Toutes les questions centrales sur l'influence des appartenances géographiques, sociales, religieuses ou professionnelles dans la distribution des opinions politiques frappent par leur pénétration. Le plus important réside sans doute dans le fait qu'elles postulent

l'absence de hasard dans cette distribution : au-delà de l'anarchie apparente du réel, l'examen doit permettre de comprendre les mécanismes en jeu dans le phénomène complexe des adhésions politiques » (Karila-Cohen 2008a, pp. 128-129).

Le rapport mensuel sur l'esprit public demandé par Guizot (1815)

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1814, François Guizot adresse aux préfets, en septembre 1814, une circulaire « leur demandant une correspondance de quinzaine sur les mouvements de l'esprit public ». L'originalité de cette initiative, par rapport à celle de Beugnot, est qu'au contraire d'une enquête ponctuelle, l'appel à des rapports périodiques traduit « la volonté de pérenniser la surveillance de l'esprit public ». Ainsi, « Guizot manifeste très précocement un intérêt pour l'étude des phénomènes d'opinion et pour le façonnement de l'esprit public, intérêt qui, semble-t-il, constitue l'une des lignes directrices de sa vie politique » (Karila-Cohen 2008a, p. 139).

Sa circulaire confidentielle de septembre 1814 précise bien le caractère non administratif de la correspondance attendue (cité par Karila-Cohen 2008a, pp. 141-142) :

Je vois par les renseignements qui me parviennent chaque jour, que les grands événements relatifs à la régénération politique de la France, occasionnent encore sur plusieurs points, dans la disposition des esprits, des doutes ou des incertitudes dont il serait important pour l'administration supérieure, de reconnaître les véritables causes locales. J'attache donc beaucoup de prix à ouvrir avec vous une correspondance toute particulière et confidentielle indépendante de vos lettres ordinaires, sur les objets qui vous paraîtront les plus remarquables et sur ceux qui sortent de la ligne habituelle du travail administratif.

Cette correspondance aurait principalement pour objet, de me tenir exactement informé de la direction que prendrait l'esprit public dans votre département ; des causes générales qui influeraient en bien ou en mal sur les opinions de la masse des habitants. Elle m'avertirait des bruits vrais et faux qui circuleraient parmi vos administrés ; elle me ferait connaître les événements qui inspireraient quelque crainte pour la tranquillité publique ; enfin, elle me rendrait compte des mesures qu'en pareille circonstance vous auriez cru devoir prendre sans attendre les instructions de l'autorité supérieure. [...]

Vous sentez donc, M. le préfet, que ce que je vous demande n'est pas un bulletin périodiquement préparé dans vos bureaux ; c'est encore moins un rapport de police.

Je voudrais entretenir avec vous-même une conversation familière qui serait toute confidentielle et secrète, dans laquelle vous ne craindriez pas de vous abandonner sans réserve. Vous voyez que c'est avec vous seul que je veux causer. Je désirerais autant que possible que vous m'écrivissiez vous-même le 1^{er} et le 15 de chaque mois, et ce à dater du 1^{er} octobre prochain ; vous comprendrez surtout que pour les cas extraordinaires vos communications doivent être assez promptes pour m'éviter le désagrément de les recevoir par toute autre voie.

Il me sera fort agréable, M. le préfet, de trouver dans ces nouvelles relations plus directes et plus intimes avec vous, des occasions de parler souvent à Sa Majesté des bonnes intentions qui vous animent, des succès qu'obtiendront vos efforts, et de votre zèle éclairé pour son service. J'en attend les plus heureux résultats.

Le 26 janvier 1815, une nouvelle circulaire de Guizot aux préfets leur demande de lui adresser chaque mois le compte de la situation morale de leur département ; à la même date, un « Bureau de police administrative » spécialement chargé d'établir la « statistique morale du royaume » est créé (Karila-Cohen 2008a, p. 144).

Le rôle des procureurs généraux dans le contrôle des populations au XIX^e siècle

L'importance des rapports des préfets dans la surveillance de l'opinion est largement reconnue. « L'utilisation de la police secrète par les préfets a été une constante au XIX^e siècle. Les quelques pièces comptables demeurées à l'abri des épurations nous renseignent sur la part qui était accordée aux préfetures. Elles nous montrent encore comment les préfets ont utilisé la police secrète et ce qu'ils espéraient obtenir comme renseignements. Hors des moments où la police générale accaparait ce genre de service, c'est-à-dire principalement sous le Premier Empire, les préfets ont dirigé – parfois personnellement mais la plupart du temps par le truchement des commissaires de police – des agences de renseignement occulte. [...] Si la manière d'employer les agents secrets n'a guère varié au cours du XIX^e siècle, le discours qui légitimait leur emploi s'est modifié. Toutefois, malgré ces précautions oratoires, tous les régimes politiques et bon nombre de préfets ont utilisé ce type particulier de renseignements. [...] L'utilisation de moyens occultes par les préfets montre l'importance qu'ils accordaient au contrôle des populations. Cette préoccupation se manifestait notamment lorsqu'ils étaient nouvellement nommés ; ils jugeaient impérieux de posséder des renseignements sur le département. Ces sollicitations étaient significatives d'une certaine inquiétude ; il s'agissait pour ces fonctionnaires de connaître rapidement l'état général des esprits mais aussi de s'immiscer dans les luttes politiques de manière à contrôler les zones d'opposition » (Ebel 1999, pp. 137, 140-141).

En revanche, l'importance, au moins aussi grande, du rôle des procureurs généraux, entre 1820 et 1880 environ, n'est semble-t-il pas assez reconnue. Pourtant, véritable « officier des renseignements généraux », le procureur général ne se contente pas de plaider. « On a encore moins conscience, même parmi ses collègues, de l'importance des tâches de surveillance de l'opinion, qui font du procureur un homme d'écriture, un infatigable rédacteur de rapports sur toutes les affaires susceptibles de présenter un intérêt pour le gouvernement dont il est le représentant, comme sur l'état des esprits au plan politique et moral, question qui intéresse au tout premier chef le pouvoir exécutif. Pendant tout le XIX^e siècle, du moins jusqu'à la consécration de la victoire républicaine dans les années 1880, les officiers du ministère public revendiquent leur appartenance à la magistrature *militante*, celle qui prend la défense des intérêts de la société, et donc du pouvoir en place. [...] Une analyse rapide des circulaires de la Chancellerie montre que la surveillance de l'opinion est une tâche ancienne, qui ne date pas du régime autoritaire de Louis-Napoléon Bonaparte » (Farcy 2003, p. 9).

C'est la Seconde Restauration qui confie cette nouvelle tâche aux procureurs généraux. Une circulaire du 13 mars 1820 leur demande de « rendre compte, tous les mois, de la situation des esprits dans le ressort ». La circulaire du 9 septembre 1820 est plus précise : « Votre surveillance doit embrasser toute l'étendue de votre ressort ; vous devez en connaître la situation politique et morale ; car de cette connaissance dépend l'efficacité des mesures que vous êtes appelé à prendre pour la recherche et la poursuite des délits et des crimes. Mais il est des devoirs spéciaux qui vous sont imposés par les circonstances ; elles demandent de votre part une nouvelle activité. Il importe que le Gouvernement du Roi soit exactement informé des faits et des symptômes politiques qui peuvent éclairer sa marche. [...] Je vous invite à m'adresser, tous les dix ou douze jours, un rapport qui soit comme le relevé de ceux que vous recevrez de vos substituts et auxquels vous joindrez vos observations personnelles. Vous ne devez pas craindre de fatiguer mon attention par des détails en apparence minutieux ou par l'étendue des réflexions qu'ils pourront vous suggérer » (*ibid.*, pp. 9-10). Les consignes adressées aux procureurs généraux varieront peu sous la

Monarchie de Juillet (circulaire du 12 février 1831), l'éphémère Deuxième République (circulaire du 24 novembre 1849), et le Second Empire (*ibid.*, pp. 10-12).

Selon Jean-Claude Farcy, « la qualité des rapports, au sens de la fiabilité des informations, est excellente dans les rapports rédigés par les procureurs, à la fois en raison de leur position, de leur habitus judiciaire et de leur compétence. Du fait qu'ils ne sont pas engagés directement dans les luttes politiques, qu'ils n'ont pas de responsabilité administrative directe, à l'égal d'un préfet, ils sont plus libres d'exprimer la vérité. Là où un préfet peut craindre pour sa carrière s'il fait état de la force d'une opposition qu'il n'arrive pas à juguler dans son département, un procureur général, certes révocable, est bien moins engagé, si ce n'est au niveau du maintien de l'ordre public. Cette position va donc dans le sens d'une information plus exacte, plus proche de la réalité, qui s'autorise même la critique, voilée ou directe, des mesures prises par l'autorité administrative » (*ibid.*, p. 19).

L'enracinement de l'enquête politique sous la Seconde Restauration et la Monarchie de juillet.

« La seconde restauration de la monarchie donne lieu pendant trois ans au lancement de nombreuses enquêtes politiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. La facilité avec laquelle Napoléon a retrouvé le pouvoir en mars 1815 n'a fait qu'ajouter de l'incertitude là où la première Restauration n'était déjà pas sûre d'elle-même : l'absence définitive de toute légitimité politique évidente renforce les raisons de s'interroger sur les sentiments politiques des Français » (Karila-Cohen 2008a, p. 155). Au cours des années suivantes, et jusqu'à l'avènement de la Deuxième République, les enquêtes sur l'état de l'esprit public se banalisent et se diversifient¹⁷. « Les préfets sont désormais régulièrement sollicités pour décrire les fluctuations de l'opinion de leur département. L'analyse des mouvements de l'esprit public n'est donc plus réservé aux temps de crise : elle devient un exercice ordinaire inscrit dans la normalité de la vie politique et administrative » (*ibid.*, p. 209).

Selon Pierre Karila-Cohen, toutes les enquêtes de cette période se caractérisent par « l'entremêlement constant entre la rationalité du questionnaire et les émotions qui président à leur invention. La rationalité des questions gouvernementales sur l'esprit public est incontestable. On peut parler à bon droit d'un raffinement progressif de la demande et d'une exploration toujours plus poussée de formes nouvelles de l'enquête politique. Mais cette œuvre de raison obéit à une chronologie de l'anxiété qui connaît ses flux et ses reflux. Les moments où des étapes sont franchies dans l'élaboration de l'enquête politique comme genre sont en effet ceux où les hommes au pouvoir ressentent une forte inquiétude sur le sort du régime auquel ils sont attachés. C'est le cas en 1820-1822, 1827-1830, 1832-1835, 1839-1840. Entre ces pics d'angoisse, les périodes moins porteuses d'émotions défavorables au pouvoir sont aussi celles où il n'innove pas, laisse en friche les nouveaux chantiers et s'en remet à une gestion purement policière des phénomènes d'opinion » (*ibid.*, p. 238).

Mais c'est surtout la systématisation des missions confiées à des enquêteurs itinérants qui constituent l'innovation de la Restauration. « Les missions d'observateurs itinérants chargés d'aller enquêter sur "l'état des esprits" dans les départements, font partie de ces déplacements nés tout aussi bien de l'instabilité institutionnelle de la France que des pratiques politiques nouvelles qui caractérisent le siècle. Travaillée par un doute profond et déchirée par des luttes gouvernementales très vives, la Restauration a

¹⁷ On trouvera la liste impressionnante des enquêtes politiques réalisées pendant cette période dans les pages 355 à 361 de Karila-Cohen (2008a).

multiplié ces envois dans ses premières années, fondatrices en matière d'enquêtes politiques » (Karila-Cohen 2006, p. 136). Ces observateurs, commissaires du roi ou délégués de police, parcourent les départements et « conversent avec une grande quantité d'interlocuteurs. Ces rencontres constituent la finalité première des enquêtes politiques : il s'agit de jauger la fidélité politique et les capacités des préfets et des sous-préfets et de discuter avec les notables afin de dresser une statistique personnelle et morale complète du département ou de l'arrondissement » (*ibid.*, p. 142). La monarchie de Juillet poursuivra cette politique, mais avec une moindre ampleur (*ibid.*, pp. 137-138).

Les grandes enquêtes du XIX^e siècle (Villermé, Le Play)

La contribution des grandes enquêtes sociales du XIX^e siècle à la connaissance de l'opinion est, là encore, un champ de recherches insuffisamment exploré. Les enquêtes entreprises, entre 1835 et 1837, par Louis René Villermé, à la demande de l'Académie des sciences morales, dressent un tableau émouvant de la condition ouvrière à cette époque. Une lecture approfondie de son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* (1840) pourrait peut-être permettre d'y trouver quelques traits relevant de « l'esprit public » et des opinions des populations étudiées. Toutefois, il semblerait que les annotations de Villermé ne diffèrent guère, sur ce point, de celles de Colbert, Vauban, ou Beauvilliers. On y lit, par exemple : « Les ouvriers de Lille sont très souvent privés du strict nécessaire ; et pourtant ils ne se plaignent point trop de leur sort, et ne se portent presque jamais à des émeutes. [...] La douceur, la patience, la résignation, paraissent être d'ailleurs le fond du caractère flamand » (cité par Fourastié 1964, pp. 270-271).

Il en est de même pour Frédéric Le Play, qui a enquêté à partir de 1829 sur la condition ouvrière en France et dans plusieurs autres pays d'Europe¹⁸. Dans les 36 monographies figurant dans *Les ouvriers européens* (édition de 1855), Le Play décrit avec minutie les modes d'existence de chacune des familles étudiées, leurs biens, leurs activités professionnelles et sociales ; mais on y relève peu de considérations sur les mentalités ou les opinions. On en trouve cependant un exemple, à propos du *Mineur des filons argentifères de Pontgibaud (Auvergne)* : « L'ouvrier est d'un caractère doux ; cependant la déférence et la soumission qu'il accorde à ses supérieurs ne sont pas toujours exemptes d'une nuance de dissimulation. Les mœurs sont bonnes, tant avant qu'après le mariage. La tendance aux rixes sanglantes, si rare chez les Français du Nord, commence déjà à se manifester. La population tout entière montre pour l'épargne une inclination prononcée. Malheureusement cette vertu développe souvent la tendance à négliger l'éducation des enfants et les soins dus aux malades et aux infirmes » (cité par Fourastié 1964, p. 344).

D'autres enquêtes, moins connues, mais aussi intéressantes, accordent également plus d'importance aux conditions matérielles des ouvriers qu'à leurs opinions. Par exemple, le journal *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse*, mensuel rédigé majoritairement par des ouvriers¹⁹, a lancé dès son deuxième numéro (octobre 1840)

¹⁸ On notera à ce propos que, dans la liste des « 300 mots constitutifs du langage propre à la science sociale » figurant dans le tome 1 de l'édition de 1879 des *Ouvriers européens* (pp. 444-479), on ne trouve ni « esprit public », ni « opinion », ni aucun terme de sens voisin.

¹⁹ « Organe des intérêts et moraux et matériels des ouvriers », « L'ATELIER est fondé par des ouvriers, en nombre illimité, qui en font les frais. - Pour être reçu fondateur, il faut vivre de son travail PERSONNEL, être présenté par deux des premiers fondateurs, qui se portent garants de la moralité de l'ouvrier convié à notre œuvre. (Les hommes de lettres ne sont admis que comme correspondants.) » (n° 1, septembre 1840).

une « Enquête sur la misère des ouvriers et sur les moyens d'y remédier ». Au cours des années suivantes, sont parues des monographies sur la condition des hommes, femmes et enfants dans les manufactures ; les travailleurs des campagnes ; la condition des femmes dans l'industrie ; ainsi que sur des métiers (ouvriers ébénistes, chapeliers, peintres, ou soyeux de Lyon, par exemple) ou des groupes de professions spécifiques (grosse et petite mécanique, imprimerie et fonderie en caractères). Mais si les détails sont nombreux sur les salaires, les conditions de travail et de logement, et le coût des dépenses courantes, on n'y trouve pratiquement rien sur l'état d'esprit des ouvriers. Sur ce point, les autres rubriques (judiciaires en particulier) sont plus instructives. Mais il est vrai que, de par leur position dans la société, les lecteurs de *L'Atelier* n'avaient rien à apprendre de leur journal sur ce que pouvaient penser les ouvriers.

Dans toutes ces enquêtes, la dimension « esprit public » est donc notoirement absente. Même sous la Seconde République, la grande enquête sur le travail de mai 1848, pourtant très détaillée sur les conditions matérielles (de travail, de vie) et l'éducation des ouvriers, ne se préoccupe pas de ce que ceux-ci pensent ; il en est de même pour l'enquête, plus limitée, d'octobre 1849, sur l'état matrimonial de la classe ouvrière (Gille 1964, pp. 213-215 ; 218). Pourtant, dans un exposé du 1^{er} février 2008 au séminaire d'histoire des probabilités et de la statistique animé par Marc Barbut, Claire Lemercier avait signalé que, dès les années 1830, étaient posées dans les enquêtes des questions sur les opinions et sur les comportements dans des situations hypothétiques ; et que vers 1848, une pétition nationale d'ouvriers a demandé que, dans les enquêtes les concernant, ce ne soient pas les seuls patrons qui soient interrogés.

L'opinion sous le Second Empire

Selon Lynn M. Case, la première source d'information de Napoléon III sur l'opinion des Français était constituée par les rapports politiques des procureurs généraux près les vingt-huit cours d'appel ; ces rapports secrets étaient trimestriels. On a vu qu'ils avaient été réactivés dès novembre 1849, alors que Louis-Napoléon était encore président de la République. Les instructions données en 1859 par le Ministre de la Justice demandaient quels effets les principaux événements du trimestre avaient eu sur les différentes classes de la population. La seconde source importante était les rapports mensuels des quatre-vingt-huit préfets de département et du préfet de police de Paris (Case 1949, pp. 442-443 ; Almond 1957, pp. 215-216).

« Entre les deux Républiques, le second empire, pour sa part, systématise l'enquête avec une efficacité dont ne peut se targuer la monarchie constitutionnelle. Le nombre de demandes de rapports périodiques semble ainsi s'envoler, et le corps préfectoral paraît beaucoup plus discipliné dans son zèle à répondre. [...] Cette systématisation s'accompagne d'un recours plus fréquent à l'imprimé. Désormais, en effet, les préfets doivent remplir des formulaires préétablis avec des catégories déjà fixées à renseigner » (Karila-Cohen 2008a, pp. 349-350).

La question de l'opinion sous la Troisième République

Dès le début de la Troisième République, les députés se sont interrogés sur le moyen de connaître, entre deux élections, les réactions des citoyens aux mesures prises par le gouvernement. En 1880, lors d'un débat sur le droit de réunion, un député (Gustave Cunéo d'Ornano) évoque le projet d'amnistie des Communards. « Le dossier est délicat, chaque parlementaire craint de déplaire à ses électeurs, quelques-uns tentent

de percer le secret de l'opinion publique. [...] Face à une telle incertitude, la politique se fait hasardeuse. Mais comment mettre un terme à cette ignorance ? Cunéo d'Ornano proposait l'introduction d'un référendum d'initiative populaire, auquel ses collègues opposaient aussitôt l'argument de l'inconstitutionnalité, pour ne pas dire plus simplement l'effroi suscité par l'idée d'un peuple législateur. [...] Le problème est clairement circonscrit. Il faut connaître l'opinion des gouvernés. Le plébiscite et le référendum sont certainement de bons moyens, mais ils obéissent à des conditions de principe impliquant des contraintes trop lourdes au plan pratique mais plus encore au plan politique, parce qu'ils suscitent une décision souveraine quand il ne s'agit que d'obtenir un renseignement. [...] C'est dans l'invention d'un instrument de mesure que réside la solution » (Reynié 1998, pp. 338-339). Cet instrument sera le sondage d'opinion.

Le suivi du moral des combattants et des civils pendant la Grande Guerre

La guerre de 1914-1918 a rendu plus nécessaire encore qu'en temps de paix l'observation de l'opinion publique, sur le front surtout (pour évaluer le potentiel combattif des troupes), mais aussi à l'arrière. Le principal outil d'observation du moral des combattants est le *contrôle postal*. Cette pratique de viol des correspondances privées n'est pas nouvelle ; la plupart des régimes autoritaires y ont recouru²⁰. Elle a été institutionnalisée le 28 avril 1793 par le Comité de Salut Public, afin de prévenir les complots venus de l'étranger. Arguant que « le salut public exige que l'on découvre cette source des maux de la France, et qu'aucun citoyen, dans un danger aussi imminent, ne peut réclamer le secret de ses lettres et de sa correspondance », elle ordonnait que toutes les lettres venant de l'étranger soient ouvertes et analysées (Lévy-Guénot 1918, p. 389). Cette même procédure a été appliquée pendant la Grande Guerre pour lutter contre les risques d'espionnage, et pour observer les fluctuations du moral des combattants : « Une note du général Joffre, datée du 4 janvier 1915, demande aux premiers censeurs spécialisés dans le courrier de vérifier si l'interdiction faite aux soldats de donner le moindre détail sur les localités où se trouve la ligne de feu, comme les cantonnements des zones de repos, est respectée. À cette époque, le contrôle s'effectue par sondages, particulièrement dans les bureaux de poste. [...] Ce système, encore aléatoire, va, peu à peu, se perfectionner à partir de l'été 1916. [...] Il ne s'agit plus seulement de censurer le courrier mentionnant la localisation des armées mais, tout autant, de s'inquiéter du moral des poilus » (Rajsfus 1999, p. 136).

« Au début du conflit, l'analyse du courrier des combattants n'était pas une priorité pour les autorités militaires, encore convaincues d'une guerre courte. Mais la stabilisation du front à l'hiver 1914-1915 rend le contrôle des hommes à la fois plus facile, du fait de la permanence des liaisons entre l'arrière et la zone des combats, et nécessaire, car on craint les indiscretions et l'espionnage. Le 26 janvier 1915, le Grand Quartier Général commence donc à réfléchir à la possibilité d'un contrôle des lettres reçues et adressées par les soldats : il faut notamment vérifier que les hommes n'enfreignent pas l'interdiction qui leur est faite de préciser, dans leurs correspondances, la localité où ils se trouvent afin de ne pas renseigner l'ennemi sur les mouvements de troupe. [...] En juillet 1915, des commissions permanentes de deux ou trois membres voient le jour dans chaque armée. La surveillance du courrier gagne alors en ampleur : à partir de 1916, chaque régiment est contrôlé au moins une fois par mois, à raison de cinq cents lettres minimum, ce qui signifie qu'en moyenne

²⁰ Les exemples les plus connus, en ce qui concerne la France, sont le « cabinet noir » sous Louis XIV et le *Cabinet du secret des postes* sous Louis XV.

cent quatre-vingt mille lettres sont lues et analysées chaque semaine. [...] Le contrôle s'intensifie encore avec la crise survenue au printemps 1917²¹. [...] De fait, les commissions de contrôle postal n'ont plus seulement un rôle de censure. elles cherchent à évaluer le moral des troupes, à travers l'un des vecteurs supposés de son expression : les correspondances » (Cabanes 2004 : 56-57 ; voir aussi Rajsfus 1999, pp. 137-138).

Une note interne précise en ces termes la suite des opérations : « Le dépouillement a lieu par double lecture. Les lecteurs non officiers lisent rapidement, mettent à part les lettres intéressantes à un point de vue quelconque et les passent à l'officier chef d'équipe. Celui-ci décide de l'usage à faire des lettres. Les destinataires ne doivent pas se rendre compte de la nature de la vérification qui a été opérée » (cité par Rajsfus 1999, p. 138).

Pour faciliter l'analyse de ces lettres, des grilles de lecture ont été instaurées le 1^{er} décembre 1916, puis améliorées le 14 novembre 1917. Elles distinguent quatre grands thèmes : l'hygiène (état des tranchées, nourriture, habillement, réception des lettres et des colis, etc.), la guerre (opérations faites ou prévues, jugements sur les chefs, etc.), les affaires extérieures (opinions sur l'ennemi, rapports avec les alliés), et l'arrière (permissions, rapports avec les civils). Pour chaque thème, le lecteur indique dans son rapport s'il fait l'objet de plaintes ou s'il est un motif de satisfaction. Enfin, il fournit un résumé de quelques lignes, et fait part de ses impressions sur l'état d'esprit des combattants en utilisant une échelle en cinq degrés (très bon, bon, neutre, médiocre, mauvais). Son rapport doit être accompagné d'extraits de lettres « aussi nombreux et significatifs que possible » (Cabanes 2004, pp. 58-59).

Il semble que les services de contrôle du courrier se soient également intéressés au moral des non combattants. À l'appui de ce constat, Maurice Rajsfus cite une note du lieutenant-colonel Zopff (« grand patron des renseignements aux armées ») prouvant que le contrôle postal militaire surveille également les correspondances entre civils (Rajsfus 1999 : 160). De son côté, « la police s'intéresse au courrier reçu par les responsables politiques et syndicaux. Par les humanistes également. Non pas que la menace d'un complot pacifiste soit réellement à l'ordre du jour, mais les policiers ne peuvent faire moins que les militaires. C'est la police qui se veut garante du moral de l'arrière et elle se doit de veiller - et de surveiller. La manière est pourtant différente puisque les lettres sont ouvertes, copiées, et suivent ensuite la voie habituelle jusqu'au destinataire » (*ibid.*, p. 161).

Enfin, Jean-Jacques Becker signale l'initiative du recteur de l'académie de Grenoble qui, en 1915, avait envoyé, aux instituteurs des départements de son ressort (Isère, Drôme, Hautes-Alpes), un questionnaire sur la façon dont s'était déroulée la mobilisation dans leur commune. Averti de cette initiative, le ministre de l'instruction Publique, Albert Sarraut, la reprit à son compte, en adressant, le 18 septembre 1915, une circulaire aux instituteurs non mobilisés, leur demandant de tenir note de tous les événements auxquels ils assistaient. En Haute-Savoie, un questionnaire analogue aurait été rempli par les curés et les maires dans trente-six communes (Becker 1977, pp. 262-263).

²¹ Sur cette crise, on peut lire : Guy Pedroncini, *Les mutineries de 1917*, Paris, Puf, 1967.

Les référendums de presse

Préfiguration des sondages d'opinion, les référendums de presse ont fait leur apparition en France vers la fin du XIX^e siècle ; ils avaient été initiés aux États-Unis dès 1824, sous la forme des « votes de paille ».

La naissance des référendums de presse aux États-Unis

Le terme de « votes de paille » (*straw polls* ou *straw ballots*) se réfère à un procédé utilisé par les paysans nord-américains : ils lançaient une poignée de paille en l'air afin de déterminer de quel côté soufflait le vent... Les premiers référendums de presse, rapportés par tous les historiens des sondages d'opinion, sont ceux du *Harrisburg Pennsylvania* et du *Raleigh Star* à l'occasion de l'élection présidentielle de 1824. Dès avant 1900, le *New York Herald* faisait des prévisions sur l'issue des élections nationales à partir d'échantillons choisis dans différentes parties des États-Unis : en 1909, il s'allia avec d'autres journaux à travers le pays pour élargir ses activités (Spingarn 1939, p. 97).

Ensuite, la technique du référendum de presse s'est complexifiée. Dans sa thèse de doctorat, Claude E. Robinson décrit trois procédures (Robinson 1932, pp. 52-57) : 1) la publication d'un bulletin de vote dans un journal (*ballot in the paper*) ; 2) l'envoi d'enquêteurs munis de bulletins de vote et d'une urne en divers endroits (bureaux, ateliers, théâtres, hôtels, clubs, résidences, voire coins de rue), qui demandent à leurs interlocuteurs de simuler le vote à venir (*personnal canvass*) ; 3) L'envoi de cartes postales timbrées à des personnes figurant dans divers annuaires (*use of US mails*). Les deux dernières procédures sont en fait identiques à celles qu'utiliseront les institut de sondage d'opinion (enquêtes en face-à-face, et enquêtes postales), la caractéristique commune à ces trois approches étant qu'elles sont utilisées par des journaux (*Chicago Tribune*, *Literary Digest*). La possibilité de « bourrer les urnes » (*stuffing*) a conduit à considérer le système du bulletin dans l'urne comme la moins fiable de ces trois procédures (Spingarn 1939, p. 97). Les seules différences, d'importance, avec les sondages d'opinion résident dans la méthode d'échantillonnage et le traitement des non répondants (redressement).

Le succès des prévisions de l'AIPO (Gallup), par contraste avec celles du *Digest*, a eu deux effets majeurs : 1) Il a suscité chez les chefs d'entreprise un degré élevé de confiance dans les études de marché utilisant les méthodes scientifiques d'échantillonnage ; et 2) il a ouvert aux organismes d'études de marché un nouveau champ : l'étude de l'opinion publique en relation avec les enjeux locaux, régionaux, et nationaux (Crossley 1937, p. 28). Par contre, cette date marque le déclin des référendums de presse à visée électorale aux États-Unis. Comme le rappelle Jean Stoetzel, dans un texte datant de juillet 1939 : « Le public américain ne fait désormais aucune difficulté pour reconnaître la qualité scientifique des résultats publiés par MM. Gallup et Roper, surtout depuis les enquêtes qu'ils ont faites au moment de la réélection du Président Roosevelt. [...] Une revue avait fait une grande consultation, interrogeant plus de 2.000.000 de personnes, et donnait l'échec de M. Roosevelt comme certain. M. Roper prédit que M. Roosevelt serait élu par 62 % des voix, M. Gallup par 56 %. La vérité devait être au milieu : M. Roosevelt eut une majorité de 60,5 % » (*Sondages*, 2, p. 4).

Les référendums de presse en France

Contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis, il n'y a pas en France de filiation avérée entre les référendums de presse et les sondages d'opinion. Il ne semble pas non plus que les référendums de presse français aient été inspirés par les votes de paille nord-américains. On observe plutôt, dans les quotidiens et périodiques français, une floraison de concours-référendums et de « plébiscites » auprès des lecteurs, visant à accroître et fidéliser leur lectorat. À l'époque, certains de ces référendums ont eu un grand retentissement. C'est le cas de celui sur la peine de mort (*Le Petit Parisien*, 1907), et de celui sur le choix d'un dictateur en France (*Le Petit Journal*, 1934). D'autres ont également eu pour objet des thèmes politiques, comme l'issue de la guerre russo-japonaise (*La Presse*, 1904), ou la question du vote des femmes (*Le Journal*, 1914 ; *L'Écho de Paris* et *Le Matin*, 1935).

Il faut toutefois souligner que les référendums de presse ont porté également sur des questions de société, comme le maintien des paris hippiques (*La Presse*, 1891), les hommes et femmes illustres (*La Presse*, 1902 ; *Le Petit Parisien*, 1906, *Le Petit Journal*, 1908), ou encore la définition des « classes moyennes » (*Le Petit Journal*, 1937)²². On notera également que certaines entreprises ont eu recours aux référendums de presse pour réaliser des études de marché. Dans la perspective qui est la nôtre, la plus intéressante de ces études est l'enquête réalisée par le journal *L'Époque* sur son propre lectorat. Elle ne semble pas avoir été imitée depuis par d'autres quotidiens.

Le « recensement des lecteurs » de L'Époque

Ce référendum de presse est en fait une véritable étude de marché. Il a été lancé en 1938 par Henri de Kérillis, directeur du quotidien *L'Époque*. Comme la plupart des quotidiens, *L'Époque* traversait alors une période difficile, car le prix de vente des journaux ne couvrait pas les frais de fabrication et de diffusion. Il devenait donc nécessaire d'organiser des souscriptions auprès des abonnés, et d'augmenter les recettes publicitaires. Le 4 février 1938, Henri de Kérillis commençait par rappeler les « conditions dramatiques » dans lesquelles son journal était né, à la suite d'un conflit entre le principal actionnaire de *L'Écho de Paris* et son directeur : ce dernier, Henry Simond, avait alors quitté *L'Écho* et fondé *L'Époque*. De Kérillis tirait ensuite la sonnette d'alarme, annonçant que le journal devrait cesser de paraître si, le 6 mars, la somme de cinq millions de francs n'était pas réunie. Il lançait à cette occasion une grande souscription, qui fut un succès. Mais les difficultés continuaient à s'accumuler, et, le 15 juin, *L'Époque* annonçait en première page : « Le 15 juin sera une date qui fera ÉPOQUE dans l'histoire de de la Publicité française grâce aux lecteurs de L'ÉPOQUE ». On trouvait en page 9 le questionnaire d'une véritable étude de marché par voie de presse, présentée en ces termes :

CHERS AMIS DE L'ÉPOQUE

Vous vous êtes réunis par dizaines de milliers pour apporter à l'appel d'Henri de Kérillis les cinq millions dont nous avons besoin pour poursuivre notre tâche. [...]

Les mesures de réduction de frais que nous nous sommes imposées nous permettent de regarder l'avenir avec sécurité, malgré les hausses successives que nous subissons sur le papier et l'impression. Mais cela serait inutile encore une fois si nos recettes publicitaires n'augmentaient pas de leur côté.

Depuis plusieurs semaines nous avons attiré votre attention sur le fait que la publicité était indispensable à la vie de VOTRE journal.

²² Tous ces référendums, et quelques autres, sont décrits dans Grémy (2018).

Nous avons insisté sur le fait que les annonceurs, touchés comme tout le monde par les difficultés économiques actuelles, ne peuvent plus effectuer de DÉPENSES IMPRODUCTIVES. Nous vous avons montré les raisons pour lesquelles ils recherchaient du RENDEMENT à leurs annonces. [...]

Mais il est incontestable qu'à l'heure actuelle, [...] les annonceurs, les techniciens de la publicité, ignorent trop souvent la qualité, la répartition, le pouvoir d'achat des lecteurs d'un journal : Il est indispensable de les documenter sur la clientèle à laquelle ils s'adressent.

Notre ami Louis Dumat a examiné les problèmes qui se posaient alors à nos yeux. D'un commun accord nous avons décidé de prendre une **INITIATIVE SANS PRÉCÉDENT DANS LA PRESSE FRANÇAISE** [...]

Pour la première fois, en France, un grand journal quotidien entreprend le recensement de tous ses lecteurs. L'initiative est hardie ; les personnalités de la publicité et de la presse, à qui nous nous sommes ouverts de notre projet, nous suivent d'un œil curieux. Mais c'était le même regard qui croisait le nôtre lorsque nous faisons appel à vos souscriptions. Vous aviez prouvé que vous vainquiez tous les obstacles : cette fois-ci encore vous remporterez une victoire et, par vos réponses au questionnaire que vous trouverez au verso de cette feuille, vous nous permettrez d'imposer VOTRE journal encore plus qu'il ne l'est en apportant, LES PREMIERS, *une statistique complète de nos lecteurs*.

Le questionnaire comporte quatre-vingts questions. Les questions 1 à 25 correspondent aux renseignements signalétiques du lecteur et de ses proches : localité, description de la famille, profession, logement, équipement en appareils domestiques, etc. Les questions 26 à 42 et 53 à 57 portent sur les activités de loisir : lecture, musique, spectacles, voyages, photographie, chasse, pêche. Les habitudes alimentaires sont l'objet des questions 43 à 52. Les soins corporels sont abordés dans les questions 58 à 63 pour Monsieur, 64 et 65 pour Madame. Les questions 66 à 70 demandent à Madame quelles sont ses activités domestiques (couture, tricot, repassage). Les comportements d'achat et la réceptivité à la publicité sont traités dans les questions 71 à 77. Deux questions (78 et 79) concernent la lecture du journal, et la dernière (80) reflète une des préoccupations de cette époque troublée : « Possédez-vous un masque contre les gaz ? ». Selon Christian Pradié, 14 000 lecteurs auraient répondu à ce référendum de presse (Pradié 2004, p. 129).

II. Les études de marché

Au sens large, une étude de marché a pour but de décrire aussi complètement que possible les caractéristiques du marché d'un produit ou d'un service donné. Sous l'angle économique, elle inclut la description de l'ensemble des entreprises qui fournissent ce produit et ce service, de leurs sources d'approvisionnement, du volume et des spécificités de leur production, et des modalités de leurs relations avec leur clientèle (réseaux de représentants, de dépositaires, de revendeurs, etc.). Dans une acception restreinte, sous l'angle qui nous intéresse ici, elle a pour objectifs la description des clients, actuels et potentiels, du produit ou du service offert ; des attentes de ces clients ; de l'image qu'ils se font des différents produits ou services qui leur sont proposés ; de leur perception de la publicité pour ces produits ; etc. Ces objectifs sont atteints au travers d'enquêtes qui sont en quelque sorte la préfiguration des sondages d'opinion.

Aux États-Unis, les enquêtes auprès des usagers et des consommateurs ont commencé vers 1910. Selon Archibald M. Crossley, la date des premières études de marché est difficile à établir avec précision, dans la mesure où ces dernières n'étaient alors pas distinguées des opérations de marketing. On sait qu'en 1912, Roy Eastman a commencé sa carrière en étudiant la diffusion, dans des périodiques, de la publicité pour un fabricant d'aliments pour le petit déjeuner ; et qu'à la même époque, la Curtis Publishing Company réalisait des études analogues. Crossley estime que ce sont les recherches sur la publicité dans les moyens de communication de masse qui sont à l'origine du développement des études de marché aux États-Unis (Crossley 1957, pp. 159-160). Les agences se sont en effet préoccupées des attentes des consommateurs dès les débuts de la publicité (Spingarn 1939, p. 98) :

Les agences de publicité ont commencé à envoyer des gens faire du porte-à-porte pour demander aux ménagères ce qu'elles achetaient, et pour quelles raisons. Contrairement aux référendums de presse, ces études de marché bénéficiaient d'une valeur commerciale bien établie, et l'on affectait des sommes d'argent considérables à la recherche et au développement. L'on prenait grand soin de s'assurer que les personnes que l'on allait interroger constituent réellement une coupe transversale de l'ensemble du marché ; car ces méthodes d'échantillonnage servaient à se prononcer avec certitude sur des sujets aussi important que de savoir si les ménagères préféraient leur vermifuge en boîtes ou en flacons, ou si l'on jugeait crédible la prétention d'un certain bain de bouche à faire repousser les cheveux.

Aussi bien George Gallup, qui dirige l'American Institute of Public Opinion, que Elmo Roper, dont l'équipe réalise les enquêtes pour le *Fortune's survey*, ont fait leur apprentissage dans les études de marché, et tous deux ont d'abord travaillé dans l'analyse des marchés.

Les sociétés américaines implantées en France

Il semble que les premières sociétés d'études de marché implantées en France aient été des sociétés nord-américaines. En témoigne un texte d'un spécialiste de la publicité commerciale, Lucien Augier, qui, en 1940, propose au gouvernement de Vichy la création d'un « Bureau de Recherches et d'Investigations psychologiques », ayant pour objectif d'étudier « l'état d'esprit actuel des différentes couches sociales et professionnelles ». Il précise que « ce service nécessite le recrutement d'enquêteurs qui devront être formés spécialement à moins que l'on puisse déjà s'attacher quelques hommes ayant fait des enquêtes analogues au service d'entreprises commerciales. On les trouverait plus facilement parmi ceux ayant travaillé pour des maisons américaines installées en France où ces procédés d'études psychologiques ont été davantage utilisés » (AN : 72AJ/584, dossier 509, page 15).

Un autre indice est apporté par une enquête réalisée en 1938, sur les causes de la crise qui affectait alors les ventes de journaux en France, et plus particulièrement les quotidiens parisiens du matin. Un dossier, constitué à l'intention du directeur du *Petit Parisien*, Pierre Dupuy, en résume les résultats en ces termes (Amaury 1972, pp. 289-292) :

Il y a quelques années, la presse du soir tenait un rôle insignifiant dans le public.

L'apparition de *Paris-Soir* a modifié complètement cette situation, puisque actuellement 78 % de citadins (région parisienne) lisent un journal du soir. On lit encore moins le soir que le matin (78 % contre 91 %), cependant l'habitude est prise.

Si le développement de la presse du soir n'a pas encore nui dangereusement à chacun des journaux de la presse du matin, il n'en porte pas moins en lui les germes d'un danger qu'il faut examiner à tout prix. Actuellement, les journaux du matin de la région parisienne ont perdu peu de lecteurs :

<i>Le Matin</i> environ.....	15 %
<i>Le Journal</i>	12 %
<i>Le Petit Parisien</i>	6 %

et, sur le nombre d'abandons de lecteurs de journaux du matin, les journaux du soir n'en ont pris que 4 % environ. Il semblerait donc, à première vue, que le journal du soir soit surtout un journal de complément, sans grande conséquence pour la presse du matin.

Or, il n'en est rien. On remarque, en effet, qu'il y a :

- 63 % des lecteurs du *Journal* qui lisent *Paris-Soir* ;
- 59 % des lecteurs du *Matin* qui lisent *Paris-Soir* ;
- 57 % des lecteurs du *Petit Parisien* qui lisent *Paris-Soir*.

Si l'on analyse, d'autre part, attentivement les réponses recueillies au cours de l'enquête, surtout en ce qui concerne la région parisienne, la situation apparaît encore plus dangereuse. *Paris-Soir* exerce par le dynamisme qui émane de sa formule moderne une influence profonde. Ce n'est plus le lecteur qui, pour lire les nouvelles, va acheter le journal, ce sont les nouvelles, les faits mêmes de la vie, qui, présentés sous une certaine forme, saisissent et happent le lecteur.

Le document vivant, la photographie, l'illustration, les gros titres lapidaires attirent la foule comme la grosse caisse et les clowns de la parade. Et le public attiré lira le journal avec intérêt, car il y trouvera, avec les informations, des contes, des enquêtes, des reportages pleins de vie.

Sur cent lecteurs de *Paris-Soir* de la région parisienne :

- 68 se précipitent d'abord sur les illustrations ;
- 51 se précipitent d'abord sur les informations d'actualité .
- 29 se précipitent d'abord sur les contes ;
- 28 se précipitent d'abord sur les faits divers ;
- 27 se précipitent d'abord sur les grands reportages.

[...]

Si les journaux du matin, qu'on estime plus sérieux et plus complets, sont encore préférés à ceux du soir (47 % de préférence contre 29 %), il y a cependant 24 % d'indécis, qui, attirés par le dynamisme de *Paris-Soir*, peuvent opter demain en sa faveur et changer le plateau de la balance.

[...]

Tous les enseignements et statistiques que nous venons de donner pour la région parisienne sont également vrais, mais à un degré moindre, pour la province du Nord et celle de Normandie. [...]

Or, selon l'*Histoire de la presse en France*, une société américaine aurait réalisé en 1938 une étude de marché pour *Le Petit Parisien* : « Pour mieux connaître les attentes du public, certains quotidiens, à l'heure des premiers sondages et études de marchés, commandent des enquêtes sur leur lectorat. *Le Petit Parisien* s'adresse à une agence américaine, en 1938. Elle interroge 8 000 Parisiens, Normands, Nordistes » (Delporte

et al. 2016, p. 94). Les commentaires développés plus loin (*ibid.*, pp. 107-108) confirment qu'il s'agit bien de la même enquête.

Les premières études de marché réalisées par des entreprises françaises

Cette prééminence nord-américaine ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu d'organisme français spécialisé dans les études de marché. Un survol du Bottin commercial et du registre du commerce de la Seine à partir de 1920 n'a toutefois pas permis d'en découvrir, faute de savoir sous quelle rubrique ils auraient pu être répertoriés. Pourtant, l'Office Français Jacques Dourdin (OFJD) aurait été créé vraisemblablement en 1938 (Pradié 2004, p. 129), c'est-à-dire à peu près en même temps que les deux sociétés françaises de sondages d'opinion, le CEOP et l'IFOP. Selon un article de *La Vie Industrielle* daté du 18 novembre 1942, ce serait en effet Jacques Dourdin qui aurait introduit en France les enquêtes économiques et sociales sur échantillon représentatif, selon la méthode de l'Institut Gallup. « Ces études de marché étaient, avant la lettre, de véritables sondages d'opinion aussi bien que de mœurs, sur les habitudes, les préférences, les jugements du public en matière de consommation » (Stoetzel 1948, p. 8).

Mais à partir de la fin des années 1920, à défaut d'organismes spécialisés (autres que les sociétés nord-américaines), quelques études de marché avaient déjà été réalisées par les départements commerciaux de certaines grandes entreprises françaises. En effet, une conséquence de la crise économique de 1929 est la prééminence que la fonction commerciale prend désormais dans les entreprises sur la fonction de production : « L'apparition des services de préparation des ventes dans les années trente coïncide avec la diffusion de l'étude de marché, une technique née aux États-Unis après la première Guerre Mondiale et qui atteint la France peu avant la crise. [...] Déjà, la Compagnie française des voitures de place lance une étude de marché vers 1928-1929 pour vérifier si les difficultés commerciales de Michelin [...] ouvrent à une nouvelle firme une part de marché dans les pneumatiques [...]. Les grands utilisateurs de l'étude de marché sont les industriels qui satisfont aux besoins de la consommation ». Ce sont en particulier les secteurs de l'alimentaire, du textile, de l'électro-ménager, des postes de TSF et même de télévision²³ (Ducretet-Thomson, Grammont). De leur côté, « les filiales de grands groupes étrangers, Philips, Frigidaire, sondent l'intérêt des ménages français pour l'électro-ménager blanc » (Meuleau 1988, p. 63).

Toutefois, au début de l'année 1933, avant de faire appel à une agence américaine, les services de vente du *Petit Parisien* firent réaliser par leurs inspecteurs une enquête, afin d'expliquer la baisse des ventes qui s'amorçait déjà (Amaury 1972, pp. 288-289). De même, le directeur des usines Citroën, Pierre-Jules Boulanger, avait introduit les études de marché dans son entreprise en envoyant ses ingénieurs parcourir « la province et spécialement les campagnes pour parler avec les usagers de l'automobile, rechercher les critiques faites aux véhicules et aux organisations actuels et surtout pour connaître les désirs des clients éventuels » ; le résultat de cette enquête aboutira à la conception d'une voiture bon marché (moins de 10.000 F), qui sera la préfiguration de la 2CV (Fridenson 1988, p. 36).

²³ La première émission publique de télévision a eu lieu le vendredi 26 avril 1935, de 20 heures 30 à 20 heures 40 ; Mademoiselle Béatrice Bretty y a évoqué le succès de la tournée que la Comédie Française venait de faire en Italie. Ce n'est qu'à partir du 2 janvier 1937 que de courtes émissions quotidiennes ont été programmées ; elles ont cessé en 1939, à l'occasion de l'entrée en guerre contre l'Allemagne.

Les efforts du Comité National de l'Organisation Française

Le développement des études de marché au sein des entreprises françaises a été favorisé par le Comité National de l'Organisation Française (CNOF). Dès le mois de mars 1928, dans la rubrique « Chronique » du *Bulletin du CNOF*, le directeur technique de la Société anonyme des anciens établissements Panhard et Levassor, Charles de Fréminville, a mentionné l'intérêt de cette nouvelle approche des problèmes commerciaux. Passant en revue les derniers bulletins de la *Taylor Society*, de l'*American Management Association*, de l'*American Society of Mechanical Engineers*, et de la Division des pratiques simplifiées du Ministère du Commerce de Washington, il écrit : « Le nouveau point de vue dans les affaires, comme le dit M. Ray M. Hudson, chef de la Division of simplified practice, à Washington, consiste à prendre pour point de départ l'étude du marché pour aboutir au produit et non, comme on l'a fait ordinairement, à commencer par sortir le produit pour, ensuite, "battre les buissons à la recherche d'un marché" ». Il résume ensuite une étude de Henry-S. Dennison, ancien Président de la *Taylor Society*, intitulée « L'Organisation scientifique et l'attitude du fabricant vis-à-vis du marché », et mentionne succinctement les résultats d'une enquête par questionnaire auprès des fabricants nord-américains, qui montrent clairement « que la distinction entre la promotion et la vente, dans l'organisation et dans les opérations de détail, devient une caractéristique dominante dans la pratique commerciale des affaires les plus avancées » (Fréminville 1928).

Le 21 mars 1929, Madame Ch. B. Thumen présente les études de marché nord-américaines aux membres du CNOF. Dans son exposé, elle montre comment, aux États-Unis, le taylorisme a débouché sur la production de masse, engendrant une crainte de surproduction et une prise de conscience de la nécessité d'ajuster l'offre à la demande. « En 1921, le grand industriel Dennison, en une communication qu'il fit devant la section de New-England de la Taylor Society, fut l'interprète de ce nouveau mouvement des esprits : c'était la première fois que l'on demandait systématiquement l'étude de la vente selon les principes du taylorisme, les principes de l'organisation scientifique ». D'où les deux questions fondamentales : Comment améliorer la production ? et : Comment vendre rationnellement ? (Nicolas 1929).

Le 19 janvier 1933, les participants à la séance plénière du CNOF ont pu entendre quatre orateurs sur le même thème. Dans « Le problème et ses différents aspects », Madame Ch. Billard, rédacteur en chef de la revue *L'Organisation*, a développé les deux thèmes : Produire quoi ? Produire comment ? (CNOF 1933, pp. 65-69). Dans « La manière de procéder à une étude des marchés. Le plan, le procédé et les méthodes », Henri Fayol, administrateur de l'*Organisation Économique Moderne*, a souligné l'importance de s'intéresser non seulement aux usagers actuels d'un produit, mais aussi aux usagers potentiels : les consommateurs du produit dont la consommation peut être augmentée, les consommateurs actuels de produits concurrents, et les non consommateurs susceptibles de le devenir. Il a ensuite présenté les divers procédés d'investigation possibles : enquêtes par interviews, enquêtes par correspondance, publicité provoquant une réponse du public, campagnes d'essai (*ibid.*, pp. 69-76). Monsieur Jones, professeur de vente et publicité au Centre de Préparation aux Affaires, a pris pour thème « Précautions et résultats » (*ibid.*, pp. 76-80). Enfin, Monsieur de Boissac, professeur d'étude des marchés au Centre de Préparation aux Affaires, a décrit plusieurs cas concrets : une enquête auprès des détaillants (par entretiens individuels) et des consommateurs (par correspondance) au sujet d'une crème de gruyère ; une enquête auprès des tenanciers de bar pour une « vieille liqueur française un peu démodée » ; une enquête par correspondance pour une poudre de riz ; une campagne d'essai pour la teinture Kabiline ; et enfin une « enquête complète » pour une fabrique de bicyclettes. À

l'occasion du deuxième cas concret, il a mis ses auditeurs en garde sur les biais dans les réponses induits par l'influence de l'enquêteur (*ibid.*, pp. 81-84 ; CNOF 1935, p. 136).

En avril 1935, après avoir résumé le contenu de ces quatre exposés, le *Bulletin du C.N.O.F.* présente quinze cas concrets, dont six ont fait appel à une enquête auprès des consommateurs ou des utilisateurs. Le sixième cas est une enquête à domicile en vue de déterminer les caractéristiques d'un produit à mettre sur le marché ; réalisées auprès de « quelques centaines » de bouchers, à Paris et en province, elle a permis d'apporter des améliorations dans des appareils frigorifiques pour boucheries (en particulier dans les dimensions de ces appareils). Le septième cas est une « enquête à domicile chez des usagers d'appareils ménagers consommant du courant électrique » ; elle a identifié les avantages à mettre en valeur dans une campagne de publicité. Le neuvième cas est une « recherche du goût de la clientèle pour le lancement d'une poudre de riz dans deux pays différents » (la France et l'Angleterre). Les trois cas suivants sont tirés du numéro de février 1932 de la revue *Vendre*. Le cas n° 10 met en évidence l'importance, pour la clientèle d'une compagnie maritime, de la qualité de la nourriture servie à bord. Le onzième cas porte sur les utilisations du savon. Le cas n° 12 met en évidence les disparités régionales dans le conditionnement du riz, et dans les arguments à utiliser dans la publicité pour ce produit (CNOF 1935, pp. 140-144).

La théorie et la pratique des études de marché

Dix ans avant les premiers sondages d'opinion, les spécialistes français des études de marché avaient commencé à théoriser leur pratique. Ainsi, Marcel Nancey, « spécialiste de l'étude psychologique des marchés économiques et commerciaux »²⁴, publie, en 1929, à l'intention des chefs d'entreprises français, une sorte de guide pour la conservation et la conquête des marchés. À la question : « Pourquoi l'acheteur n'achète-t-il plus ou achète-t-il moins ? », il propose deux explications : son pouvoir d'achat a baissé, ou bien « la marchandise – que nous appellerons "la chose à vendre" – ne répond plus à ses goûts ou à ses besoins » (Nancey 1929, p. 37). Pour diagnostiquer ce mal, il conseille à ses lecteurs de réaliser des enquêtes auprès de leurs clients. « Les enquêtes se font soit par poste, soit par interview, soit quelquefois par la voie des journaux. Il arrive même que pour serrer de plus près la vérité on combine plusieurs formes d'enquêtes » (Nancey 1929, p. 197). Suit une description assez détaillée des moyens de réaliser une enquête postale, une « enquête verbale », et une enquête par voie de presse, et d'en exploiter les résultats (*ibid.* : 198-220). En ce qui concerne les « enquêtes verbales », Marcel Nancey souligne la difficulté du rôle de l'enquêteur, non seulement pour la conduite des entretiens, mais aussi pour se faire accepter, et ne pas être pris pour un représentant (*ibid.*, pp. 211-218) ; il semble que lui-même n'ait pas hésité, dans de nombreux cas, à se faire passer pour un journaliste économique (Nancey 1950, *passim*). D'autre part, il ne juge pas nécessaire de traiter longuement des enquêtes par voie de presse, tellement ces « référendums » sont devenus une pratique courante (Nancey 1929, pp. 219-220).

Mais c'est surtout l'ouvrage de Robert Lengelé²⁵, *L'étude rationnelle du marché*, publié en 1938, qui présente le guide le plus achevé dans ce domaine. À côté de l'étude statistique, il préconise l'enquête auprès des consommateurs, revendeurs, et

²⁴ Comme le qualifiera le *Journal de la publicité*, qui publiera ses confidences (Nancey 1950, p. 5).

²⁵ Diplômé d'HEC en 1920, directeur commercial de « Les vins du postillon », Président de la commission « Distribution » du Comité National de l'Organisation Française de 1938 à 1946 (Meuleau 1988, p. 62, note 4).

grossistes. L'enquête « renseignera sur les goûts et les habitudes d'achat du consommateur. Dans ce cas, le rôle de l'enquête sera primordial, étant donné qu'aucune autre source sérieuse de renseignements n'existe à ce sujet et qu'elle permettra, grâce à la méthode employée, de dégager des indications quantitatives dans un domaine où l'on ne peut espérer obtenir, d'ordinaire, que des renseignements d'ordre purement qualitatif » (Lengelé 1938, p. 93). Il présente diverses formes d'enquêtes (interrogation directe par enquêteurs, par correspondance, par voie de journaux ; étude du consommateur sur les lieux de ventes ; magasins d'essai ; expérimentations locales selon un plan d'expérience), en donnant toutefois la préférence à l'enquête auprès des consommateurs ou des utilisateurs. Il fait remarquer que « la rédaction du questionnaire présente une importance considérable, beaucoup plus grande qu'on ne peut l'imaginer à première vue. D'une seule question posée peut dépendre l'échec de toute une enquête », comme le montrent certaines enquêtes réalisées aux États-Unis (*ibid.*, pp. 93-96). Dans les pages qui suivent, il énonce quelques règles pratiques sur l'élaboration et le pilotage du questionnaire, l'échantillonnage, la sélection et la formation des enquêteurs, ainsi que le contrôle des réponses : détection des réponses « anormales ou inventées », et des biais dus à l'influence de la manière de poser la question (*ibid.*, pp. 96-110). Il clôt son ouvrage en présentant divers cas concrets d'études de marché, parmi lesquels : la modification d'arguments publicitaires, la détermination des caractéristiques que doit avoir un produit nouveau, le lancement d'un produit dans plusieurs pays, l'évaluation du rendement de la publicité à la radio. Avant même la réalisation des premiers sondages de l'IFOP et du CEOP, on peut donc trouver, en France, un manuel qui propose des solutions pratiques à tous les problèmes de base que les professionnels des sondages d'opinion pourront rencontrer.

III. Les premiers sondages d'opinion

On sait que les enquêtes par sondage sont nées et se sont développées aux États-Unis peu après 1910, sous la forme d'études de marché, puis d'opinion, et qu'elles ont connu un essor important à partir des élections présidentielles de 1936, qui ont vu Alfred Landon se faire battre largement par Franklin Delano Roosevelt (Antoine 2005, pp. 13-23). C'est à cette occasion qu'a été démontrée de manière éclatante la supériorité des sondages sur les « référendums » organisés par la presse. En effet, les prévisions des professionnels de l'étude de marché Archibald Crossley, George Gallup, et Elmo Roper, avaient annoncé la réélection de Franklin D. Roosevelt, tandis que les référendums de presse avaient tous prédit, à tort, la victoire d'Alfred E. Landon. Loïc Blondiaux souligne à ce propos que ces pionniers avaient alors conscience de contribuer à la création d'une science nouvelle (Blondiaux 1991a, pp. 757-758).

Si cette date marque effectivement un tournant dans l'histoire des sondages d'opinion, cela ne signifie pas que les premières enquêtes politiques aux États-Unis ne datent que de 1936. Jacques Antoine a rappelé les enquêtes pionnières sur les attitudes réalisées dans les années 1920 et 1930 (Bogardus, Allport, Thurstone, Lickert), l'étude de Rice sur les changements d'opinion pendant la campagne électorale de 1924, et surtout le sondage de Charles E. Merriam et Harold F. Gosnell auprès d'un échantillon de 6 000 électeurs qui s'étaient abstenu lors de l'élection du maire de Chicago en 1923. « Il apparaît donc clairement que les sondages historiques de 1936 ne sont pas nés par génération spontanée. Même s'agissant du champ plus précis des sondages constitué par l'analyse électorale, il était déjà défriché aux États-Unis avant 1936 » (Antoine 2005, pp. 34-37).

Résumant l'histoire des études d'opinion, Jean Stoetzel rappelle qu'il « faut bien se rendre compte que le développement d'une branche de la science est, avant tout, un processus social ; pour qu'elle puisse pousser, il faut qu'elle trouve des ressources dans le milieu intellectuel, et aussi qu'elle surmonte les obstacles que constitue la simple existence d'autres branches déjà bien sorties, mises en danger par une nouvelle née, qui sera peut-être une concurrente ». Il énumère ensuite les principales étapes de ce développement (Stoetzel 1951, pp. 333-334) :

Antérieurement à 1930, tandis que les psychologues tels que Poffenberger et Hollingworth étudiaient les opinions de leurs étudiants, un certain nombre de firmes s'installaient pour entreprendre, sur des bases commerciales, des études de marché ; les deux groupes n'étaient d'ailleurs pas sans rapports : ainsi Starch abandonnait ses recherches à Harvard pour fonder à New-York (1926) sa firme désormais bien connue. Mais déjà Rice expérimentait avec en vue des applications au domaine de la science politique (1927), où il préconisait l'introduction de méthodes quantitatives (1928) ; Lasswell commençait ses recherches « d'analyses de contenu » (1927). Il semble que c'est l'article de Allport et Hartman, 1925, qui apporta à Thurstone la stimulation nécessaire pour entreprendre ses recherches sur des méthodes rationnellement satisfaisantes : son article de 1928 doit, sans doute, être considéré comme un point de départ ; de 1930 à 1940, on vit paraître de tous côtés des travaux pour le développement, le perfectionnement et l'exploitation de ses « échelles ». Cependant, il ne s'agissait guère que de l'étude des opinions dans des groupes limités ou chez des individus. Link est sans doute le premier qui ait mis sur pied, d'une manière méthodologiquement satisfaisante, en 1932, un instrument d'observation de masse. Mais c'est l'échec de l'enquête journalistique du *Literary Digest*, en 1936, qui attira l'attention sur des méthodes différentes, qui venaient au même moment, d'une manière modeste, mais convaincante, de faire leurs preuves : les sondages d'opinion dirigés par des hommes tels que Gallup, Roper, Crossley.

Comme Thurstone avait provoqué l'institutionnalisation des études d'opinion dans les universités, Gallup et ses confrères furent à l'origine d'une institution nouvelle, sociale et destinée au public général cette fois, prenant une place enviable dans les moyens de communication de masse, l'institut d'opinion publique. L'Institut américain d'opinion publique avait été fondé en 1935. Il s'en

créa un en Grande-Bretagne en 1936-8, un en France en 1938, un au Canada et un en Australie en 1941, et progressivement dans la plupart des pays de civilisation occidentale [...]. Du domaine public, l'institution passa rapidement au domaine administratif et universitaire ; ainsi, aux États-Unis, une division des enquêtes sociales dut être créée au Département d'agriculture, avec à sa tête le P^r Lickert (1939) ; la division de la guerre psychologique au Quartier général allié, comporta une section de sondages. D'autre part, l'*Office of public opinion research* fut créé à l'Université de Princeton en 1940, le *National opinion research center* en 1941, à l'Université de Denver (transféré depuis à l'Université de Chicago).

Stoetzel rappelle ensuite la naissance de la première revue spécialisée, *The Public Opinion Quarterly*, en 1937, suivie par celle, en France, de *Sondages* (1939), et celle de l'*International Journal of Opinion and Attitude Research* (1947). Il signale l'importance des premiers ouvrages spécialisés, comme ceux de Thurstone et Chave (1929), Link (1932), Gallup et Rae (1940), Blankenship (1943 et 1946). Il mentionne enfin le rôle des institutions liées à l'étude de l'opinion publique, des congrès et des associations (*ibid.*).

La biographie de George Horace Gallup (1901-1984) illustre bien cette évolution. Au cours de sa vingtième année, étant étudiant dans une université du Missouri, Gallup a travaillé comme enquêteur pour une agence de publicité. Il a participé à une vaste enquête auprès de 55 000 ménages pour le compte de l'un des deux grands journaux de Saint Louis. L'enquête a duré deux mois ; les entretiens ne comportaient que deux questions (« Quel journal lisez-vous ? », et : « Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans ce journal ? »), et duraient de deux à trois minutes (Max 1981, pp. 68-69). Quelques années plus tard, préparant son doctorat de psychologie appliquée à l'université de l'Iowa, Gallup a appliqué ses nouvelles techniques au journal quotidien de l'université (*Daily lowan*). Pour déterminer ce que les lecteurs de son journal lisaient réellement, « Gallup se munissait d'un exemplaire du journal de la veille, le déplaçait devant son interlocuteur et suivait avec lui de la première à la dernière ligne tout ce qu'il avait vu ou lu, sans rien omettre. Chaque titre, sous-titre et chapeau, chaque phrase de chaque alinéa, chaque photo, chaque dessin, chaque légende, chaque petite annonce, chaque message publicitaire était systématiquement couvert ». Il semble que cette procédure ait été parfaitement acceptée par les personnes interrogées, en dépit de sa longueur. À cette occasion, Gallup a constaté qu'un échantillon de 200 personnes suffisait pour analyser le comportement et les attentes des lecteurs. La mise en œuvre des mesures impliquées par les résultats de son enquête a fait du *Daily lowan* un succès commercial (Max 1981, pp. 70-71). Devenu directeur des recherches à l'agence de publicité *Young & Rubicam*, Gallup a profité de la grande liberté dont il jouissait pour réaliser une enquête sur les préoccupations des électeurs de l'Iowa, État dans lequel sa belle-mère, Ola Miller, était candidate à sa réélection comme secrétaire d'État. Les résultats de cette enquête ont permis d'orienter les thèmes de campagne d'Ola Miller, qui fut réélue triomphalement (*ibid.*, pp. 72-73). Enfin, en 1935, Gallup a fondé l'*American Institute of Public Opinion* (AIPO), connu en France sous le nom d'*Institut Gallup*.

Les réserves initiales des Français envers les sondages d'opinion

Non seulement le terme « sondage d'opinion » n'existait pas encore avant 1938 (il semble avoir été proposé par Jean Stoetzel, en même temps que le terme « doxométrie »²⁶, qui n'a pas eu le même succès), mais, dans leur quasi-totalité, les Français n'avaient alors aucune idée précise des moyens permettant de savoir ce que pensaient les citoyens et les consommateurs. Ceux qui en avaient entendu parler estimaient d'ailleurs que ces méthodes étaient peut-être bonnes pour les Américains, mais inadaptées à l'esprit français.

Ce que les Français savaient des sondages d'opinion

Dès les années 1920, il est arrivé que les grands quotidiens français se fassent l'écho des « votes de paille » nord-américains, en particulier de ceux du *Literary Digest*. Ce fut le cas, par exemple, du *Figaro* (14 septembre 1922) à propos de l'amendement Volstead sur la prohibition de l'alcool, ou du *Populaire* (29 septembre 1928) à l'occasion des élections présidentielles de 1928. De 1930 à 1932, les résultats des *straw votes* sur la prohibition de l'alcool aux États-Unis ont été publiés dans *Le Petit Journal* (17 mars 1930), *Le Matin* (14 avril 1930), *Le Temps* (27 mai 1930 et 26 mai 1932), *Le Figaro* (19 août 1930), *Paris-soir* (2 mai 1932), *Le Journal* (17 mai 1932).

À partir de septembre 1932, ce sont les élections présidentielles (Hoover / Roosevelt) qui sont l'occasion, pour quelques journaux français (*Le Temps*, *Le Matin*, *La Croix*), de présenter les résultats du « referendum » du *Literary Digest*. Dans son numéro du 2 novembre 1932, *Le Figaro* fait mieux. Le journaliste Maurice Noël ne se contente pas de présenter les sondages du *Literary Digest*, qui annoncent l'élection de Roosevelt « à une majorité de 7 800 000 voix ». Expliquant que « le *Literary Digest* est une revue américaine qui se charge de faire voter les Américains par anticipation », il apporte deux précisions importantes :

Un côté intéressant de la consultation du *Digest*, – et c'est peut-être le plus instructif, nous allons dire pourquoi –, c'est l'enquête simultanée sur la nuance d'opinion manifestée, aux élections présidentielles de 1928, par ceux qui marquent aujourd'hui les bulletins de cette revue. Les trois huitièmes de ceux qui votent cette année pour Roosevelt disent avoir voté pour Hoover il y a quatre ans. Par contre, 6 pour 100 seulement des voix recueillies par Hoover allèrent à Smith en 1928.

On peut tirer de ces données d'intéressantes déductions. Mais il faut d'abord signaler un phénomène connu des observateurs : c'est que les sondages du *Literary Digest*, qui jusqu'ici ont toujours révélé avec exactitude les courants d'opinion électoraux (l'écart est en moyenne de 5 pour 100) ont néanmoins tendance à exagérer la force du parti républicain. Cela s'explique, paraît-il, du fait que le *Digest* adresse ses millions de bulletins pour moitié aux possesseurs d'automobiles, pour l'autre moitié aux abonnés du téléphone. C'est-à-dire que la consultation englobe les classes aisées, plus sujettes aux idées conservatrices-républicaines, et néglige passablement les éléments libéraux-démocrates de la population.

On a vu que les élections présidentielles de novembre 1936 ont permis de vérifier le bien fondé de cette dernière remarque. Les grands quotidiens français qui, à cette occasion, se sont fait l'écho des votes de paille ont surtout cité ceux du *Literary*

²⁶ « Mesure de l'opinion ». Niklas Luhmann rappelle la distinction classique entre l'*épistémé* (ἐπιστήμη), le savoir au sens strict, la science, et la *dóxa* (δόξα), l'opinion, manière de penser ordinaire partagée par plusieurs personnes, mais non universelle, et donc objet possible de discussion et de réfutation (Luhmann 2001, p. 26). L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert établit la même distinction : « OPINION est un mot qui signifie une *créance* fondée sur un motif probable, ou un jugement de l'esprit douteux & incertain. L'*opinion* est mieux définie, le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paroissent pas vraies au premier coup-d'œil, ou qui ne se déduisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité ».

Digest ; seul, parmi ceux-ci, *Le Matin* a mentionné, le 11 novembre 1935, le sondage Gallup selon lequel, si les élections avaient lieu à cette date, Roosevelt serait réélu avec 53 % des voix. Par contre, un quotidien français, *Le Petit Journal*, a clairement expliqué à ses lecteurs la différence entre un vote de paille et un sondage. Dans le numéro du 4 novembre 1936, qui annonce la réélection de Roosevelt avec une majorité écrasante, son envoyé spécial à Washington, Paul Gilson, écrit :

La variété des résultats des « straw votes »

Démocrates et républicains trouvaient également des raisons d'espérer en commentant les straw-votes, c'est-à-dire les élections organisées préalablement par la presse. Ainsi les démocrates citaient-ils volontiers les résultats des magazines qui prévoyaient une victoire de Roosevelt : *Fortune* avec une majorité de 74 % ; *Baltimore Sun* avec 64 % ; *American Institute of Public Opinion* avec 54 %, et *Crossley* avec 52 %.

À ces pronostics, les républicains opposaient ceux du *Literary Digest* assurant le triomphe de Landon par 57,4 % des voix ; du *Farm Journal* par 57 % et de *Grass Root* par 60 %. Ils insistaient sur le fait que le *Literary Digest* s'adressait au plus grand nombre de lecteurs et qu'il avait toujours eu la chance jusqu'ici de désigner le vainqueur.

La variété des résultats s'expliquait par la différence des techniques employées. Le *Literary Digest* envoyait ses dix millions de bulletins par la poste aux personnes dont les noms figurent sur les annuaires de téléphone ou les registres de propriétaires d'automobiles. Il s'adressait donc à des électeurs d'une classe relativement aisée.

La formule « scientifique » et le système « pratique »

Le referendum de *Fortune* s'inspirait d'une autre méthode. Les rédacteurs de ce magazine s'adressaient à trois mille personnes qui devaient appartenir théoriquement à chaque catégorie d'électeurs. Tous les résultats acquis suivant cette formule dite *scientifique* annonçaient la victoire de Roosevelt et s'opposaient au système dit *pratique* qui prédisait régulièrement la victoire de Landon.

Ce « système scientifique », ici celui d'Elmo Roper, ne s'appelle pas encore « sondage d'opinion ». Toutefois, à partir de 1938, la plupart des quotidiens français qui rendent compte de ce qui se passe aux États-Unis délaissent progressivement les votes de paille au profit des sondages sur échantillon représentatif. Dans sa chronique du *Figaro* datée du 5 juillet 1938, Paul Morand explique comment fonctionne l'*American Institute of Public Opinion* ; mais il ne cache pas son scepticisme quant à la valeur des « prédictions » du docteur Gallup :

Où est l'opinion publique ? demandais-je ici même récemment ; comment obtenir d'elle des aveux continus, une constante confession à haute voix, comment établir un contact permanent avec cette marée confuse, n'obéissant à aucune loi physique ou morale ? En écrivant cela, je pensais à la création possible de quelque chambre consultative de la voix populaire que pourraient interroger les gouvernements inquiets, les publicistes embarrassés et les observateurs en mal de conclusion. J'ai appris depuis que venait d'être fondée, à Berlin, une *Psychologische Akademie*, c'est-à-dire un laboratoire de psychologie expérimentale chargé d'étudier les réactions du peuple allemand et des nations étrangères. Et aussi que, depuis trois années, fonctionnait aux États-Unis un *American Institute of Public Opinion* dont le but, de l'aveu même de son directeur qui répond au nom frénétique de Mr Gallup, est de pratiquer des coupes dans le sentiment et la pensée du peuple américain.

Comment fonctionne l'Institut américain ? Il procède par sondages répétés (plus de cinq cents en trois ans), interroge par voie postale ses correspondants et recueille leur vote, rationalisant un procédé très couramment employé dans la presse d'outre-Atlantique (les enquêtes du *Literary Digest* en politique, celles du *Ladies' Home Journal* en matière de goût, de manières sociales ou de coutumes domestiques sont bien connues). [...]

Comme on le voit, l'Institut américain prétend arriver à des conclusions d'une précision mathématique. Jusqu'ici les prédictions de Mr Gallup pour les élections de 1936 ont été, paraît-il, stupéfiantes : personne n'a su annoncer, avec autant d'exactitude, la victoire du président Roosevelt. Il ne devine pas, il sait : Œdipe-Gallup, Calchas-Institute tirent les cartes pour le compte de l'Amérique.

Si tout allait comme l'annoncent les docteurs, gouverner une nation de cent millions d'habitants et à plus forte raison une nation plus petite, ne serait plus qu'un jeu. Mais il faut compter avec le hasard qui se rit des statistiques : Mr Gallup avoue lui-même que le rythme de l'opinion n'est pas simple, mais double, qu'il se déroule comme une mélodie lente traversée soudain d'un mouvement précipité, analogue au jazz syncopé des crises boursières ; il s'agit donc d'enregistrer à la fois cette évolution et cette révolution, d'en écrire le contrepoint. Car à peine a-t-on fixé la doctrine que la vie la prend en défaut ; à peine les Américains se sont-ils décidés en faveur de la neutralité que la guerre éclate en Chine et leur opinion publique se divise et se répartit autrement qu'il n'était prévu. Cela prouve seulement que tous les instituts du monde, s'ils sont capables de faire de minutieuses analyses, ne sauraient opérer ces brusques synthèses qui sont, aux moments pathétiques, le privilège des grands hommes d'État, des médiums populaires, des meneurs de peuples.

Le lendemain, dans *Le Matin*, Philippe Barrès, rendant compte d'un sondage de l'AIPO sur les préférences Américains en cas de guerre en Europe, explique lui aussi à ses lecteurs comment fonctionne l'organisation de M. Gallup.

Les réticences des Français

L'incrédulité relative à l'intérêt des sondages d'opinion est alors très répandue, en France comme d'ailleurs dans les autres pays où cette technique nouvelle venait de s'implanter. « Les premières enquêtes par sondage publiées aux États-Unis, au Canada, en Angleterre, en France, suscitèrent surtout sarcasmes et scepticisme. À Paris, en 1939, un chroniqueur fameux s'indignait : "C'est une imposture... ma concierge me dit que personne de l'immeuble n'a été interrogé". À George Gallup qui explique, dans un exposé en public, qu'une personne donnée n'a pas beaucoup plus de chances d'être questionnée que d'être frappée par la foudre, une jeune femme dans l'auditoire lui répond : "Mais, Dr. Gallup, vous ne m'avez pas interrogée, et pourtant j'ai été frappée par la foudre"... » (Max 1981, p. 65 ; 1988, p. 19). Dans *L'Action Française* du 20 février 1939, un entrefilet (page 3) sur la popularité du président Roosevelt se conclut par : « L'Institut américain de l'opinion publique doit avoir des machines pour lire dans les cervelles yankees ».

De même que les Français associent le référendum de presse au seul *Literary Digest*, pour ceux qui ont entendu parler des sondages d'opinion nord-américains, le seul nom qui leur vient à l'esprit est celui de George Gallup. Mais si les résultats des « sondages Gallup » sont volontiers rapportés lorsqu'il s'agit de ce que pensent les Américains, certains doutent fort qu'ils puissent être utilisés en France. Dans un entrefilet de la rubrique « Ondes courtes », en page 2 de son numéro du 25 mai 1939, *Le Petit Journal* écrit :

L'opinion publique n° 1

Le Dr Gallup est en France. Ce docteur est le créateur des « bureaux de l'opinion publique américaine ». Ses agents sillonnent le territoire et demandent :

- Que pensez-vous du cancer ?
- Que pensez-vous de la crise européenne ?
- Allez-vous au cinéma ?

Les réponses recueillies sont publiées par 85 journaux américains, et le tout, bien présenté, constitue l'opinion publique américaine. Ces mêmes bureaux fonctionnent, depuis peu, en Angleterre.

Le Dr Gallup espère en faire fonctionner en France aussi.

Auront-ils du succès ?

Nous ne le pensons pas.

Chez nous, l'opinion publique est beaucoup plus nuancée – vin, tradition et glorieux passé – qu'au pays des tracteurs.

Mais le Dr Gallup peut toujours essayer. Nous sommes prêts à aller enquêter avec lui en Bourgogne et dans les caves champenoises.

On trouve même chez Jean Stoetzel un écho de ces réserves, moins sous la forme d'une adhésion que sous celle d'une concession tactique aux idées dominantes, afin de mieux les combattre ensuite (*Sondages*, 2, p. 4) :

Les conditions de l'esprit public français, et même européen en général, sont toutes différentes de celles de ces pays neufs ; elles sont plus subtiles, plus nuancées ; nos régimes électoraux ne sont d'ailleurs pas comparables, nos mœurs politiques pas davantage. [...] Il serait certes niais de prétendre américaniser la France. Mais ne serait-il pas encore plus déraisonnable de la croire déjà américanisée ? L'étude de l'opinion de la France doit donc être faite par des méthodes françaises, dans un esprit français, et par des Français.

L'affaiblissement des réticences

Les réticences des Français envers les sondages d'opinion se sont progressivement atténuées, sans disparaître totalement, en 1939, grâce surtout à la notoriété croissante, en France, du « Docteur Gallup », et donc de l'AIPO.

Une meilleure information sur les sondages d'opinion nord-américains

Bien qu'un certain scepticisme subsiste encore longtemps chez les Français, l'idée qu'ils se font des sondages d'opinion évolue. *Le Petit Parisien* et *Paris-Soir* contribuent à les informer sur le fonctionnement de l'« Institut dirigé par le D^r Gallup », et ce que l'on peut en attendre. Le 9 mars 1939, *Paris-Soir* publie un article de son envoyé spécial à New-York, Claude Blanchard. Sous un titre délibérément accrocheur, il y expose clairement ce que l'on peut attendre des sondages d'opinion, sans tomber dans le travers de confondre la description de l'état de l'opinion, et de son évolution, avec un pronostic électoral :

LES NOUVEAUX MYSTÈRES DE NEW-YORK

À pied, à cheval, en voiture

les 600 enquêteurs

de « l'Institut de l'opinion publique »

parcourent l'Amérique pour lui tâter le pouls

[...] Il y a quelques années, certains journaux américains avaient essayé de percer le brouillard de l'opinion. À coup de centaines de milliers de dollars, ils faisaient imprimer des millions de bulletins, portant des questions précises, et ils les expédiaient par la poste, avec un timbre pour la réponse, en se servant de divers moyens pour établir les listes d'adresses. [...]

Un homme habile, M. Gallup, eut l'idée de modifier le système et réussit, grâce à un travail de mise au point qui donne le vertige, à faire de cette curieuse activité une science nouvelle, qui procure maintenant des résultats d'une exactitude mathématique, avec un pourcentage d'erreurs prévu à l'avance. [...]

Son organisation ressemble à ces machines célèbres, dans lesquelles on introduit un cochon, pour recueillir de l'autre côté des brosses à dent et des cervelas. [...] En fait, elle repose sur un long travail d'exploration systématique de toutes les régions du pays. Ainsi, on commence par savoir que, dans la Caroline du Nord, par exemple, il y a tant d'ouvriers, tant de citoyens ayant telle fortune, tant de chômeurs, tant d'hommes, tant de femmes, tant de représentants de chaque métier.

En se basant sur ces indications, des enquêteurs qui travaillent à la journée et qui ne sont pas plus de six cents pour tous les États-Unis, sont chargés de poser verbalement les questions à domicile,

dans la rue ou dans les lieux publics, à des gens choisis en proportion de leur nombre, dans le pays ou dans la ville. [...]

Cette manière de procéder a amené ces innovateurs à une découverte extraordinaire, c'est qu'il suffisait de respecter les proportions, dans ce qui compose la population, pour approcher la vérité de très près, en questionnant très peu de gens. Naturellement, il faut que la réponse soit brève et que la question ne soit pas ambiguë. [...]

On imagine l'importance d'une telle organisation sur le terrain politique. En période électorale, elle apporte, en moins de deux jours, par le télégraphe, des informations sur les fluctuations des chances des candidats, avec un maximum de 5 % d'erreurs. Au point de vue social, elle révèle des évolutions souvent inconnues et, dans la démocratie européenne, elle peut jouer le rôle d'une boussole, à travers cette forêt vierge qu'est la grande foule.

De son côté, dans *Le Populaire* du 12 juin 1939, Paul Campargue relate son récent voyage aux États-Unis sous le titre : « L'"Institut de l'opinion publique" baromètre de l'opinion américaine. Comment il fonctionne. Ce qu'il dit et ce qu'il prédit ». Il décrit son étonnement lorsqu'un journaliste américain lui répond brièvement, en réponse à sa question : « Roosevelt ? Politique extérieure 72 p. 100. Politique intérieure 52 ½ p. cent ». C'est ainsi qu'il découvre l'existence de l'*American Institute of Public Opinion*, « baromètre de l'opinion publique ». Il explique à ses lecteurs comment fonctionne ce « baromètre » :

M. Gallup est parti d'une idée simple : pour connaître l'opinion des Américains il suffit de les interroger, de leur poser des questions claires et d'obtenir que les réponses ne soient entachées d'aucune erreur ni dans leur expression, ni dans leur transmission. [...] Lorsque l'Institut de l'opinion publique a recueilli ces réponses, il ne suffit pas de les assembler ou de les additionner purement et simplement. Pour arriver à un résultat précis et exact, il faut que chaque catégorie sociale interrogée soit dotée d'un coefficient correspondant à l'importance de cette catégorie de citoyens par rapport à l'ensemble de la population des États-Unis. C'est à ce travail, statistique et mathématique, que s'emploient les services de M. Gallup.

Les effets de la visite en France du « Docteur Gallup »

Au mois de mai 1939, George Gallup vient à Paris où, avec son soutien, Alfred Max est en train de créer le Centre d'Étude de l'Opinion Publique (CEOP). *Le Petit Parisien* publie, le 23 mai, en page 5, un portrait en pied du D^r Gallup, assorti d'un court article de Pierre Denoyer. Celui-ci informe ses lecteurs que, « depuis quelques mois fonctionne en France, à titre expérimental, un système de consultation populaire suivant ses méthodes ». Rappelant les succès des « prévisions » de Gallup en matière électorale, il donne quelques exemples des sujets abordés aux États-Unis par l'AIPO au cours des dernières années, et explique brièvement la méthode utilisée.

Mais c'est surtout *Paris-Soir* qui donne le plus grand retentissement à la visite en France de George Gallup. Le 24 mai 1939, il publie en page 2, sur cinq colonnes, un article de Paul Gordeaux (pseudonyme de Philippe Gordolon), intitulé : « George GALLUP, l'homme qui passe sa vie à questionner les Américains, arrive à Paris pour interroger les Français ». Présenté comme une interview du sondeur américain, il y retrace la carrière de Gallup : ses débuts dans le journalisme, l'analyse qu'il a faite des attentes et des goûts des lecteurs, et la création, en octobre 1935, de l'*American Institute of Public Opinion* (AIPO). Il relate ensuite les controverses qui ont marqué les élections présidentielles de 1936, et l'essor des sondages d'opinion qui en a été la conséquence. Quelques jours plus tard, le 4 juin, *Paris-Soir* publie en deuxième page, sur trois colonnes, un grand article de George Gallup lui-même : « J'ai interrogé l'Amérique. Voici ce qu'elle pense de l'Europe. Voici à quoi elle voudrait limiter son rôle en cas de guerre ». Enfin, le 22 juillet 1939, *Paris-Soir* publie les résultats du premier sondage du CEOP : « Voici les pays et les hommes d'État étrangers que préfèrent les Français, les Anglais et les Américains et ceux qu'ils aiment le moins ».

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale empêchera la publication du deuxième sondage du CEOP. Mais la notoriété du D^r Gallup est devenue telle que de nombreux quotidiens français continueront, jusqu'en 1943, à publier les résultats des sondages de l'AIPO, en particulier sur l'évolution de l'opinion des Américains sur la guerre en Europe (conférence pour la paix, non intervention, aide matérielle aux alliés, etc.), et sur l'éventualité de la réélection de Roosevelt (en 1940). Enfin, le 21 février 1942, *Le Temps* publiera un texte d'André Siegfried sur les sondages, intitulé : « Une science en formation : La mesure de l'opinion publique ». Dans cet article, l'auteur y expliquera que « les gouvernements qui ne sont pas issus de l'élection ne peuvent cependant pas plus que les autres se désintéresser des réactions populaires, car, du moins à la longue, il devient pratiquement impossible à un régime de se maintenir s'il n'est pas soutenu par le consentement, soit d'une majorité, soit au moins d'une importante minorité »...

Une première présentation de l'IFOP

Au moment où la visite en France de George Gallup et le lancement du C.E.O.P. sensibilisent les Français à cette nouvelle technique venue d'outre-Atlantique, Jean Nocher, dans *L'Œuvre* du 18 mai 1939, présente l'Institut Français d'Opinion Publique. Son article est intitulé : « Les instituts d'opinion ressusciteront-ils la démocratie ? ».

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer les résultats extrêmement curieux obtenus aux U.S.A. par de véritables laboratoires de sociologie qui, à tout moment, peuvent publier ce que pense l'Amérique sur n'importe quel problème [...].

Or il existe chez nous l'un de ces laboratoires, l'*Institut Français d'Opinion Publique*, et qui a déjà procédé à des enquêtes du plus haut intérêt. Ses dirigeants, d'anciens Normaliens, n'ont fait aucune difficulté pour nous donner le principe de la nouvelle science qu'ils sont en train de mettre au point : la « Doxométrie ».

Nos jeunes savants disposent, dans toute la France, de plusieurs centaines d'enquêteurs qui peuvent poser des questions à telles ou telles personnes soigneusement sélectionnées. S'appuyant sur les statistiques, on s'arrangera pour que les « enquêtés » constituent, en leur ensemble, un véritable « échantillonnage » : c'est ainsi qu'on devra tenir compte des métiers, des races, des classes, des sexes, des climats et, d'une façon générale, de toutes les catégories diverses d'individus sur lesquels peut porter l'enquête, qui équivaut alors à un véritable sondage de la collectivité. Ainsi, il suffira de poser une question à quelques milliers de personnes pour obtenir une réponse traduisant l'opinion française avec une grande fidélité. [...]

Bien entendu, les enquêteurs doivent être au-dessus de tout soupçon (on les sélectionne parmi les membres du corps enseignant en général), mais l'on doit remarquer que leur rôle est strictement limité à recueillir des réponses s'exprimant par *oui* ou par *non*, les questions étant posées *par écrit*.

Donc, quelle que soit leur opinion personnelle, ils ne peuvent influencer sur « l'enquêté », à moins bien entendu de modifier sciemment les résultats - supercherie inadmissible et d'ailleurs décelable. [...]

Les enquêteurs signalent que le public se prête très volontiers et de la façon la plus sérieuse aux questionnaires, et que certains « enquêtés » motivent leurs réponses par des formules souvent excellentes ; a-t-on réfléchi à ce simple fait que cette manière discrète de sonder l'opinion publique constitue un perfectionnement très net des habituelles méthodes démocratiques ? [...]

Sans aucun doute, la démocratie future s'inspirera de ces méthodes, qui nous éviteront bien des paroles inutiles et bien des fausses manœuvres.

Et puis, est-ce que ce ne sera pas une véritable révolution, le jour où les gouvernants prendront quelquefois l'avis de leurs électeurs ?...

Le 22 août 1939, dans *Le Peuple*, organe officiel de la Confédération Générale du Travail (pages 1 et 3), Louis Vallon porte lui aussi un jugement positif sur les activités de l'IFOP et l'apport des sondages d'opinion à la démocratie :

Depuis quelques mois des gens compétents procèdent en France à des enquêtes sociologiques sur l'opinion publique. [...]

Il existe actuellement en France, grâce à l'initiative d'un jeune sociologue, M. Jean Stoetzel, un organisme d'études et de recherches de l'opinion publique qui a déjà fait ses preuves. « L'Institut de l'opinion publique » a déjà procédé, dans notre pays, à un certain nombre d'enquêtes intéressantes. [...]

Un instrument nouveau est ainsi fourni à la démocratie, pour connaître objectivement l'état et les mouvements de l'opinion. Souhaitons que le gouvernement sache, parfois, tenir compte des résultats obtenus.

Les réticences qui subsistent encore

Il faut tout d'abord souligner que les journalistes français, même les plus critiques envers les sondages d'opinion, ont, dans leur grande majorité, mis plus l'accent sur la *description* de ce pensent les personnes interrogées, que sur les *prévisions*, ce qu'avaient pourtant fait les pionniers nord-américains en 1936. Il est vrai que la nature des questions que ceux-ci avaient posées sur les intentions de vote autorisait l'usage de ce terme, d'autant c'était l'objectif que les votes de paille s'étaient explicitement fixé. Mais entre temps, les sondages d'opinion avaient évolué, et les thèmes abordés correspondaient plus à l'état de l'opinion qu'à des comportements hypothétiques ou envisagés.

Malgré les efforts pédagogiques déployés par une partie de la presse française, on peut trouver, au cours des mois qui précèdent l'entrée en guerre contre l'Allemagne, quelques articles qui mettent en garde leurs lecteurs contre les sondages d'opinion. Le 23 juillet 1939, *Le Journal* publie en première page un article de Clément Vautel, intitulé « Un jeu dangereux » :

Tandis que l'Amérique s'euro-péanise de moins en moins, nous nous américanisons de plus en plus. Le fondateur, aux États-Unis, de l'« Institut » qui procède à des sondages dans l'opinion, organise maintenant, à Paris et à Londres, des referendums du même genre et prétend baser sur les statistiques ainsi obtenues des indications précises sur l'état d'esprit public. [...] Avez-vous été questionné ? Non... Moi non plus. Et je ne connais personne qui l'ait été. C'est un referendum en vase clos, un tout petit vase *made in U.S.A.* Vous imaginez l'effet que produiront ces chiffres sur nos amis... et nos ennemis. [...] Ce petit jeu me paraît dangereux... « La France » ne peut pas être compromise ainsi par des statistiques – ces fieffées menteuses – faites avec la collaboration du commissionnaire du coin, de la concierge d'en face, de l'« intellectuel » d'à côté et d'un lot de gens auxquels sont posées, *ex abrupto*, des questions puérilement sentimentales.

Le 2 août 1939, *Les Dernières Nouvelles de Strasbourg* reprennent les arguments déjà avancés par d'autres journaux sur les spécificités de « l'esprit français » (cité par Blondiaux 1996, p. 19) :

Gallup va, en France, au-devant d'un échec total [...] le Français est individualiste. Entendez par là qu'il a une opinion individuelle sur chaque chose et que cette opinion se différencie au moins par des nuances de celles de son voisin, ce voisin serait-il son ami, habiterait-il la même maison, payerait-il le même chiffre d'impôt et appartiendrait-il à la même profession.

Deux semaines plus tard, dans *Le Petit Journal* du 19 août 1939, un article plus nuancé, censé présenter cette nouvelle discipline qu'est la « doxométrie », se clôt lui aussi par une mise en garde :

L'ART DE « PESER LES ÂMES »

De la « géographie politique » à la « doxométrie »

C'est le savant M. André Siegfried, qui a présidé – sans le vouloir, peut-être – à l'importation, en France, d'une science qu'on a baptisée, par ailleurs, la « doxométrie » et qui serait, en somme, l'art de lire dans la pensée des peuples.

M. Siegfried s'est toujours intéressé à ces subtiles questions. Il y a deux ans, il prévoyait, dans une revue littéraire, les possibilités d'une « géographie politique » de la France : « La répartition géographique de l'opinion, écrivait-il déjà à cette époque, me paraît être un sujet d'observation ; elle est même sujette à prévision, et par là elle dépasse la simple observation, pour devenir – j'emploie le mot sans prétention, mais cependant dans son sens propre – objet de science ».

Et, avec beaucoup de science, l'honorable professeur au Collège de France, développait des thèses aussi hardies que logiques, bien propres à réjouir le « cartésianisme » qui fait le fond de l'esprit français. Ainsi, il établissait, basé sur des observations du passé, un rapport entre la structure des terrains, les constitutions géologiques, le climat des pays et les résultats électoraux !

C'était une introduction à la « doxométrie ». Cette « science » vulgarisée en Amérique par M. Gallup, a fait les délices du public de ce pays. [...]

De quoi s'agit-il ? Dans une vaste enquête, par d'habiles « sondages », on peut connaître la pensée de tout un peuple, sur une question donnée, en interrogeant un minimum de personnes de ce pays. Nul doute qu'on s'inspire, alors, de la « géographie politique » et d'une donnée « à priori », qui veut que toute une catégorie sociale ait la même opinion sur le même sujet.

À la manière américaine, il s'est fondé, à Paris, un « Institut de l'opinion publique », qui vient de procéder à une enquête sur ce que pensent les Français, vis-à-vis de certains problèmes. Les résultats, rendus publics, en sont bien décevants. La « doxométrie » a trouvé contre elle, dans notre pays, un ennemi redoutable : la nuance de l'esprit français. [...]

Si c'est un jeu, on peut l'admettre, encore qu'il risque de fausser la santé de nos rapports avec des peuples amis. [...] Mais ce qu'on peut difficilement accepter, c'est l'assurance des « supporters » de cette « science » qui, en proclamant ces décevants résultats, nous rappellent que de tels referendums ont été confirmés par l'événement. [...]

La « doxométrie » – jusqu'à preuve du contraire – nous paraît mélanger des valeurs qui ne s'accordent pas. La statistique est une science capricieuse. Elle donne, peut-être, des résultats encourageants lorsqu'il s'agit d'évaluer des objets ou de mesurer des choses inertes ; elle paraît beaucoup moins probante lorsqu'elle sert à peser les âmes.

Enfin, dans une veine plus agressive, *L'Action Française* du 11 décembre 1939 rend compte d'une enquête réalisée par l'AIPO aux États-Unis au cours du mois précédent. À la question « Croyez-vous que le peuple allemand appuie Hitler ? », 66 % des personnes interrogées ont répondu par la négative. L'article se conclut par : « L'institut Gallup et les bobards qu'on laisse passer, comme à plaisir, dans nos quotidiens ne changeront rien à cette vérité d'évidence. Avant tout, comptons exclusivement sur nos moyens d'action et sur ceux de nos alliés. Où l'on saurait gré à la censure d'être sévère, c'est à l'égard de ces "blagues" qui, répandues dans le public, peuvent avoir les plus fâcheuses conséquences ».

La situation politique lors des premiers sondages d'opinion (janvier 1938 - août 1939)

La période qui correspond aux premiers sondages d'opinion réalisés en France est dominée par les risques d'un conflit avec (ou provoqué par) l'Allemagne nazie²⁷. L'augmentation des dépenses militaires (passées de 25 552 millions de francs en 1938 à 78 072 millions en 1939), la commande aux États-Unis de 555 avions²⁸, l'intensification de la fabrication d'armements, les mesures dites de « défense passive » (aménagement d'abris contre les bombardements, fabrication de masques à gaz pour la population, etc.), les rappels de réservistes, tous ces éléments ne pouvaient que renforcer les rumeurs déjà entretenues par les débats journalistiques sur la politique extérieure de la France. C'est pourquoi tant l'IFOP que le CEOP ont surtout posé des questions en rapport avec la crainte qu'éprouvaient les Français

²⁷ Ce paragraphe se fonde, pour l'essentiel, sur le *Journal de la France et des Français. Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, Paris, Gallimard, 2001.

²⁸ Ces chiffres sont tirés de Duroselle 1979, pp. 445, 456.

d'être entraînés dans une nouvelle guerre, alors que les souvenirs de 1914-1918 étaient encore vivaces dans l'opinion.

Les objectifs politiques d'Adolf Hitler

Lorsque, en 1918, l'Allemagne avait demandé l'armistice, c'était dans l'espoir que les gouvernements impliqués dans la guerre se conformeraient aux quatorze principes énoncés par le président des États-Unis, Woodrow Wilson. L'un de ces principes, censés supprimer les causes de nouveaux conflits en Europe, proposait de donner l'indépendance aux peuples sous domination étrangère, et par conséquent de modifier les frontières au profit de certaines minorités nationales. Le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919, qui amputait l'Allemagne, non seulement de l'Alsace-Lorraine, mais aussi de la Sarre, d'une partie de la Haute-Silésie, et de Dantzig, et la privait de ses colonies, a été considéré par les Allemands comme un *Diktat* et une humiliation. Dans *Mein Kampf*, Hitler « a indiqué ce que serait son programme : détruire l'injustice que le honteux Diktat de Versailles fait subir à la race supérieure, celle des grands aryens dolichocéphales blonds, mieux conservés en Allemagne qu'ailleurs. Construire la "Grande Allemagne" en regroupant tous les Allemands arrachés à la mère patrie. Conquérir à l'Est de l'Europe [...] un *lebensraum*, espace vital qui permettra aux Allemands de respirer et d'avoir accès aux richesses dont ils manquent. Comme la France (et non l'Angleterre) est l'"ennemi héréditaire" de l'Allemagne, on ne parviendra à tous ces buts qu'après l'avoir écrasée » (Duroselle 1979, p. 60).

La mise en application de ce programme a recouru principalement à deux moyens : le réarmement en violation des accords découlant du traité de Versailles, et l'annexion des territoires convoités. D'où le rétablissement par Hitler du service militaire obligatoire (16 mars 1935), et la fixation de sa durée à deux ans (24 août 1936) ; l'Allemagne a pu ainsi disposer dès 1937 de 1,3 million d'hommes sous les drapeaux. Si l'annexion de la Sarre a résulté d'un plébiscite (13 janvier 1935), l'annexion de la Rhénanie est le fruit d'une simple invasion par la Wehrmacht (7 mars 1936), et celle de l'Autriche (*Anschluss*, 11 mars 1938) a commencé par la fomentation de troubles et de provocations par les groupes pro-nazi du pays.

D'autre part, Hitler revendiquait la restitution à l'Allemagne de ses anciennes colonies, en particulier de celles que la Société des Nations avait partagées entre la France et la Grande-Bretagne : le Togo, et le Cameroun. La partie de ces deux colonies attribuée à la France avait été rattachée respectivement à l'Afrique Équatoriale Française (Togo) et à l'Afrique Occidentale Française (Cameroun).

Les accords de Munich

La France avait conclu, le 25 janvier 1924, un traité d'alliance et d'amitié avec la Tchécoslovaquie ; ce traité ne prévoyait pas d'accord militaire, même purement défensif, mais seulement une concertation « sur les questions extérieures de nature à mettre en danger leur sécurité ». Le 16 octobre 1925, la France a signé à Locarno des pactes d'assistance mutuelle avec la Pologne et la Tchécoslovaquie ; la Chambre des députés les a approuvés le 2 mars 1926, par 413 voix contre 71.

Les habitants de la province des Sudètes, région de la Tchécoslovaquie à la frontière de l'Allemagne, est majoritairement germanophone. Le 24 avril 1938, en accord avec Hitler, le chef des Sudètes pro-nazis, Konrad Henlein, exige pour les Sudètes « l'entière liberté de se réclamer du peuple germanique et de la conception mondiale

allemande ». Début mai, la France et la Grande-Bretagne poussent le président tchèque, Edvard Bénéš, à accorder des concessions aux minorités ethniques, sans pour autant remettre en cause l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie. Fin mai, la Tchécoslovaquie mobilise ses réservistes. Le 9 juin, le ministre français des Affaires Étrangères, Georges Bonnet, fait savoir à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie qu'en aucun cas la France ne fera la guerre. Début septembre, Henlein fomente des campagnes d'intimidation et des violences. Le 10 septembre, le gouvernement tchèque propose un statut des minorités qui satisfait pratiquement toutes les revendications de Henlein. Mais le 13 septembre, Heilen refuse, et fait monter les enchères en exigeant l'organisation d'un plébiscite. Le 15 septembre, à Berchtesgaden, le ministre britannique Chamberlain, sans en avoir prévenu son homologue français Daladier, tente de négocier avec Hitler. Le 21 septembre, constatant qu'il est lâché par ses alliés, le gouvernement tchèque accepte une proposition franco-anglaise prévoyant le transfert à l'Allemagne des régions peuplées de plus de 50 % d'Allemands. Les 22 et 23 septembre, à Godesberg, Chamberlain rencontre à nouveau Hitler. Hitler détermine lui-même les régions qu'il prétend annexer, et exige l'évacuation de ces territoires des fonctionnaires et des soldats tchèques. Le 24 septembre, la France rappelle 753 000 réservistes.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938, à l'invitation d'Adolf Hitler, Chamberlain, Daladier, Hitler et Mussolini signent à Munich les accords qui entérinent l'annexion par les Allemands de la région des Sudètes. C'est à peu de choses près le programme défini par Hitler à Godesberg le 23 septembre. Les populations tchèques commencent à fuir les régions annexées. Chamberlain et Daladier sont acclamés à leur retour pour avoir « sauvé la paix ». Le 4 octobre, la Chambre des députés approuve les accords de Munich par 537 voix contre 75. Churchill dira plus tard à ce propos : « Vous avez eu le choix entre la guerre et le déshonneur. Vous avez choisi le déshonneur, et vous aurez la guerre »²⁹. « À Munich, pour sauver la paix, ou pour gagner du temps, la France a perdu sur le plan moral tout ce qui subsistait d'un prestige déjà durement atteint en mars 1936 et en mars 1938³⁰ » (Duroselle 1979, p. 364).

La question de Dantzig

Le traité de Versailles avait donné à la Pologne un débouché sur la mer Baltique, en lui attribuant un corridor entre la Poméranie et la Prusse Orientale, et en faisant de Dantzig une ville libre administrée par la Société des Nations. Cette ville étant majoritairement peuplée d'Allemands, Hitler formule fin mars 1939 deux revendications : le rattachement de Dantzig au Reich, et l'instauration de liaisons extraterritoriales entre l'Allemagne et Dantzig à travers le corridor polonais. Le 26 août, Daladier adresse à Hitler une lettre dans laquelle, après avoir protesté de ses sentiments pacifiques envers l'Allemagne, il proclame que la France sera fidèle à ses engagements. Hitler répond le 27 août : « Le diktat de Versailles était intolérable. [...] Dantzig et le corridor doivent revenir à l'Allemagne ». Le 1^{er} novembre, les troupes allemandes envahissent la Pologne. Le 3 novembre, la Grande-Bretagne et la France se déclarent en guerre avec l'Allemagne.

²⁹ « *You were given the choice between war and dishonour. You chose dishonour and you will have war* ». Il existe plusieurs autres versions de cette déclaration de Churchill, parmi lesquelles : « Les Français avaient le choix entre le déshonneur et la guerre, ils ont choisi le déshonneur et ils auront la guerre ».

³⁰ Dates respectivement de l'occupation par la Wehrmacht de la zone démilitarisée de Rhénanie (« Strasbourg sous le feu des canons allemands »), et de l'*Anschluss*.

En France, la question de Dantzig a fait l'objet, dans *L'Œuvre* du 4 mai 1939, d'un article retentissant de Marcel Déat, intitulé « Mourir pour Dantzig ? ». N'abordant que la question de la ville, il estime que ce port n'intéresse plus les Polonais, qui disposent, grâce au corridor, du port de Gdynia ; que Dantzig était d'ailleurs déjà aux mains des nazis, et que son annexion par Hitler ne saurait constituer un *casus belli*. Il conclut qu'il « n'est pas possible d'admettre, sous le méridien de Paris, que la question de Dantzig soit posée et réglée à l'Est de l'Europe, uniquement par la volonté de quelques hommes d'État polonais et allemands [...]. Amitié tant qu'on voudra, alliance tant qu'on voudra, mais les Français n'admettront pas que leur vie et celle de leurs enfants dépendent soudain d'un geste ou d'un mot, dans l'effervescence plus ou moins spontanée de quelque manifestation populaire, à Varsovie ou ailleurs. [...] Combattre aux côtés de nos amis Polonais, pour la défense commune de nos territoires, de nos biens, de nos libertés, c'est une perspective qu'on peut courageusement envisager, si elle doit contribuer au maintien de la paix. Mais mourir pour Dantzig, non ! »

La recherche d'alliances militaires

En abandonnant la Tchécoslovaquie à son sort, au mépris des engagements pris à son égard, la France et la Grande-Bretagne avaient déjà perdu un allié important. Dans une situation passablement confuse, en cas de conflit avec l'Allemagne, la question pouvait alors encore se poser de la conclusion d'un accord de neutralité ou d'une alliance militaire éventuelle de la France avec l'URSS, les États-Unis, l'Espagne, ou l'Italie.

La position de l'URSS était particulièrement ambiguë. Le 2 mai 1935, Laval avait conclu avec Staline un pacte d'assistance mutuelle, mais sans qu'aucune convention militaire ne complète cet accord ; ce pacte avait été ratifié par la Chambre des députés (27 février 1936) et le Sénat (12 mars 1936). Le 19 avril 1939, Moscou avait conditionné son acceptation des conditions d'assistance mutuelle de la France et de la Grande-Bretagne, à l'extension du pacte à la Pologne, à la Roumanie, et aux Pays Baltes. Au moment du sixième sondage de l'IFOP (juillet-août 1939), les Français pouvaient donc croire encore à une alliance possible avec l'URSS³¹. On sait que le pacte germano-soviétique de non-agression, signé avec Ribbentrop le 23 août 1939, anéantira cet espoir.

Quant aux États-Unis, ils n'avaient nullement l'intention de s'impliquer militairement dans un conflit européen. Les *Neutrality Acts* pris à partir de 1935 interdisaient au président des États-Unis de s'impliquer dans toute guerre entre puissances étrangères, sans d'ailleurs faire de distinction entre agresseur et agressé. Ces mesures autorisaient le Président à déclarer un embargo sur les armes à destination des belligérants (1935), et à interdire toute aide financière (prêts ou crédits) à leur intention (1936). Même si le président Roosevelt, et une part importante de l'opinion publique nord-américaine, étaient hostiles au nazisme, la non-intervention était la position officielle, et ce même en cas de guerre civile. Cette position bénéficiait d'ailleurs d'un soutien important dans l'opinion³². Après le déclenchement de la

³¹ Pourtant, au 18^e congrès du Parti Communiste de l'URSS, Staline avait déclaré, le 10 mars 1939, que sa ligne de conduite dans le conflit à venir serait de « laisser les belligérants s'enliser dans le borbier de la guerre ; de les encourager en sous-main ; de les laisser s'affaiblir et s'épuiser mutuellement, et puis, quand ils seront suffisamment affaiblis, d'entrer en scène avec des forces fraîches ».

³² Dans le *Paris-Soir* du 4 juin 1939, George Gallup résumait les résultats des enquêtes récentes de l'AIPO en ces termes : « Les Américains ont deux grands desseins : Rester en dehors de la guerre. Donner, au cas où la guerre se produirait, toute l'aide possible aux Anglais et aux Français, sans toutefois entrer effectivement en guerre. [...] Nous sommes prêts à modifier notre loi sur la neutralité dans laquelle nous avons mis toute notre confiance. Toutefois nous désirons fortement rester en dehors du conflit lui-

seconde guerre mondiale en Europe (3 septembre 1939), le *Neutrality Act* du 4 novembre 1939 lèvera l'embargo sur les armes et instaurera la politique du *Cash and Carry*, autorisant la France et la Grande-Bretagne à importer du matériel militaire, à condition de le payer comptant. Hitler déclarera la guerre aux États-Unis le 11 décembre 1941, ce qui ralliera les États-Unis au camp des Alliés contre l'Axe Berlin-Rome.

En Espagne, le putsch franquiste contre la République avait bénéficié du soutien actif de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie. On pouvait donc s'attendre à ce que, en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, l'Espagne de Franco se range aux côtés de cette dernière. Il est vrai que les difficultés économiques de l'Espagne, dévastée par les combats, rendait difficile un engagement militaire significatif aux côtés de l'Allemagne. D'autre part, avant même la fin de la guerre civile espagnole, la France avait reconnu *de jure* le gouvernement Franco (1^{er} mars 1939), et désigné comme ambassadeur en Espagne le maréchal Pétain. Bien que l'Espagne ait adhéré, le 27 mars 1939, au pacte anti-komintern³³, et signé le 31 mars un traité d'amitié germano-espagnol, Pétain réussit à apurer les deux contentieux qui empêchaient une entente entre les deux pays : la flotte espagnole ancrée à Bizerte, et l'or du gouvernement républicain qui avait été mis à l'abri en France. Finalement, ces deux points seront réglés (l'or sera restitué à l'Espagne le 20 juillet 1939) ; en retour, l'Espagne s'engagera à rester neutre en cas de conflit franco-allemand.

L'Italie avait été notre alliée au cours de la première guerre mondiale. En dépit d'un certain nombre de points de désaccord (intérêts économiques en Éthiopie, statut des Italiens de Tunisie), un rapprochement franco-italien s'est esquissé à partir de 1934. Le 7 janvier 1935, un accord fut signé entre Pierre Laval et Benito Mussolini, accord dont le contenu n'a pas été totalement élucidé : « Les deux hommes n'inspirant pas une confiance absolue, et leur dialogue s'étant déroulé sans témoin, il est très difficile de tirer une conclusion. Il n'y a pas d'autres indices ». Mais « quelles que soient les interprétations données à la conversation privée Laval-Mussolini, il reste évident qu'après la rencontre de Rome, le Duce se lance à fond dans la direction du rapprochement avec la France » (Duroselle 1979, p. 133). Des conversations militaires ont même lieu entre les généraux Gamelin et Badoglio en juin 1935. « On peut dire qu'alors est atteint le sommet du rapprochement franco-italien. S'il n'y a pas d'accord signé, du moins on sait que Mussolini est favorable à une véritable alliance. Mais Laval n'a pas voulu aller jusqu'au bout. Et pour de multiples raisons, les signes avant-coureurs de la guerre d'Éthiopie vont assombrir, au cours de l'été, l'idylle commençante » (*ibid.*, p. 138).

Les relations entre la France et l'Italie commencèrent donc à se refroidir, tandis que l'Italie se rapprochait de l'Allemagne. Le 6 novembre 1937, l'Italie adhère au pacte anti-komintern ; le 2 juin 1938, un accord entre Hitler et Mussolini règle le contentieux sur la situation des Allemands du Haut-Adige (Tyrol du sud) ; le 21 mai 1939, à Berlin, les ministres des Affaires étrangères allemands et italiens signent le « pacte d'acier », traité d'assistance militaire mutuelle de dix ans entre l'Italie et l'Allemagne. Entre temps, le 22 décembre 1938, Mussolini avait dénoncé les accords qu'il avait signés avec Laval le 7 janvier 1935. Resté neutre dès le début de la guerre en 1939 (ainsi qu'il avait annoncé à Hitler dès le 25 août 1939), Mussolini déclarera la guerre à la France le 10 juin 1940, alors que la défaite imminente de la France ne faisait plus aucun doute.

même. Nous ne sommes pas décidés à entreprendre une nouvelle croisade militaire pour sauver la démocratie mondiale ».

³³ Alliance conclue le 25 novembre 1936 entre l'Allemagne et le Japon, officiellement contre la troisième internationale communiste (**Коммунический интернационал**), en réalité contre l'URSS.

La politique intérieure

Le Front Populaire avait pris fin avec la démission des ministres socialistes le 13 janvier 1938, et la constitution du second gouvernement Chautemps le 18 janvier. À ce sujet, les principales préoccupations qui se font jour dans l'opinion sont de deux sortes : quel bilan tirer de l'expérience du Front Populaire, et comment préserver les acquis des accords de Matignon du 8 juin 1936 (semaine de 40 heures, retraite des vieux travailleurs).

Sur le plan électoral, Albert Lebrun a été réélu président de la République le 5 avril 1939. Le 29 juillet 1939, les élections législatives prévues pour mai 1940 seront reportées au 1^{er} juin 1942, et les députés seront prorogés dans leurs fonctions.

Enfin, la question de la reprise démographique est au cœur des soucis des Français. Le 29 juillet 1939, un code de la famille sera promulgué. Ses principales dispositions concernent l'instauration d'une allocation familiale pour tous les Français ; la majoration de l'allocation de la mère au foyer ; la lutte contre l'avortement ; l'amélioration du régime de l'adoption ; et l'institution d'une taxe sur les célibataires et les ménages sans enfant.

IV. L'Institut Français d'Opinion Publique

L'IFOP a réalisé son premier sondage d'opinion au cours de l'été 1938. Mais ce n'est qu'après la Libération que les Français découvriront l'existence de cet Institut, car les résultats des sondages de l'IFOP avant la guerre n'ont été diffusés qu'auprès d'un petit nombre d'initiés. C'est pourquoi, à cette époque, seul le CEOP, créé par Alfred Max l'année suivante, incarnera aux yeux des Français le « système du docteur Gallup ». Une petite brochure de présentation de l'IFOP résume en ces termes la naissance des sondages d'opinion en France et leurs avatars entre 1938 et 1945 (*IFOP* 1947, p. 3) :

Les premières recherches françaises sur l'étude par sondages des opinions remontent aux mois de Juillet-Décembre 1938. Ces recherches étaient organisées par M. Jean Stoetzel, actuellement professeur de science sociale à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Trois enquêtes expérimentales eurent lieu pendant cette première demi-année. En décembre 1938, l'Institut Français d'Opinion Publique reçut son nom, et sa forme juridique de société civile. En 1939, des sondages normaux bimestriels commencèrent, destinés à la publication. La presse et la radiodiffusion firent connaître une bonne partie de leurs résultats. [...] Un bulletin mensuel « Sondages » fut créé en juin 1939. [...] La guerre en arrêta la publication au quatrième numéro [...]. Vers la même époque, un journaliste, M. Alfred Max, actuellement rédacteur en chef de la revue « Réalités », avait mené des enquêtes parallèles, et rendu également publics ses résultats par voie de presse. M. Max devait, en 1945, entrer lui-même à l'Institut Français d'Opinion Publique.

La création de l'IFOP

L'Institut Français d'Opinion Publique a été créé par Jean Stoetzel en novembre 1938. Toutefois, peu avant la création officielle de l'IFOP, Stoetzel avait déjà réalisé la première véritable enquête d'opinion jamais effectuée en France.

Jean Stoetzel (1910-1987)

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, Jean Stoetzel est agrégé de philosophie (1937), et Docteur ès Lettres (1943) ; sa thèse principale est intitulée *Esquisse d'une théorie des opinions*, et sa thèse secondaire, *Contribution à l'étude expérimentale des opinions*. Il raconte en ces termes comment, en 1934, il a découvert les études de marché : « À ma visite à l'Institut National de Psychologie Industrielle de Londres, en 1934, j'ai vu quelques-uns des résultats obtenus au cours de ces sondages. Il s'agissait, si je me rappelle bien, des goûts des femmes anglaises en matière de corsets, et des qualités réclamées pour l'appartement idéal. Entre la méthode d'analyse de marché, et celle des enquêtes d'opinion publique, les méthodes, on le devine, sont étroitement parentes » (*Sondages*, 2, p. 3). Cette même année, il avait présenté un diplôme d'études supérieures sur la *Psychologie de la réclame*. En 1937, il assiste à une conférence du doyen de la Columbia University (New-York), en visite à l'ÉNS. Il est ensuite détaché, pendant l'année universitaire 1937-1938, dans cette université, où enseignaient alors Hadley Cantrill et Paul Felix Lazarsfeld. En avril 1938, il y assiste à une conférence de George Gallup sur les sondages ; celui-ci accepte de lui accorder un entretien, puis il lui fait faux bond. Stoetzel déclarera plus tard (dans une interview à *L'Express* des 9 et 15 décembre 1983) que Gallup lui avait laissé deux messages : « Dans le premier, il affirme qu'il n'est pas nécessaire de m'expliquer la technique, tellement elle est élémentaire. [...] Dans le second message, Gallup me dit que personne ne réalise de sondage en Europe. Il m'encourage à le faire » (Girard 1987 ; Blondiaux 1991b, p. 422 ; Blondiaux 1998, pp. 293-299 ; Marcel 2002, pp. 145-147).

À son retour en France, Jean Stoetzel réalise son premier sondage d'opinion au mois d'août 1938. À la suite de cette expérience, il semble avoir été sur le point de renoncer à son projet. En effet, dans un article non publié datant du 14 septembre 1938, et découvert par Jean-Christophe Marcel aux Archives Nationales (AN : 61/AJ 97), il termine la présentation détaillée des réponses aux principales questions abordées dans l'enquête par ces remarques désabusées (Stoetzel 1938, p. 160) :

Tels sont les résultats qui se dégagent de cette première enquête. Il serait certainement intéressant et profitable pour la connaissance de l'opinion publique, aussi bien que pour le perfectionnement de la technique de son étude, que cette enquête ne soit que le prélude de sondages répétés et réguliers.

On imaginera sans peine que, étant donné le travail et les dépenses déjà engagés dans une étude aussi modeste, nous n'envisageons pas de la reprendre, au moins dans un avenir immédiat.

Toutefois, il reviendra sur sa décision, et décidera de lancer une nouvelle enquête au mois d'octobre 1938, puis, en novembre, de fonder l'IFOP. Au total, ce seront six enquêtes, à raison d'une tous les deux mois, que Stoetzel aura réalisées, avant que la guerre ne mette fin, provisoirement, aux activités de l'IFOP. Les apports de ces enquêtes seront décrits plus loin.

L'Association des Amis de l'Institut Français d'Opinion Publique (AAIFOP)

Henri Paoletti explique ainsi la création de l'AAIFOP : « Elle a été créée, pour répandre parmi ceux qui recherchent passionnément le vrai à travers les dissimulations de la propagande, et qui, nous l'espérons, seront bientôt nos adhérents, les résultats des recherches de l'Institut Français d'Opinion Publique, que celui-ci a bien voulu s'engager à nous transmettre » (*Sondages*, 1, p. 9). Mais la motivation première de cette création est d'ordre pécuniaire : « À cette époque, inutile d'espérer un financement pour les études d'opinion : personne ici n'a entendu parler des sondages. Le mot "sondage" lui-même a été choisi par Jean Stoetzel en décembre 1938 pour désigner cette nouvelle méthode de recherche scientifique ; les quelques journalistes auxquels on tente d'expliquer la contribution que les "nouvelles d'opinion" peuvent apporter à un grand journal n'y voient, à ce moment-là, aucun intérêt » (Riffault 1981, p. 231). Stoetzel décide donc de rassembler dans une association « quelques hommes compétents qui feront eux-mêmes des adeptes » (*ibid.*, p. 232) pour soutenir et financer les activités de l'IFOP : ce sera l'Association des Amis de l'Institut Français d'Opinion Publique.

Le conseil d'administration de l'AAIFOP est présidé par Henri Paoletti, auditeur à la Cour des Comptes, ancien condisciple de Stoetzel au lycée Louis-le-Grand. Il compte parmi ses membres Pierre Borie, professeur agrégé d'histoire ; Louis de Chauvigny, publiciste, collaborateur de *Paris-Soir* ; Pierre Laroque, auditeur au Conseil d'État, professeur à l'École libre des sciences politiques ; Didier Lazard, du secrétariat de la direction de la société Alsthom ; et Pierre Lelong, normalien, agrégé de mathématiques et élève de l'École libre des sciences politiques (*Sondages*, 2, p. VIII ; Riffault 1981, p. 232 ; Blondiaux 1998, pp. 291-292).

L'article 7 des statuts de l'AAIFOP distingue sept catégories d'adhérents, pour lesquels le montant de la cotisation annuelle varie sensiblement (*Sondages*, 1, p. 12). Ce sont les membres :

- adhérents	25 frs / an
- souscripteurs	50 frs / an
- donateurs	200 frs / an
- associés	1 000 frs / an
- titulaires fondateurs	5 000 frs / an
- correspondants	exonérés de cotisation
- d'honneur	exonérés de cotisation

Les simples adhérents recevront le bulletin *Sondages* seul ; tous les autres membres recevront en plus le supplément, tiré sur des pages de couleur bleue. « La catégorie "membre associé" a été prévue, notamment, pour les organes de presse et les postes de radiodiffusion ». Ces derniers auront la possibilité de diffuser des résultats de l'IFOP, sous condition de l'accord préalable de celui-ci (*Sondages*, 2, p. 12).

L'essentiel des ressources de l'IFOP sera fourni par les cotisations des membres de l'AAIFOP (Riffault 1981, p. 231). La modicité de ces ressources, en regard des coûts de fonctionnement de l'IFOP, poussera les collaborateurs de Stoetzel à chercher d'autres sources de financement. Un courrier d'Henri Paoletti en date du 19 juillet 1939 illustre bien ces efforts : Paoletti y explique à son correspondant que l'IFOP « est en état de faire toute analyse de marché, de clientèle, de densité de vente ou d'écoute ou effets d'une propagande politique ou autre et je crois pouvoir vous dire que la méthode appliquée par M. Stoetzel est la seule, en France du moins, à pouvoir donner des résultats scientifiques et sûrs ». À titre d'exemples, Paoletti cite les thèmes d'application suivants : la composition du lectorat d'un quotidien ; les raisons de la désaffiliation du public d'une agence d'assurances ; les raisons d'un échec électoral et l'orientation de la propagande future ; les raisons pour lesquelles un saucisson se vend mal... (cité par Blondiaux 1994, p. 142 ; 1998, p. 372). Dans cette perspective, la présentation, en juin 1939, des réponses à la question sur le comportement des fumeurs, peut apparaître comme un ballon d'essai en vue d'une recherche ultérieure de financements. Elle commence en effet par une allusion à l'intérêt que ce type d'enquêtes peut présenter pour les entreprises commerciales (*Sondages*, 1, p. VIII) :

La méthode des sondages dans le domaine de la psychologie sociale, que l'Institut Français d'Opinion Publique utilise systématiquement depuis un an pour l'étude des opinions, est certainement susceptible d'utilisations nombreuses et parfois inattendues. Depuis longtemps déjà elle a reçu une application industrielle pour l'analyse des marchés économiques. Sur le plan purement désintéressé dans lequel l'Institut Français d'Opinion Publique entend maintenir son activité, elle peut servir de façon toute nouvelle à déterminer les mœurs, les coutumes, les habitudes sociales, en faisant l'économie des procédés monographiques si laborieux et si lents.

Les difficultés éprouvées pour le financement des activités de l'IFOP ont réapparu après la Libération. Les journaux, à qui les résultats des enquêtes étaient proposés, n'avaient pas les moyens de rémunérer les sondages à leur prix réel. À l'initiative d'Alfred Max (qui avait alors rejoint l'IFOP), et de Noël Pouderoux (administrateur de la CEGOS), une société d'études de marché, « sœur de l'IFOP », est créée : *Etmar, institut pour l'étude des marchés en France et à l'étranger*. C'est surtout grâce aux

apports financiers d'ETMAR que l'IFOP a pu survivre et se développer (Riffault 1981, pp. 243-244 ; Max 1988, p. 33 ; Sadoun 1996)³⁴.

« Pourquoi il fallait créer l'IFOP »

Dans le premier numéro du bulletin de l'IFOP, Pierre Lelong explique « Pourquoi il fallait créer un Institut Français d'Opinion Publique » (*Sondages*, 1, pp. 2-4) :

Il s'agissait au début d'efforts individuels pour analyser le phénomène si vaste mais resté si mal délimité que nous nommons l'Opinion Publique. Nous serions embarrassés pour le définir exactement, et nous nous garderons bien de le faire avant de le mieux connaître. Il nous suffit pour l'instant de savoir qu'il existe ; il est d'ailleurs une technique bien moderne qui chaque jour rend un hommage indirect à l'opinion publique, c'est la propagande. [...]

Nos enquêtes vont chercher l'expression de l'opinion et la traduisent aussitôt sous forme matérielle, tout comme le physicien se transporte au contact de la réalité et va sur elle appliquer ses instruments de mesure pour en connaître les lois. Les enquêteurs de l'Institut Français d'Opinion Publique, nous assurent ce contact, en interrogeant et en remplissant leurs bulletins d'enquête, et l'expérience élémentaire qui est à la base de la méthode est ainsi l'interrogation suivant un mode déterminé d'un individu par un enquêteur. [...]

Cette possibilité de faire concourir utilement les méthodes statistiques à l'étude et à la définition des phénomènes d'opinion publique a amené M. Stoetzel à constituer l'Institut Français d'Opinion Publique et à en faire un instrument d'études que, sous l'œil de ses Amis, nous espérons perfectionner. Aucun groupe, aucun laboratoire n'a encore fait en France une telle tentative qui, il faut le dire, a réussi plusieurs fois à l'étranger.

Toutefois ne nous illusionnons point. Il ne s'agit pas d'implanter sur notre sol tel ou tel américanisme. La tâche est plus complexe, mais aussi plus intéressante.

Ceux qui connaissent les difficultés de la publicité savent qu'une réclame qui veut toucher le Français doit être plus subtile, plus savante, plus plaisante que la démonstration pédagogique qui convainc facilement les Américains. Ceci peut nous aider à comprendre qu'en matière d'opinion publique nous devons nous attendre à des résultats plus nuancés, moins marqués peut-être qu'en d'autres pays.

Le fonctionnement de l'IFOP

« Au cours des douze mois qui ont précédé cette guerre, nous avons conduit six enquêtes d'opinions, c'est-à-dire à peu près régulièrement une enquête tous les deux mois » (Stoetzel 1943, p. 7). Comme pour toute activité nouvelle, la réalisation des premiers sondages d'opinion en France est loin de satisfaire aux critères de qualité actuels. Tout est à inventer : le recrutement et la formation des enquêteurs, la sélection de l'échantillon, la rédaction du questionnaire, le dépouillement des réponses.

Loïc Blondiaux décrit le recrutement des enquêteurs de l'IFOP, et leurs activités, en ces termes : « Stoetzel, alors simple professeur de philosophie ³⁵, recrute autour de lui une équipe d'amis bénévoles, et se sert du réseau de correspondants en province mis sur pied par Georges Henri Rivière au musée des Arts et Traditions populaires à partir de 1937. Ce seront ainsi, par une ruse de l'histoire, des ethnologues et des folkloristes qui réaliseront les premières enquêtes françaises d'opinion. [...] Le métier d'enquêteur reste à inventer. Le contrôle de leur activité, non rémunérée, est impossible et plusieurs indices semblent attester la qualité souvent défailante de leur travail. Il est vraisemblable que ces apprentis interviewers se sont contentés d'interroger autour d'eux, souvent par peur de réactions spontanément violentes de la population. Il faut

³⁴ Roland Sadoun estime que le tort des « pères » de l'IFOP (Stoetzel, Max, Pouderoux, Paoletti) est qu'ils n'ont vu dans les sondages d'opinion « qu'une activité secondaire, aléatoire, non rémunératrice » (Sadoun 1996).

³⁵ « Il continuera de professer sans plaisir apparent dans différents lycées de province de 1938 à 1943 » (Blondiaux 1998, p. 295).

sans doute chercher ici les raisons du taux extrêmement faible de sans-réponse apparaissant dans ces premières enquêtes » (Blondiaux 1998, pp. 336-337).

Dans sa thèse secondaire, Stoetzel lui-même explique comment se déroulaient les opérations de terrain : « L'enquêteur se rend personnellement auprès de chaque sujet individuellement, et recueille ses réactions d'opinions au cours d'une conversation, dans laquelle, après s'être acquis sa bonne volonté et sa coopération, il évoque plus ou moins directement les problèmes intéressants ». Ces enquêteurs sont des « correspondants à poste fixe, munis de consignes uniformes. Une certaine variété parmi eux devait être recherchée, à la fois pour éliminer dans l'ensemble l'influence possible de l'enquêteur sur les réponses, dépendant de sa culture, de sa situation sociale, de ses propres opinions, etc., et pour atteindre plus facilement les différentes couches sociales constituant le public, qu'on se proposait d'étudier. [...] En fait, l'examen de la liste des correspondants réguliers ou occasionnels qui ont été utilisés pour les différentes enquêtes fait apparaître une majorité d'universitaires, instituteurs et professeurs, avec des proportions sensibles d'ecclésiastiques, de postiers, de commerçants et d'ouvriers qualifiés » (Stoetzel 1943, pp. 7-8). On ignore la taille des échantillons, mais il est probable qu'elle se situait entre 350 et 500 personnes (Blondiaux 1994, p. 136). On ignore également les régions couvertes par les enquêtes.

On ne connaît pas non plus la présentation matérielle des questionnaires, ni le nombre et l'ordre des questions posées dans chaque enquête. Toutefois, une remarque incidente³⁶ sur la manière dont se déroulaient les entretiens montre les progrès qui restaient encore à faire en la matière : « Les questions ont été formulées en termes volontairement imprécis. Il est en effet impossible, si l'on veut obtenir des réponses nombreuses et sincères, de demander aux électeurs français en faveur de quel parti politique ils ont voté ou voteront. L'Électeur, conformément à notre tradition démocratique, est profondément attaché au caractère secret du vote. Il en résulte que les enquêtés ont été seuls juges des significations précises à donner aux termes de "droite" et "gauche", "plus à droite" et "plus à gauche" et surtout à la notion de l'identité d'attitude en politique » (*Sondages*, 3, p. II).

Loïc Blondiaux souligne que « les difficultés de mise en œuvre de l'enquête d'opinion sont innombrables pour les premiers sondeurs. Elles sont d'abord matérielles. La poignée de bénévoles de l'IFOP travaillent avec le seul outillage de règles à calcul et il faudra attendre la participation de Stoetzel à deux organismes mis en place par le régime de Vichy, la Fondation Alexis-Carrel et le Service national de la statistique, pour qu'il ait accès aux machines électro-comptables et trieuses-compteuses IBM et à la carte perforée. Dans des conditions d'extrême dénuement matériel, les enquêtes se déroulent sur plusieurs semaines et auprès d'échantillons d'à peine 3 à 400 personnes, ce qui nuance considérablement certaines des interprétations produites par la recherche historiographique récente à partir des enquêtes que l'IFOP a réalisées à propos des Accords de Munich ou de Dantzig. Tout est par ailleurs à inventer : les réseaux et le métier d'enquêteur » (Blondiaux 2004, p. 165).

D'ailleurs, les articles de Jean Stoetzel dans le numéro 3 de *Sondages* témoignent des tâtonnements méthodologiques des animateurs de l'IFOP : remarques sur les différences de formulation d'une enquête à l'autre, recherche de corrélations entre les réponses à deux questions malgré l'impossibilité technique de constituer le tableau croisé correspondant, et enfin première expérimentation française sur échantillon partagé en juin-juillet 1939.

³⁶ À propos des questions sur les élections législatives posées dans le sixième sondage (juin-juillet 1939).

Au sein de l'IFOP, les collaborateurs les plus proches de Jean Stoetzel, et les plus actifs, sont Henri Paoletti, et Pierre Lelong. « Tous deux signent leurs articles dans *Sondages* tantôt de leur nom, tantôt du pseudonyme *Pierre Henry*, afin, se souvient Lelong, de faire croire à une équipe nombreuse de collaborateurs alors qu'ils ne sont au départ que trois » (Blondiaux 1998, p. 291).

La diffusion des résultats

Les résultats des sondages de l'IFOP n'ont fait l'objet d'une publication régulière que dix mois après la première enquête. C'est en effet en juin 1939 que paraît le premier numéro de *Sondages. Bulletin d'Études et de Recherches sur l'Opinion Publique. Publication hors commerce réservée aux Membres de l'Association des Amis de l'Institut Français d'Opinion Publique*. Le titre montre bien qu'il s'agit d'une revue à diffusion confidentielle, puisque l'Association des Amis de l'IFOP ne compte, à cette date, que quarante-trois membres individuels (Blondiaux 1998, p. 373). C'est pourquoi, à la différence de « l'Institut Gallup » et, plus tard, du CEOP, l'IFOP n'est presque jamais mentionné dans les quotidiens français.

Il existe cependant quelques rares exceptions à cette règle. La plus importante est l'article de Jean Nocher, qui présente l'IFOP dans *L'Œuvre* du 18 mai 1939. On trouve aussi une mention du bulletin de l'IFOP, le 22 juillet 1939, dans le quotidien *Le Temps* ; celui-ci publie en page 8 un article de Raymond Millet sur « l'angoissant problème de la dépopulation ». Il y fait référence à « une nouvelle publication : *Sondages*. C'est un curieux "bulletin d'études et de recherches sur l'opinion publique", réservé aux membres et aux amis de l'institut français d'opinion publique (24, rue Rémy-de-Gourmont, Paris), curieuse association fondée et présidée par un philosophe, M. Stoetzel qui, avec l'aide, notamment, de MM. Pierre Lelong, H. Paoletti, Pierre Henry, s'est donné pour tâche de mener des enquêtes permanentes sur l'état de l'opinion publique en présence des questions d'actualité et aussi des grands problèmes éternels ». Enfin, il semblerait que Jean Stoetzel ait eu l'occasion de présenter certains résultats de ses enquêtes à la radio : ainsi, le *Petit Journal* du 6 mai 1939 annonce (page 8) que la station Radio-P.T.T. diffusera, de 17 heures 30 à 17 heures 35, « Quatre enquêtes sociologiques », par J. Stoetzel. Selon Loïc Blondiaux, il y aurait eu à la radio six causeries portant sur les sondages d'opinion (Blondiaux 1994, p. 120). Cette quasi absence de l'IFOP dans les médias explique que les Français, dans leur grande majorité, n'aient découvert son existence que pendant la Libération, à l'occasion de la publication, dans *Libération* du 7 septembre 1944, de son sondage d'août-septembre 1944 en région parisienne.

Le bulletin d'études et de recherches sur l'opinion publique

Les trois premiers numéros de *Sondages, Bulletin d'études et de recherches sur l'opinion publique*, publiés en juin, juillet, et août 1939, sont ronéotypés. Compte tenu de la rusticité du moyen de reproduction, la présentation est particulièrement soignée ; en particulier, le texte est occasionnellement agrémenté de tableaux statistiques, et surtout de graphiques, très délicats à réaliser à la main sur un stencil.

Chaque numéro comporte trois parties. La première (« Études ») rassemble des articles de fond, rédigés par Jean Stoetzel, Henri Paoletti, Pierre Lelong, et le mythique Pierre Henry. La seconde (« Vie de l'association ») rend compte des décisions des assemblées générales et du conseil d'administration des Amis de l'IFOP. La troisième (« Supplément »), tirée sur papier bleu, et paginée en chiffres romains, apporte les

résultats détaillés de quelques enquêtes des mois précédents. Dans un court éditorial qui ouvre le numéro 3, cette organisation est ainsi expliquée aux lecteurs :

Dans le supplément bleu, qui lui est réservé, l'*Institut Français d'Opinion Publique* communique ses documents sur l'actualité. Ses exposés, chiffrés, nus, objectifs, sont conçus pour apporter une base d'information.

Les pages blanches du Bulletin, œuvre d'auteurs indépendants, dont chacun n'engage que sa responsabilité propre, présentent des études d'interprétation, parfois aussi des articles théoriques de caractère méthodologique, philosophique, ou littéraire.

Une rubrique spéciale tient nos amis au courant des activités de l'Association.

Dans les pages blanches, des études et des analyses. Dans les pages bleues, des faits bruts et des chiffres.

Pour être *informé* voir le supplément bleu. Pour *lire*, se reporter aux pages blanches.

Les huit articles de fond, publiés dans la partie « Études » traitent de problèmes variés. Deux articles portent sur les activités de l'IFOP : celui de Pierre Lelong (« Pourquoi il fallait créer l'IFOP ») en rappelle la naissance ; celui de Jean Stoetzel (« La doxométrie française a un an ») en célèbre le premier anniversaire tout en retraçant brièvement la préhistoire. Les autres développent des analyses sur quelques-uns des thèmes abordés dans les enquêtes : le prolongement de la scolarité obligatoire (Jean Stoetzel), la crise de la natalité (2 articles, Henri Paoletti), les crises de septembre 1938 et mars 1939 (2 articles, Pierre Henry), et le problème colonial (Pierre Henry).

Quant aux pages bleues du supplément, elles proposent les résultats détaillés de quelques enquêtes réalisées au cours du sondage précédent. Il semble qu'à l'origine les réponses aux enquêtes de l'IFOP aient été croisées avec trois renseignements signalétiques : l'âge, la profession, et le revenu. L'âge est regroupé en cinq catégories (20-29 ans / 30-39 / 40-49 / 50-59 / 60 et plus). La variable profession tient autant compte du secteur d'activité que du métier proprement dit. Elle distingue en effet : 1) « personnes employées à quelque titre que ce soit dans l'agriculture, la pêche, les métiers forestiers » ; 2) « personnes exerçant des fonctions manuelles dans l'industrie (ouvriers) » ; 3) « personnes employées dans les fonctions de l'État, ou exerçant une fonction subalterne non manuelle dans l'industrie ou le commerce (employés) » ; 4) « personnes exerçant une fonction autonome ou de direction dans le commerce, l'industrie, les professions libérales, etc. »³⁷. La variable « revenu » distingue quatre catégories de revenus : « faibles et très faibles », « moyens », « supérieurs à la moyenne », et « élevés et très élevés » (Stoetzel 1943, pp. 63-64). Toutefois, dans *Sondages* et son supplément, les réponses, toujours présentées en pourcentages, ne sont occasionnellement croisées qu'avec l'âge et la profession des répondants. Le niveau de revenu n'est pas mentionné. Les effectifs ayant servi de bases à ces pourcentages ne sont jamais indiqués ; on ignore par conséquent la taille de chaque échantillon. Par ailleurs, il arrive que des comparaisons soient faites avec les résultats tirés d'enquêtes antérieures sur le même thème. D'autre part, Christel Peyrefitte fait l'hypothèse que les femmes n'ont pas été interrogées, « puisqu'elles n'appartiennent pas encore en droit à la communauté politique » ; ce qui expliquerait, selon elle, le faible taux de non-réponses (Peyrefitte 1977, p. 314, note 17).

³⁷ Dans les commentaires, la première catégorie est parfois appelée aussi « les habitants des campagnes » ou « les paysans » ; la seconde est appelée « les ouvriers ». Christel Peyrefitte constate que les critères utilisés par l'IFOP pour classer les professions « ne sont autres que les classifications alors fournies par la *Statistique générale de la France* ». Elle ajoute : « Cependant, cette classification est au fond plus intéressante qu'il n'y paraît au premier abord : certes, elle ne détaille pas tout l'éventail des catégories de la population ; néanmoins, elle dessine des "nébuleuses" ou des "mondes" : monde de l'industrie, monde de la paysannerie. À ce titre, elle n'est pas entièrement dépourvue de pertinence » (Peyrefitte 1977, p. 268).

« On dispose de peu de documents sur les débuts de l'Institut français d'opinion publique, car, pour des raisons de sécurité, les archives des premières enquêtes ont été volontairement détruites pendant l'Occupation ; mais il reste un témoignage précieux à la fois des intentions qui ont présidé au lancement des travaux et des principes qui devaient guider la vie de l'institution pendant quarante années : les trois premiers numéros de la revue *Sondages*, datés respectivement de juin, juillet et août 1939 » (Riffault 1981, p. 231). Toutefois, il semble qu'une partie seulement des résultats des enquêtes réalisées par l'IFOP ait été publiée dans *Sondages*. En comparant l'article non publié de Jean Stoetzel sur les résultats de la première enquête (Stoetzel 1938) avec les trois premiers numéros du bulletin *Sondages*, on constate que seulement deux des six questions dont les résultats sont rapportés dans l'article figurent également dans le bulletin ; par contre, l'article ne cite pas celles sur le prolongement de la scolarité obligatoire ou sur l'accord anglo-franco-russe, présentées dans *Sondages*. D'autre part, l'article de Jean Nocher, publié en deuxième page de *L'Œuvre* du 18 mai 1939, fait état de résultats qui ne figurent non plus pas tous dans *Sondages*. Il est donc clair que le bulletin *Sondages* n'a publié qu'un choix restreint des résultats, et que l'on ne peut en inférer le nombre et la nature de l'ensemble des questions posées dans chaque enquête. Nous avons tenté de reconstituer la chronologie de ces six sondages à partir des informations fragmentaires figurant dans ces différentes sources, auxquelles s'ajoute le n° 21 d'*IFOP Collectors* (août 2013). Dans certains cas (rares), le commentaire nous indique le numéro de la question dans le questionnaire ; nous l'avons alors mentionné entre parenthèses.

V. Les premiers sondages de l'IFOP

Selon Loïc Blondiaux (1998, p. 350), il semblerait que l'on n'ait trouvé trace que de 43 questions sur toutes celles qui ont été posées par l'IFOP au cours des six premiers sondages. Sur la quarantaine que nous avons pu retrouver, les deux tiers portent sur la situation internationale (alliances et risques de guerre), les autres étant pour l'essentiel consacrées à la politique intérieure (élections et mesures sociales).

Thèmes abordés	Numéro du sondage						Total
	1	2	3	4	5	6	
La guerre en Europe	-	4	-	2	2	3	11
Les protagonistes du conflit	2	1	1	-	-	4	8
Les risques pour les colonies françaises	-	-	2	5	-	1	8
La politique intérieure française	5	-	2	1	2	2	12
Autres	-	-	-	-	1	1	2
Total	7	5	5	8	5	11	41

Dénombrement par grands thèmes des questions retrouvées.

Nous avons vu qu'il est hautement probable que les questions ci-après ne constituent qu'une petite partie des questions effectivement posées par l'IFOP au cours des six premières enquêtes. Un élément de preuve supplémentaire se trouve dans le *Bulletin d'informations* de l'IFOP du 1^{er} juillet 1945. On peut en effet y lire (page 133³⁸) : « Il n'est pas indifférent de rappeler que des enquêtes menées en 1939 par l'Institut Français d'Opinion Publique avaient révélé que seul, parmi tous les hommes politiques du moment, M. Daladier jouissait comme Président du Conseil d'une réelle popularité, qui était allée régulièrement grandissant jusqu'à la déclaration de guerre ». Ce commentaire laisse entendre que plusieurs questions auraient donc été posées, dans des enquêtes successives, sur la popularité des principaux acteurs politiques du premier semestre 1939. Nous n'en avons pas trouvé trace.

Pour Christel Peyrefitte, « ce qui frappe à la simple lecture de ces vagues d'enquêtes c'est tout d'abord l'importance des questions posées sur les problèmes de politique extérieure par rapport à celles posées sur les problèmes de politique intérieure. [...] Quelles considérations ont guidé les sondeurs ? La revue *Sondages* ne le révèle pas. On soulignera cependant le parallélisme frappant entre les thèmes des vagues d'enquête et ceux des bandes d'actualité cinématographique. [...] Remarquable également est l'absence totale de questions sur les conflits sociaux qui pourtant n'ont pas manqué de peser dans la vie nationale. De même, aucune question n'a été posée - du moins publiée - sur les mesures gouvernementales : mises à part deux questions sur la dénatalité [...], on ne sait rien de la façon dont a été reçue la politique sociale et économique du gouvernement Daladier » (Peyrefitte 1977, p. 269). On ignore si les questions portant sur les conflits sociaux ou sur la politique du gouvernement ont été délibérément omises dans les enquêtes de l'IFOP³⁹, ou si, au vu des réponses recueillies, celles-ci n'ont pas été retenues pour publication. Toutefois, dans cette

³⁸ Ce bulletin est paginé en continu à partir du numéro 7, daté du 1^{er} janvier 1945. Il reprendra le nom de *Sondages* à partir du 1^{er} septembre 1945.

³⁹ Par exemple, par crainte de réactions négatives de la part des personnes interrogées.

dernière hypothèse, il faudrait déterminer pourquoi les rédacteurs de *Sondages* n'ont pas jugé bon de les diffuser⁴⁰.

Premier sondage (août 1938)

La position de l'Italie en cas de conflit

La question posée (Stoetzel 1938, p. 155 ; *Sondages*, 1, pp. 7-8) est : (1) « Pensez-vous que dans le cas d'une guerre entre la France et l'Allemagne, l'Italie combattrait aux côtés de l'Allemagne ? ». On obtient :

- oui	50 %
- non	32 %
- sans opinion	18 %

Les taux les plus élevés de réponses positives s'observent chez les ouvriers et les moins de trente ans ; les moins élevés, chez les habitants des campagnes et les personnes dont l'âge est compris entre quarante et cinquante ans.

L'entente franco-britannique

La question était posée en ces termes : (2) « Pensez-vous que l'entente entre la France et l'Angleterre peut seule maintenir la paix en Europe ? » Elle obtient les réponses suivantes (Stoetzel 1938, p. 156 ; *Sondages*, 2, p. 7) :

- oui	88,5 %
- non	14,0 %
- sans opinion	7,5 %

Jean Stoetzel attribue le taux très élevé de réponses affirmatives aux retombées de la visite, à Paris, des souverains britanniques. « Les réponses négatives, ainsi que l'on peut en juger par les commentaires spontanés accompagnant parfois les réponses, viennent en général de personnes qui estiment soit l'alliance soviétique, soit l'alliance des États-Unis d'Amérique comme nécessaire au maintien de la paix en Europe ».

Le décompte des réponses à cette question pose le problème de l'exactitude des données publiées par l'IFOP. En effet, dans un article publié en juin 1939, Pierre Henry écrit que, « au mois d'août 1938, [...] l'enquête effectuée à cette époque montrait que sur 100 personnes, 80 pensaient que l'entente franco-anglaise maintiendrait la paix en Europe » (*Sondages*, 1, p. 7) ; de son côté, le mois suivant, Jean Stoetzel écrit : « Dès le mois d'août 1938, 78 % des Français estimaient déjà que l'entente de la France et de l'Angleterre peut seule maintenir la paix en Europe » (*Sondages*, 2, p. VII). Ce même pourcentage (78 %) est repris dans le n° 21 d'*IFOP Collectors* (IFOP 2013, p. 8)⁴¹. Rappelons que le dépouillement des réponses était alors effectué à la main (Riffault 1981, p. 233), et les pourcentages évalués à l'aide d'une simple règle à calcul (Blondiaux 2004, p. 165).

⁴⁰ La composition du lectorat, c'est-à-dire pour l'essentiel de l'Association des Amis de l'IFOP, donnerait une indication sur les centres d'intérêt de ce lectorat, et apporterait peut-être une réponse à cette interrogation.

⁴¹ Ainsi que dans l'article de Christel Peyrefitte (1977, p. 271).

La faillite du Front Populaire

La question : (3) « Pensez-vous que le Front Populaire est une formation politique qui a fait faillite ? » a partagé les répondants en deux groupes de tailles presque équivalentes (Stoetzel 1938, p. 156) :

- oui	45,0 %
- non	43,5 %
- sans opinion	11,5 %

Les « oui » sont plus nombreux chez les commerçants, les industriels et les professions libérales, ainsi que chez les 40-60 ans. Les « non » l'emportent chez les ouvriers et les moins de 30 ans. « Il est à noter néanmoins que des personnes évidemment de droite, ne pensent pas que l'avenir du Front Populaire soit compromis, tandis que des personnes de gauche, ainsi qu'il a été vérifié par ailleurs, sont de l'opinion contraire ⁴². Dans l'ensemble, on peut dire que sur cette question, une faible majorité peut être dégagée du côté de ceux qui pensent que le Front Populaire est une formation politique qui a fait faillite, et que le manque d'opinion est le fait de catégories sociales les plus difficiles à persuader : une campagne politique aurait peu de chances de réussir ».

Les effets de la loi de quarante heures sur la production

La loi du 21 juin 1936 (accords de Matignon) a fixé la durée légale du travail à quarante heures hebdomadaires. Deux années plus tard, la question (4) « Pensez-vous que la loi de quarante heures est responsable de la diminution de la production française ? » a recueilli les réponses suivantes (Stoetzel 1938, p. 157) :

- oui	49,75 %
- non	40,25 %
- sans opinion	10,00 %

Dans leur majorité, les ouvriers et les moins de trente ans se refusent à condamner la loi limitant la durée légale du travail hebdomadaire à quarante heures. Dans les milieux ruraux, on compte surtout des réponses négatives et des « sans opinion ». Le taux d'adversaires de la loi croît avec l'âge des répondants, et atteint les quatre cinquièmes chez les plus de soixante ans. Enfin, « Plus des deux cinquièmes des commerçants et des industriels acceptent la loi. Un certain nombre de ceux-ci ont spontanément déclaré aux enquêteurs qu'ils n'en demandaient qu'une application plus souple ».

La retraite des vieux travailleurs

Au moment de cette enquête, l'instauration d'un régime de retraite pour les salariés non cadres date à peine d'une dizaine d'années. La loi du 30 avril 1930 sur les assurances sociales prévoit que tous les salariés ayant un faible salaire ⁴³ seront obligatoirement affiliés à une caisse de retraite ; mais cette mesure ne s'applique pas

⁴² Cette affirmation implique, soit qu'une autre question de ce sondage ait porté sur l'avenir du Front Populaire, soit, ce qui est moins vraisemblable, que les commentaires recueillis par les enquêteurs aient suggéré cette interprétation.

⁴³ Gagnant moins de 18 000 francs dans les villes de plus de 200 000 habitants, et moins de 15 000 francs ailleurs.

aux travailleurs âgés n'ayant jamais cotisé, et le montant versé à ceux qui ont cotisé est considéré comme insuffisant pour mener une vie décente. Pour savoir combien de personnes croyaient en la possibilité d'instituer une meilleure retraite pour les vieux travailleurs, l'IFOP a posé la question suivante : (5) « Pensez-vous que la situation financière de la France ne permet pas la constitution d'une retraite pour les vieux travailleurs ? ». Les réponses se répartissent ainsi (Stoetzel 1938, p. 158) :

- oui	49 %
- non	39 %
- sans opinion	12 %

Il semble que la formulation de la question ait été particulièrement maladroite, puisque répondre *oui* à la question signifie en principe que l'on ne croit pas à la possibilité d'instituer une telle retraite. L'interprétation que Stoetzel propose de ces résultats est qu'« une nette majorité se trouve donc en faveur de la croyance à la possibilité financière du projet ». Il ajoute que cette approbation est due « à l'apport en nombre considérable des voix ouvrières ».

Les élections présidentielles de 1939

Selon la Constitution de la Troisième République, le Président de la République Française est élu par l'Assemblée Nationale pour un mandat de 7 ans, renouvelable. Albert Lebrun ayant été élu à ce poste le 10 mai 1932, il est par conséquent rééligible en 1939. À la question de l'IFOP : (6) « Quels candidats aimeriez-vous voir pour la Présidence de la République en 1939 ? », il ne recueille que 8,5 % des voix (Stoetzel 1938, p. 159)⁴⁴ :

- Herriot	23,25 %
- Lebrun	8,50 %
- Blum	6,25 %
- Jeanneney	5,75 %
- Autres (treize noms)	18,25 %
- Indifférents	35,50 %

« En raison de la dispersion considérable des voix, il est difficile d'analyser les éléments qui constituent ce résultat global. On peut relever seulement que la plus forte proportion des indécis se trouve parmi les populations des campagnes, ainsi que chez les personnes âgées de plus de trente ans et de moins de cinquante ans. D'autre part, la proportion des personnes désirant que le candidat à la Présidence de la République soit socialiste ou communiste (y compris les voix de Monsieur Blum) est de 14 %, et celle des personnes désirant qu'il soit de droite de 7,50 %. Il n'est pas inutile de noter que le nom de Monsieur Herriot a été souvent proposé en même temps que celui de personnalités politiques aussi diverses que Messieurs Laval, Flandin, Lebrun, Jeanneney, Blum et Cachin. Il semble qu'il soit complètement prématuré pour proposer aucun pronostic sur la popularité des prochains candidats, à l'exception peut-être de Monsieur Herriot ». Le 5 avril 1939, les deux Chambres réunies rééliront Albert Lebrun par 506 voix sur 904.

⁴⁴ On notera que le total des réponses ne fait que 97,50 %.

L'âge de fin de la scolarité obligatoire

La loi du 9 août 1936 avait fixé à 14 ans l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. À la question : « Pensez-vous que les enfants devraient être conservés dans les écoles jusqu'à l'âge de seize ans ? », l'IFOP a recueilli les réponses suivantes (*Sondages*, 1, pp. 5-6 ; *L'Œuvre*) :

- oui	55 %
- non	43 %
- sans opinion	2 %

Jean Stoetzel en conclut que l'idée de prolonger la scolarité est populaire en France. Il observe que les personnes d'âge moyen sont en général partisans de cette prolongation, que les ouvriers et les intellectuels en sont les plus ardents défenseurs, et que les paysans y seraient plutôt hostiles. L'ordonnance du 6 janvier 1959 (réforme Berthouin) instaurera cette prolongation pour les enfants alors âgés de 6 ans ; c'est donc en 1967 que cette mesure prendra pleinement effet ⁴⁵.

Deuxième sondage (octobre 1938)

Les accords de Munich

L'IFOP a posé « immédiatement après les accords de Munich » la question suivante : (1) « Approuvez-vous l'accord de Munich ? ». On obtient (*Sondages*, 1, p. 7 ; *L'Œuvre* ; *IFOP* 2013, p. 3) :

- oui	57 %
- non	37 %
- sans opinion	6 %

Pierre Henry commente ainsi ces résultats : « C'est que la France éprouvait encore un sentiment d'horreur à l'égard d'une guerre possible » (*ibid.*). Alors que cette question est actuellement celle que les politologues et les historiens mentionnent le plus souvent⁴⁶, elle semble ne pas avoir fait l'objet, à l'époque, d'une analyse approfondie (comportant la ventilation des réponses par les renseignements signalétiques). Christel Peyrefitte a souligné les difficultés d'interprétation de ces résultats : « Le sondage a-t-il été réalisé dans la France entière ou simplement dans la région parisienne ? Les questions ont-elles été posées avant ou après que fussent connus le vote des Chambres d'une part, les prises de position des partis et des groupes de pression d'autre part ? Quel était l'état de l'opinion avant Munich ? Toutes ces questions sans réponse appauvrissent le commentaire » (Peyrefitte 1977, p. 267).

Les conséquences d'une guerre éventuelle

Le bref commentaire de Pierre Henry (le « sentiment d'horreur à l'égard d'une guerre possible ») est corroboré par les réponses à la question qui suit : (2) « Pensez-vous

⁴⁵ En septembre 1944, l'IFOP posera la question : « À quel âge est-il préférable que les enfants quittent l'école ? ». 44 % des personnes interrogées se prononceront pour 16 ans, 4 % pour 17 ans, et 6 % pour 18 ans (*Bulletin d'information* de l'IFOP du 1^{er} avril 1945, p. 87).

⁴⁶ Parfois en l'attribuant au *premier* sondage de l'IFOP...

qu'une guerre générale entraînerait la destruction de la civilisation ? » obtient en effet (*Sondages*, 1, p. 7 ; *IFOP* 2013, p. 3) :

- oui	73 %
- non	20 %
- indécis	7 %

Pierre Henry ajoute : « Cette proportion si élevée et si peu fréquente se retrouve dans le détail si l'on examine la répartition des opinions à l'intérieur des catégories sociales parmi lesquelles a été menée l'enquête. [...] [Cependant,] la croyance qu'une guerre générale serait une catastrophe irréparable n'est pas partagée par plus des 2/3 des commerçants et des industriels » (*Sondages*, 1, p. 8).

Les allégeances de l'Italie

Nous n'avons pas trouvé trace de la formulation de la troisième question ; mais il est possible qu'elle ait été identique à celle posée dans le premier sondage. Nous savons seulement que « 50 % pensent que l'Italie ne combattrait pas aux côtés de l'Allemagne », et qu'il n'y aurait que 7 % d'indécis (*Sondages*, 1, p. 8). Cette évolution de l'opinion serait due, selon Pierre Henry, à « l'intervention spectaculaire de M. Mussolini, au cours du mercredi 28 septembre ». Ce jour-là, au cours des tractations préliminaires à l'accord de Munich, Mussolini aurait, à la demande de Chamberlain, proposé de jouer un rôle de médiateur auprès d'Hitler.

Les exigences d'Hitler

La quatrième question posée dans ce sondage était : (4) « Pensez-vous que la France et l'Angleterre doivent désormais résister à toute nouvelle exigence de Hitler ? ». Elle obtient les réponses suivantes (*Sondages*, 1, p. 8 ; *L'Œuvre* ; *IFOP* 2013, p. 4) :

- oui	70 %
- non	17 %
- indécis	13 %

Pierre Henry note que, « sur dix personnes appartenant à des professions libérales, cinq seulement pensent qu'il faut résister à toute nouvelle exigence allemande contre trois d'opinion contraire et deux sans opinion ». Il fait également remarquer que « la conséquence la plus caractéristique de la crise de Septembre a été sans doute la diminution massive du pourcentage des indifférents à l'égard des problèmes de politique extérieure », et que, si l'on excepte la quatrième question, « la proportion des indifférents était uniformément de 7 % au lieu de 20 % en août, pour les trois autres questions ».

Jean-Baptiste Duroselle relève « l'apparente contradiction » entre l'approbation des accords de Munich et la volonté de résister à Hitler. Il la commente en ces termes : « D'abord, il y a la réaction initiale. Dans l'immédiat, un pays qui a cru à la guerre ne peut s'empêcher d'être soulagé à l'idée qu'elle a été évitée *in extremis*. [...] À la première impression : enthousiasme pour la paix sauvée, va succéder très vite, même chez les partisans de Munich, le sentiment qu'on a dû se résigner à l'inévitable, et que Munich est une catastrophe » (Duroselle 1979, pp. 356-357).

Donner à l'Allemagne des colonies

À la question : « Pensez-vous qu'il faut donner des colonies à l'Allemagne ? », on obtient les réponses suivantes (*Sondages*, 3, p. 11) :

- oui	59 %
- non	33 %
- sans opinion	8 %

Troisième sondage (décembre 1938)

« L'enquête de décembre 1938, dont Stoetzel prend soin de préciser qu'elle ne fait pas partie des "enquêtes qui ont été effectuées par les correspondants avec le plus de soin" et qui servira de matériau principal à sa thèse complémentaire, ne porte que sur 357 réponses » (Blondiaux 1994, p. 136).

Les risques d'une Espagne franquiste

En décembre 1938, la guerre d'Espagne n'est pas terminée ; les Républicains résistent encore aux troupes de Franco. À la question : « Pensez-vous que si le Général Franco est vainqueur en Espagne, la France aura un ennemi de plus à ses frontières ? » (*Sondages*, 3, p. v ; *IFOP* 2013, p. 9), les personnes interrogées répondent :

- oui	74 %
- non	21 %
- abstentions	5 %

Rendre à l'Allemagne ses colonies

La formulation de la question posée dans ce sondage diffère très sensiblement de celle du sondage précédent. Il ne s'agit plus de donner à l'Allemagne *des* colonies, mais de reprendre à la France et à la Grande-Bretagne le Togo et le Cameroun que la SDN avait remis à leur garde. D'où un taux d'approbation nettement moindre à la question : « Pensez-vous que la France doit rendre à l'Allemagne les colonies qui nous ont été confiées par la S.D.N. après la Grande Guerre ? » (*Sondages*, 3, p. 11) :

- oui	22 %
- non	70 %
- sans opinion	8 %

L'Indochine française menacée par le Japon

La seule mention que nous ayons trouvée de cette enquête est la suivante : « En décembre 1938, nous demandions si l'Indo-Chine française était menacée par l'avance du Japon en Chine. 66 % de l'opinion répondait OUI. Nous notions 26 % d'indécis » (*Sondages*, 2, p. v ; *IFOP* 2013, p. 8).

La représentation proportionnelle aux élections législatives

Nous n'avons relevé qu'une seule mention d'une question sur ce thème (*Sondages*, 3, p. 1) : « L'on a reparlé avec insistance d'une modification de notre régime électoral au

bénéfice de l'institution d'un système plus ou moins pur de représentation proportionnelle. Cette réforme, soit dit en passant, serait bien accueillie, puisque l'*Institut Français d'Opinion Publique* a constaté qu'en Décembre dernier elle était réclamée par 63 % de l'opinion ». Notons que *L'Œuvre*, qui cite également cette question, avance le chiffre de 65 %.

La retraite des vieux travailleurs

L'Œuvre du 18 mai 1939 annonce que « L'*Institut d'Opinion* a déterminé qu'en décembre dernier, [...] 49 pour 100 de la population estimait qu'on pouvait établir la retraite des vieux travailleurs malgré les difficultés financières ». On notera que le taux d'approbation pour la retraite des vieux travailleurs est quasi identique à celui relevé en août 1938.

Quatrième sondage (février 1939)

Les risques de guerre en 1939-1940

La question : « Pensez-vous que nous serons inévitablement entraînés dans une guerre cette année ou l'an prochain ? » recueille les taux de réponses suivants (*Sondages*, 2, p. IV ; *IFOP* 2013, p. 5) :

- oui	22 %
- non	57 %
- abstention	21 %

D'autre part, à la question : « Pensez-vous que le souci le plus urgent du gouvernement doit être de renforcer notre puissance militaire ? », on enregistre 79 % de « oui » (*Sondages*, 2, p. 5 ; *L'Œuvre*).

Les risques de perdre nos colonies

Pierre Henry écrit à ce sujet : « "Pensez-vous, avait-il été demandé au cours de l'enquête de février, que sans faire la guerre, nous terminerons cette année 1939, sans avoir cédé aucune de nos possessions coloniales ?" (question N° 5). Il convient de préciser d'abord le sens de cette question. À cette époque, le seul problème international qui se posât, était – on ne l'a pas oublié – un problème colonial ; et un conflit ne paraissait pouvoir sortir que de nos rapports assez difficiles avec l'Italie. Ainsi la majorité de 57 % qui donna à la question posée une réponse affirmative voulait exprimer que la guerre n'aurait pas lieu. À ces esprits confiants dans l'avenir de la paix, pouvaient s'ajouter une notable fraction de 21 % qui préféraient s'abstenir de formuler une opinion » (*Sondages*, 2, p. 5 ; *IFOP* 2013, p. 4).

En effet, à la question : « Pensez-vous que la présence de nombreux Italiens en Tunisie donne à l'Italie des droits sur cette possession française ? », on a relevé les réponses suivantes (*Sondages*, 3, p. 12 ; *L'Œuvre*) :

- non	89 %
- oui	6 %
- indifférents	5 %

Pierre Henry commente en ces termes les réponses à deux autres questions posées dans ce même sondage : « Une enquête, entreprise à cette époque (février) a essayé de déterminer d'une part s'il existait en France une conscience coloniale, d'autre part si l'esprit public croyait au droit des Allemands et des Italiens à recevoir des colonies. Sans doute, les Français n'apparaissent-ils pas encore, à ce moment, décidés "à se battre plutôt que de céder la moindre partie de leurs possessions coloniales". À cette question, 44 % répondaient par la négative, 40 % seulement affirmant leur volonté de combattre, et 16 % refusant d'exprimer leur opinion (indécision, sans doute, plutôt qu'indifférence). Mais 53 % des Français estimaient "aussi pénible de voir céder un morceau de notre empire colonial, qu'un morceau du Territoire de la France". Si 43 % se montraient d'opinion contraire, 4 % seulement se déclarèrent indifférents à la question posée (au lieu de 8 % en Octobre et en Décembre) » (*Sondages*, 3, pp. 11-12).

Par ailleurs, Loïc Blondiaux déclare que l'IFOP a posé en février 1939 la question suivante : « Pensez-vous que l'Allemagne a le droit de réclamer des colonies à la France et à l'Angleterre ? », mais il n'indique pas le taux des réponses recueillies à cette question (Blondiaux 1998, p. 346).

Les élections présidentielles de 1939

La question avait déjà été posée dans le premier sondage : « Quelle personnalité proposeriez-vous pour Président de la République ? ». Les réponses recueillies en février 1939 ne diffèrent guère de celles d'août 1938 (*L'Œuvre*) :

Édouard Herriot	23 %
Albert Lebrun	10 %
Jules Jeanneney	8 %
Léon Blum	6 %

Les autres candidats recueillent chacun moins de 5 %.

Cinquième sondage (avril-mai 1939)

Les risques de guerre

La même question que dans le sondage précédent (« Pensez-vous que nous serons inévitablement entraînés dans une guerre cette année ou l'an prochain ? ») révèle un accroissement de l'inquiétude des Français interrogés (*Sondages*, 1, p. VI, et 2, p. 6, IV ; *IFOP* 2013, p. 5) :

- oui	37 %
- non	47 %
- abstention	16 %

Pierre Henry ajoute : « La tension grandissante des esprits est révélée par la diminution notable du pourcentage des indécis » (*Sondages*, 2, p. 6).

À la question : « L'Allemagne vient de prendre la Tchécoslovaquie, l'Italie occupe l'Albanie. Pensez-vous que ces annexions sont dangereuses pour la France ? », on relève les taux suivants (*Sondages*, 1, p. VI, et 2, p. 5 ; *IFOP* 2013, p. 4) :

- oui	77 %
- non	18 %
- abstention	5 %

Pierre Henry note : « Si l'on rapproche ces résultats de ceux qui ont été obtenus au lendemain de Munich, [...] on jugera que le fait nouveau, révélé par l'enquête d'avril, est la défiance, peut-être clairvoyante, des Français devant tout accroissement de la puissance de l'axe Rome-Berlin. Ainsi, l'opinion estimait après mars que tout accroissement présent risquait d'entraîner un accroissement futur » (*Sondages*, 2, pp. 5-6).

Les causes de la dénatalité

La préparation du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française (dit « Code de la famille ») fait alors l'objet de nombreux articles dans la presse. Henri Paoletti lui consacre dix-huit pages dans les trois premiers numéros de *Sondages*. Deux questions ont été posées, l'une sur les causes de la dénatalité, l'autre sur les remèdes à lui apporter. La présentation des réponses laisse à penser que les questions n'étaient pas précodées, et que les déclarations des personnes interrogées ont été enregistrées telles quelles (*verbatim*), pour ensuite faire l'objet d'une analyse de contenu. D'autre part, ces deux questions sont les seules que nous ayons trouvées où l'on ait admis des réponses multiples (le total dépasse très largement les 100 %). Enfin, comme pour la totalité des enquêtes de l'IFOP de 1938-1939, le dépouillement manuel n'a pas permis de croiser entre elles les réponses aux deux questions, les seuls croisements publiés étant ceux d'une question par deux renseignements signalétiques, l'âge et le secteur d'activité. Afin de contourner cette difficulté, dans le dernier article (*Sondages*, 3, pp. 3-10), l'auteur dresse, pour les quatre catégories socio-professionnelles, un parallèle entre les taux de citation des causes et les taux de citation des remèdes qui leur correspondent.

À la première question : « Quelle est à votre avis la cause (ou les causes) de la dénatalité dans notre pays ? », on obtient les principales réponses suivantes ⁴⁷ (*Sondages*, 1, p. III et 2, p. 9) :

- conditions de vie	52 %
- égoïsme	34 %
- insécurité internationale	16 %
- travail féminin	14 %
- déchristianisation	4 %
- abstention	4 %

⁴⁷ Dans le premier article sur le sujet (*Sondages*, 1, pp. I-V), Henri Paoletti énumère dix-huit catégories de réponses (page III) ; dans le second article (*Sondages*, 2, pp. 7-11), il ne cite que les cinq principales (page 9).

La seconde question : « Quels sont selon vous les remèdes possibles à cette situation ? », recueille des réponses qui ne reflètent que partiellement celles avancées pour les causes de la dénatalité ⁴⁸ (*Sondages*, 1, p. III et 2, p. 9) :

- améliorer l'aide matérielle aux familles nombreuses	51 %
- interdire le travail pour les femmes en dehors du foyer	18 %
- améliorer les relations entre États	14 %
- lancer une campagne de "remoralisation"	11 %
- faire campagne pour la natalité	9 %
- réprimer vigoureusement l'avortement	5 %
- interdire la propagande pour la contraception	< 1 %
- pas de remèdes	5 %
- abstention	8 %

Les habitudes des fumeurs

Cette enquête est ainsi présentée (*Sondages*, 1, p. VII) : « La manière dont on fume dans un pays définit un état des mœurs nationales qui est par exemple très sensible au voyageur étranger. [...] Ces impressions de touristes demandent bien entendu à être confirmées par des études plus précises. En voici une, qui concerne les habitudes des fumeurs français : [...] »⁴⁹

NON FUMEURS	27 %
FUMEURS DE PIPE	9 %
CIGARETTE FAITE	35 %
CIGARETTE ROULÉE	26 %
CIGARE	2 %

Sixième sondage (juin-juillet 1939)

Ce dernier sondage avant le début la guerre est le plus développé dans le bulletin de l'IFOP, puisque nous y trouvons les réponses à onze questions. Parmi celles-ci, neuf concernent la situation internationale et l'éventualité d'une guerre imminente (*IFOP* 2013, pp. 6-9).

Les risques de guerre

Jean Stœtzel commente ainsi les réponses recueillies sur ce thème (*Sondages*, 2, pp. II-IV) :

« Deux questions ont été posées au cours de l'enquête sur les chances que nous avons d'être entraînés dans une guerre en cette fin d'année. Elles revenaient à demander :

- I. Si nous aurons la guerre en 1939.
- II. S'il restera des chances de guerre au mois d'octobre.

⁴⁸ Comme pour la question précédente, on trouve dans le premier texte quinze catégories de remèdes possibles, mais seules les sept principales ont été retenues dans le second article.

⁴⁹ Notons qu'il y a 1 % de non réponses (confirmé par Gallup 1976, p. 2).

Voici les réponses à la première question :

- OUI	45 %
- NON	34 %
- Abstentions	21 %

[...] Et voici les réponses à la deuxième question :

- OUI	67 %
- NON	25 %
- Abstentions	8 %

[...] Une première signification de ces réponses est évidente : le public français voit en majorité que nous n'échapperons pas à la guerre en 1939. [...] Les deux questions ont été proposées indépendamment l'une de l'autre, bien qu'aux mêmes personnes. Faut-il en conclure que les opinions sont incohérentes ? [...] En réalité les deux questions n'étaient pas posées sur le même plan et elles se complétaient l'une l'autre. La première question se rapporte à un fait, la deuxième à la probabilité d'un fait. Il apparaît que l'on dit moins en admettant la possibilité d'un événement à venir, qu'en affirmant sa réalisation. C'est pourquoi sans doute les hésitations ont été près de trois fois plus fréquentes sur la première question que sur la deuxième. [...] En conclusion, compte tenu des précautions prises pour obtenir des couples de réponses indépendantes, l'opinion du public français considère la guerre comme plus menaçante qu'inévitable. L'incohérence apparente des résultats prouve surtout sans doute que le public n'a pas perdu son sang-froid. [...] Deux questions analogues avaient été posées antérieurement, en février et en avril. La différence de formulation interdit que l'on donne à cette comparaison une signification trop absolue. Pourtant, il est frappant de constater qu'en février 1939, 57 % du public ne croyaient pas à l'éventualité d'une guerre, et qu'en avril, 47 % encore, contre 37 % d'opinion contraire, conservaient leur confiance dans les chances de la paix ».

La publication de ces réponses en 1976 par la Fondation Gallup, avec une préface de Jean Stoetzel, soulève un problème d'interprétation. En effet, selon cette source, il semblerait que la seconde question n'ait été posée qu'aux personnes ayant répondu « oui » à la première (Gallup 1976, p. 2) ; ce qui paraît assez cohérent⁵⁰. Au cas où cette hypothèse serait avérée (la seconde question étant en réalité une sous-question), les avis formulés par les répondants sur les risques de guerre seraient les suivants :

- Guerre en octobre 1939	30 %
- Guerre en 1939, mais pas en octobre	11 %
- Guerre en 1939, sans précision	4 %
- Pas de guerre en 1939	34 %
- Sans opinion	21 %

La question de Dantzig

Jean Stoetzel présente le problème en ces termes (*Sondages*, 2, p. IV ; *IFOP* 2013, p. 7) : « Au mois d'octobre 1938, immédiatement après les accords de Munich et l'entrée des troupes allemandes dans la région des Sudètes, nous avons trouvé une majorité aussi forte que 70 % pour estimer que la France et l'Angleterre devaient désormais résister à toute nouvelle exigence du Chancelier Hitler. En avril 1939, après l'invasion de la Bohême et de la Moravie, 77 % de l'opinion pensaient que des

⁵⁰ Il faut toutefois signaler que cette publication comporte un certain nombre d'erreurs manifestes. Par exemple, la première question du premier sondage (Italie alliée de l'Allemagne) est présentée comme ayant été posée aux seuls Parisiens (ce qui est vrai en revanche pour les premiers sondages de 1944, cités dans les pages suivantes). En outre, cette anthologie est très incomplète en ce qui concerne la période 1938-1939 (tant pour les sondages de l'IFOP que pour celui du CEOP).

annexions de ce genre constituent un danger pour la France. En première ligne de l'actualité internationale figure maintenant le problème de savoir si l'Allemagne aura la liberté d'occuper la ville libre de Dantzig. »

À la question posée : « Pensez-vous que si l'Allemagne tente de s'emparer de la ville libre de Dantzig, nous devons l'en empêcher, au besoin par la force ? », les personnes interrogées répondent massivement par l'affirmative :

- oui	76 %
- non	17 %
- abstentions	7 %

La question d'Extrême-Orient

Jean Stoetzel rappelle en ces termes la situation (*Sondages*, 2, pp. v-vi ; *IFOP* 2013, p. 8) : « La guerre sino-japonaise se déroule lentement. Les influences et les intérêts occidentaux sont gravement compromis en Extrême-Orient. Avec le blocus de la concession anglaise de Tien-Tsin, cette opposition du Japon aux puissances occidentales a pris un caractère officiel. En décembre 1938, nous demandions si l'Indo-Chine française était menacée par l'avance du Japon en Chine. 66 % de l'opinion répondait OUI. Nous notions 26 % d'indécis. En juin-juillet 1939, c'est une majorité bien plus considérable qui estime nécessaire la résistance franco-anglaise aux initiatives du Japon. "Pensez-vous, avait-il été demandé, que la France et l'Angleterre doivent lui résister énergiquement ?" Voici les réponses obtenues :

- oui	80 %
- non	13 %
- abstentions	7 %

[...] L'esprit de résistance atteint donc une majorité considérable, dans toutes les catégories étudiées. On a même l'impression que sur cette question, les opinions sont bien plus déterminées encore que sur la question de Dantzig, et ne se répartissent pas de la même manière ».

Les alliés de la France

La question : « Pensez-vous qu'une alliance précise de la France et de l'Angleterre avec l'U.R.S.S. contribuera beaucoup à maintenir la paix en Europe ? » recueille les réponses suivantes (*Sondages*, 2, p. vii ; *IFOP* 2013, p. 8) :

- oui	81 %
- non	16 %
- abstentions	3 %

À la question : « La conscription en Angleterre sert-elle la cause de la paix européenne ? », on obtient (*Sondages*, 2, p. vii ; *IFOP* 2013, p. 8) :

- oui	91 %
- non	6 %
- abstentions	3 %

La position de l'Espagne

Après avoir rappelé les résultats de l'enquête de décembre 1938 sur l'Espagne de Franco (78 % voient en Franco un ennemi de la France), Jean Stoetzel expose l'évolution de l'opinion sur ce point (*Sondages*, 3, pp. v-vi ; *IFOP* 2013, pp. 9-10) : « En juin-juillet 1939, une autre enquête de l'*Institut Français d'Opinion Publique* montre que le public français ne se trouve plus dans les mêmes dispositions défiantes à l'égard de l'Espagne. Dans une première question, il avait été demandé si l'Espagne restera indéfectiblement attachée à l'Italie et à l'Allemagne ; dans une deuxième question, si une aide financière éventuelle de la France à l'Espagne risque de détacher cette puissance de ses amitiés avec les pays totalitaires. Voici les résultats qui ont été obtenus :

Première question :

- OUI	46 %
- NON	46 %
- Abstentions	8 %

[...] Deuxième question :

- OUI	37 %
- NON	54 %
- Abstentions	9 %

[...] La comparaison de ces résultats avec les chiffres de décembre 1938 montre que l'opinion publique française a abandonné beaucoup de sa défiance à l'égard de l'Espagne du Général Franco ».

Les élections législatives

Ce thème a fait l'objet de trois questions (*Sondages*, 3, p. II). La première demandait : « S'il y avait des élections législatives en ce moment, voteriez-vous comme vous avez voté en 1936 ? ». Elle a recueilli : ⁵¹

- oui	64,5 %
- non	29,0 %
- abstentions	4,5 %

Pour la seconde, qui ne s'adressait qu'aux personnes ayant répondu « non » à la première, les pourcentages ont été calculés sur la population totale. Elle demandait : « Si vous avez répondu "non", est-ce parce que vous pensez que vous voteriez plus à droite, ou plus à gauche ? ». Réponses : ⁵²

- plus à droite	16,5 %
- plus à gauche	12,0 %

Comme Christel Peyrefitte le fait remarquer, « on ignore totalement ce que signifie "voter plus à droite" ou "plus à gauche" pour un interviewé. Un communiste s'appêtant à voter socialiste peut déclarer vouloir changer son vote et voter plus à droite. Un

⁵¹ Notons que le total ne fait que 98 %...

⁵² Il a dû y avoir 0,5 % de non réponses à cette sous-question.

modéré s'apprêtant à voter pour un radical déclarera à l'inverse voter plus à gauche » (Peyrefitte 1977, p. 315, note 18).

Une troisième question demandait (*Sondages*, 2, p. 1) : « Pensez-vous qu'il convient de prolonger pour deux années les fonctions des députés actuels ? ». Les répondants se montrent majoritairement hostiles à la prorogation :

- oui	36 %
- non	57 %
- abstentions	7 %

Un décret du Président de la République, daté du 29 juillet 1939 prorogera les pouvoirs des membres de la Chambre des députés jusqu'au 1^{er} juin 1942.

Une expérience sur la formulation des questions

À l'occasion de la préparation de la célébration du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, L'IFOP a posé les deux questions suivantes (*Sondages*, 3, p. VII) :

« En célébrant le cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, considérez-vous que nous célébrons en même temps l'anniversaire de la République ? »

- oui	65,5 %
- non	25,5 %
- abstentions	9,0 %

« Pensez-vous que, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, nous devons fêter par des manifestations aussi éclatantes que les pays totalitaires, l'avènement de notre régime politique ? »

- oui	65,0 %
- non	27,5 %
- abstentions	7,5 %

L'intérêt de cette question réside moins dans son contenu que dans son apport à la méthodologie de l'enquête par questionnaire. Elle constitue en effet, à notre connaissance, la première expérience française sur échantillon partagé⁵³ dans une enquête par sondage. Jean Stoetzel s'en explique en ces termes (*Sondages*, 3, pp. VII-VIII) : « Les deux questions ne reviennent pas exactement au même ; la première est relative à la signification politique de la Révolution française ; la seconde est relative à l'attitude que doit avoir la France actuelle à l'égard des événements marquants de son histoire nationale. Or, le lecteur a déjà remarqué que la corrélation est très grande entre les réponses aux deux questions. Cette constatation ne prendrait toutefois pas toute sa valeur si nous ne prévenions pas ici que *les deux questions n'ont pas été posées aux mêmes personnes*, mais à deux groupes sociologiquement comparables de sujets, en nombre sensiblement égal. La conséquence, qui au point de vue méthodologique est de la plus grande importance, c'est que, très probablement, les sujets n'ont pas réagi avec beaucoup de rigueur au sens très précis de chaque

⁵³ Les expériences sur échantillon partagé (*split ballots*) consistent à proposer à des sous-échantillons comparables des formulations différentes d'une même question, ou des versions légèrement différentes d'un même questionnaire (variations dans l'ordre des questions). Elles sont attestées aux États-Unis dès les premiers sondages d'opinion.

question, mais plutôt à l'idée générale qui y était impliquée, et que par conséquent, les réponses concernent moins le sens très précis des termes dans lesquels est formulée une question, que l'idée générale attachée à cette question. Nous reviendrons plus tard sur ce fait qui est capital pour la méthode doxométrique ».

VI. Le Centre d'Étude de l'Opinion Publique

L'organisme créé par Alfred Max, le Centre d'Études de l'Opinion Publique, a bénéficié dès sa création du patronage de George Gallup, dont le nom était déjà devenu synonyme de sondage d'opinion (Max 1988, pp. 17-18). « Alfred Max avait lui-même constitué en 1939 un institut français de l'opinion publique, auquel le professeur André Siegfried et plusieurs autres personnalités avaient accordé leur patronage. La publication des résultats de cet organisme était assurée par un grand journal parisien du soir, qui s'en était réservé l'exclusivité » (Stoetzel 1948, p. 16, note 1). C'est avec le quotidien *Paris-soir* qu'un contrat d'exclusivité avait été signé pour la publication des résultats de ses enquêtes (Blondiaux 1998, pp. 299-302), contrat qui sera d'ailleurs résilié unilatéralement peu après par le journal, la justification de cette décision étant que « le public français n'est pas encore prêt » (Blondiaux 1996, p. 19 ; 2004, p. 166).

Alfred Max (1913-1990)

Alfred Max a fait ses études à l'École libre des sciences politiques (« Sciences Po »). Après son diplôme (1933), il obtient une bourse pour étudier dans une université nord-américaine (dans l'État du Delaware). Il exécute ensuite une mission en Chine pour la Société des Nations, rentre en France pour travailler comme rédacteur à l'agence Havas, puis obtient en 1938 une nouvelle bourse d'études pour l'université de Washington. Dans le *Washington Post*, il découvre un article de George Horace Gallup sur ce que les Américains pensent des pourparlers entrepris par Roosevelt avec le Japon. Il rend alors visite à Gallup à Princeton, dans les locaux de l'institut fondé par celui-ci. C'est pour lui l'occasion de s'initier à la technique des sondages d'opinion.

De retour en France, à nouveau rédacteur à l'agence *Havas*, il dit s'être mis à l'œuvre « pour créer de toutes pièces un organisme de sondage à l'image de l'institut américain, tout en tenant compte des spécificités françaises » (Max 1988, pp. 17-18) :

Le travail était bien avancé lorsque le professeur André Siegfried, qui avait préfacé mon livre⁵⁴ et faisait partie de mon « Centre d'Études de l'Opinion Publique », me signala qu'il existait à sa connaissance un autre candidat qui postulait l'intronisation de George Gallup. Jean Stoetzel, un jeune normalien qui enseignait les sciences humaines, avait suivi les cours du sociologue Lazarsfeld à Columbia sur les phénomènes d'opinion, venait de fonder un institut français et se livrait à de premières enquêtes expérimentales. Harry Field, brillant second de Gallup, était chargé de venir à Paris trancher entre le professeur et le journaliste.

Les relations confiantes qui s'étaient établies avec Gallup et son équipe et les encouragements qu'il m'avait prodigués, ne pouvaient que me conforter dans cette compétition de dernière minute. Mais Harry Field était absent de Princeton quand je m'y étais rendu, et il passait pour difficile et indépendant de caractère. Field, un ancien officier britannique d'une quarantaine d'années, m'interrogea longuement, accompagné de sa belle jeune femme Helen. Le soir, je mobilisais toutes mes ressources financières et je les emmenais dîner chez Agnès Capri⁵⁵, qui tenait un cabaret dans le vent où elle récitait des poèmes de Prévert. La salle était comble, mais la table contiguë à la nôtre restait vide. Soudain Agnès Capri s'interrompit et le silence se fit. Le duc et la duchesse de Windsor [...] se frayèrent un chemin parmi les dîneurs et s'installèrent à côté de nous, point de mire de tous les regards. Le reste de la soirée passa comme un rêve : Helen et Harry auraient à leur retour à Princeton un sujet valorisant de conversation.

Quelques semaines plus tard, je recevais les papiers qui m'autorisaient à fonder le premier Institut Gallup sur le continent européen.

⁵⁴ Un essai sur *La politique extérieure des États-Unis*.

⁵⁵ Il s'agit probablement du « Petit Théâtre de Nuit », 5 rue Molière, appelé couramment « Chez Agnès Capri ».

Harry Field signe alors un contrat d'exclusivité avec Pierre Lazareff, directeur de la rédaction de *Paris-Soir*. À cette époque, *Paris-soir* est le quotidien français ayant le plus fort tirage, avec environ 1 740 000 exemplaires ; seul *Le Petit Parisien* dépassait également le million d'exemplaires quotidien avec une moyenne de 1 120 000 exemplaires, (Lormier 2004, p. 69).

Alfred Max recrute des enquêteurs, « bientôt plus de 200 dans toute la France, souvent des instituteurs – par relations et petites annonces » (Max 1988, p. 19). Il constitue un comité de patronage, « où figuraient notamment, aux côtés de l'académicien André Siegfried, Marcelle Auclair, directrice de *Marie-Claire* liée à Jean Prouvost, Georges Mauco, professeur de géographie humaine, Jacques Leroy-Ladurie, futur ministre de l'agriculture » (*ibid.*). Après la publication de sa première enquête par *Paris-Soir*, les risques de guerre fragilisent le CEOP. Alfred Max déclare : « Je décidais de rencontrer Jean Stoetzel et nous convînmes qu'après la guerre, si nous y survivions, nous travaillerions ensemble. Également passionnés par le nouvel instrument et les techniques de pointe que nous mettions en œuvre, nous étions plus complémentaires que rivaux » (Max 1988, p. 21).

Après l'armistice, Alfred Max veut rejoindre De Gaulle. Mais Gallup le retient quelque temps à Princeton, où il collabore à la rédaction de l'ouvrage de George Gallup, *A Guide to Public Opinion Polls* (Princeton 1941). Dans la préface, Gallup souligne d'ailleurs l'importance du rôle joué par Alfred Max dans la réalisation de cette initiation aux enquêtes par sondage : établissement de la liste des points à aborder, et préparation du texte. Ayant rejoint Londres, après avoir travaillé quelque temps auprès de De Gaulle, Alfred Max demande à être affecté à son arme d'origine, et devient pilote de bombardier dans le groupe « Lorraine » de la RAF, avec le grade de lieutenant. Après la Libération, il rejoint l'IFOP, et contribue à la création d'ETMAR (Max 1988, pp. 22-33).

Le Centre d'Étude de l'Opinion Publique

L'article de Paul Gordeaux, qui dresse le portrait de George Gallup dans le *Paris-Soir* du 24 mai 1939, décrit sommairement le fonctionnement de l'AIPO. Il annonce ensuite : « En France, où un comité de techniciens est déjà constitué, nous nous bornerons à une enquête par semaine. Leurs résultats seront publiés et commentés, avec ceux de Grande-Bretagne, de Hollande et de Scandinavie, dans les 85 journaux américains aujourd'hui affiliés à l'Institut ».

En page 4 du *Paris-Soir* du 22 juillet 1939, un article de Pierre Daninos⁵⁶ explique « comment au cours de son premier référendum en France, en Angleterre et aux États-Unis, Gallup a recueilli l'opinion de 40 millions de Français ». Dans le corps de l'article, Daninos précise :

La France manquait, si l'on peut dire, d'un Gallup, quoique le professeur Siegfried eût été le précurseur de ces méthodes. Elle n'a pas été si vite. Elle ne possède pas encore ce système de voyance perfectionné qui lui permettrait de savoir à l'avance le résultat de ses élections. Même lorsque le service Gallup, qui vient d'être créé en notre pays, sera tout à fait au point, les Français ne pourront pas connaître, comme les Américains, l'orientation de leur politique future. Car si, en Amérique, on vote pour ou contre Roosevelt, en France les passions s'agitent autour de facteurs infiniment plus nombreux. Mais déjà chez nous un service Gallup fonctionne. Déjà il a acquis ses premiers résultats. Il s'appelle *Institut d'Étude de l'Opinion Publique*. [...] C'est un organisme indépendant aux destinées duquel préside M. Gallup et un comité de techniciens experts en l'art de la statistique. Ses 300 enquêteurs vont, à travers le pays, tâter le pouls des Français, sonder leurs opinions, écouter leurs penchants, cerner leurs sentiments, enregistrer leurs passions.

⁵⁶ Pierre Daninos (1913-2005) est le futur auteur du livre à succès : *Les carnets du Major W. Marmaduke Thomson* (Paris, P. de Tartas, 1954).

300 personnes pour 40 millions d'êtres, direz-vous, c'est peu... Et pourtant, c'est assez... Aux États-Unis, les enquêteurs sont 700 pour 120 millions et la marge d'erreur (c'est une constatation que l'on ne fait même plus) est infime. [...] Peut-être remarquerez-vous : "Moi, je n'ai pas été interrogé... et ma femme non plus !" Mais on peut connaître l'opinion de 40 millions de Français sans les interviewer tous. [...] Tout est question de dosage. Dosage mathématique, dosage précis et délicat. Dosage qui s'inspire d'une loi capitale, celle des grands nombres, et qui permet de réaliser, en quelque sorte, un électorat miniature. [...] Le secrétariat central a d'abord étudié à fond les statistiques les plus complètes de tous les départements, relevant le nombre d'habitants par âge, par sexe, par profession, par catégorie de revenus, par opinion politique, par religion. Une fois la certitude des chiffres acquise, il a lancé ses 300 enquêteurs dans tous les départements avec la consigne d'observer scrupuleusement les proportions indiquées en établissant leurs listes de consultation. [...]

Dans l'ensemble, les Français ont fort bien accueilli cette première expérience. La méfiance, qui pouvait se manifester pour ce genre d'enquête (respectant d'ailleurs l'anonymat) ne s'est pas montrée aussi vive qu'on le supposait. Les difficultés proviennent surtout en France de la "teinte" politique et de la religion, alors qu'aux États-Unis ces deux éléments, infiniment moins complexes, ne troublent pas longtemps l'esprit du citoyen. Ce que les enquêteurs ont également noté, en général, c'est la résistance de l'élément féminin à déclarer ses penchants.

On notera que le nom de l'institut mentionné dans l'article de Pierre Daninos est inexact, et qu'Alfred Max n'est pas cité. En outre, le journal attribue (faussement) la paternité des sondages d'opinion en France à André Siegfried ; ce dernier, professeur au Collège de France, initiateur de la géographie politique, avait seulement accepté de figurer au comité de patronage mis en place par son ancien élève Alfred Max (Blondiaux 1998, pp. 303-304).

La première enquête du CEOP

Le samedi 22 juillet 1939, *Paris-Soir Dimanche* publie en première page la première enquête d'Alfred Max sous le titre : « Le premier référendum GALLUP dans les trois pays démocratiques. Voici les pays et les hommes d'État étrangers que préfèrent les Français, les Anglais et les Américains et ceux qu'ils aiment le moins ». En ce qui concerne les Français, les résultats sont les suivants :

1. « Quel est le pays étranger que vous préférez ? »⁵⁷

États-Unis	26,0 %
Angleterre	23,0 %
Suisse	15,0 %
Belgique	9,0 %
U.R.S.S.	7,0 %
Italie	4,5 %
Suède	2,5 %
Espagne	1,5 %
Tchécoslovaquie	1,0 %
Pas d'opinions	5,0 %
Divers	5,0 %

(dont Hollande, Canada,
Norvège, Danemark, Allemagne)

⁵⁷ Le total ne fait que 99,5 %. Il est possible qu'il y ait eu 5,5 % de sans opinion.

2. « Quel est le pays étranger que vous aimez le moins ? »

Allemagne	70,0 %
Italie	9,5 %
U.R.S.S.	5,0 %
Japon	2,5 %
Angleterre	2,5 %
Espagne	1,5 %
Pas d'opinions	5,0 %
Divers	4,0 %

3. « Quel est l'homme d'État étranger vivant que vous préférez ? »

Roosevelt	58,0 %
Chamberlain	22,0 %
Staline	4,5 %
Eden	3,5 %
Salazar	1,3 %
Benes	1,0 %
Pas d'opinions	3,5 %
Divers	6,2 %

(dont Léopold III, le Pape, le roi George VI, Churchill, Franco, Halifax)

4. « Quel est l'homme d'État étranger vivant que vous aimez le moins ? »

Hitler	72,5 %
Mussolini	18,0 %
Staline	2,5 %
Franco	1,5 %
Ciano	1,5 %
Pas d'opinions	1,5 %
Divers	2,5 %

On trouvera, dans l'article de Pierre Daninos cité plus haut, quelques citations des commentaires accompagnant les réponses des personnes interrogées. Parmi les « perles » ainsi relevées, une femme interrogée cite Ciano comme l'homme politique qu'elle aime le moins, car il est « grotesque », et que, de toute façon, « les hommes politiques sont, par définition, peu intéressants ». Un répondant déclare ne pas aimer Mussolini « parce qu'il est Italien ». Une répondante déclare détester Hitler « parce qu'il n'a pas de femme ». Parmi les arguments moins pittoresques avancés pour justifier leur détestation d'Hitler, les répondants disent qu'il « nous mène à la guerre », qu'il est « trop autocrate », qu'il « n'est pas intelligent ».

La seconde enquête du CEOP

Alfred Max affirme que *Paris-Soir* a publié, en juillet 1939, les résultats de sa deuxième enquête, qui portait sur le nombre d'enfants idéal dans une famille (Max 1988, p. 21). Cette affirmation est corroborée par Loïc Blondiaux (Blondiaux 1994, p. 120). En effet, entre le 23 et le 29 juillet 1939, *Paris-Soir* a publié plusieurs articles sur le problème de la dénatalité et le code de la famille qui devait être adopté par l'Assemblée. Mais on n'y trouve aucune trace d'une enquête du CEOP sur le sujet.

Pourtant, *Paris-Soir* s'était engagé à publier régulièrement les autres sondages que le CEOP projetait de réaliser. On peut supposer que l'enquête sur le nombre d'enfants idéal a bien eu lieu, mais que le journal n'a pas jugé bon d'en diffuser les résultats, en raison du peu d'intérêt affiché par ses lecteurs pour le sondage précédent. En effet, une lettre, adressée le 3 août 1939, aux responsables de l'IFOP, par Louis de Chauvigny, collaborateur de *Paris-Soir*, et membre du conseil d'administration de l'AAIFOP, fait état de cette indifférence de la part des lecteurs (citée par Blondiaux 1994, p. 144)⁵⁸ :

Vous avez dû voir la place que *Paris-Soir* a donné à la première enquête Gallup. Je vous confirme ce que j'ai dit à Stoetzel et qui s'est vérifié par la suite. La clientèle a été fort peu intéressée. Presque pas de lettres, et uniquement des engueulades qui reflétaient à peu près l'article de Vautel dans *Le Journal*. Doit-on s'en réjouir ? Je ne le crois pas car cela prouve que le public français n'est pas encore prêt. Et je crois qu'ici on trouve que l'expérience coûte cher.

Finalement, l'application du contrat entre le CEOP et *Paris-Soir* sera interrompue.

En guise de conclusions

« La guerre se présente à première vue comme une parenthèse dans l'histoire des sondages d'opinion. Le Centre d'études de l'opinion publique se saborde et Alfred Max part aux États-Unis rejoindre Gallup. L'IFOP est quant à lui mis en sommeil pour un temps indéterminé. [...] Contrairement à ce qui se joue au même moment aux États-Unis et en Grande-Bretagne, l'activité des instituts de sondage est suspendue » (Blondiaux 1998, p. 395).

Cela ne signifie pas pour autant l'abandon de l'observation de l'opinion entre 1939 et 1944. Le gouvernement de Vichy, les mouvements collaborationnistes, les autorités d'occupation, et la résistance intérieure et extérieure se sont efforcés, avec des moyens divers, de savoir ce que pensaient les Français.

En plus des moyens traditionnels de surveillance dont disposait l'appareil d'État (police, corps préfectoral, etc.), le gouvernement de Vichy a même recouru à des référendums de presse sur les causes de la dénatalité et les remèdes à y apporter, et sur les modalités du remboursement des bons d'épargne. Toutefois, en dépit de l'article d'André Siegfried dans *Le Temps* du 21 février 1942, les gouvernants n'ont pas jugé bon de commanditer des « sondages Gallup ».

On observe pourtant, pendant cette période, de nombreuses activités qui s'apparentent plus ou moins à des sondages d'opinion. Ainsi, les mouvements collaborationnistes ont mobilisé leurs militants pour administrer, avec des succès mitigés, ou remplir eux-mêmes, des questionnaires ; avec des moyens différents, les autorités d'occupation ont fait de même. Il semblerait aussi que la plus importante société d'études de marché, l'OFJD (Office Français Jacques Dourdin) ait posé occasionnellement quelques questions d'opinion, en particulier sur la popularité de Pierre Laval et de ses ministres.

⁵⁸ Les deux fautes d'orthographe de la première phrase sont dans le texte cité par Blondiaux.

Enfin, en mars 1944, Max Barioux a créé le Service de Sondages et Statistiques (SSS) qui a réalisé, dans les conditions difficiles que l'on imagine, six sondages d'opinion clandestins pour la Résistance. À la Libération, l'IFOP, et le SSS ont pu reprendre librement leurs activités ; mais l'intérêt des Français pour les sondages d'opinion est demeuré presque aussi limité qu'avant la guerre, et ce jusqu'au référendum de 1962.

Selon John Dorsey, les obstacles principaux au développement des sondages d'opinion en France sont les difficultés financières (faute de débouchés dans les journaux), et la rigidité de la tradition académique (Dorsey 1952, pp. 230-231). Loïc Blondiaux constate (1996, pp. 17-18) :

La question du rôle joué par les sondages d'opinion dans la vie politique française fait surgir une énigme singulière [...]. Ce mystère a trait au caractère tardif de la réception d'un instrument qui s'inscrit aujourd'hui dans le cours naturel des pratiques et des représentations politiques. Comment expliquer qu'il ait fallu un quart de siècle, à partir de son importation des États-Unis en 1938 et la création cette même année du premier institut de sondage français, pour qu'une telle méthode trouve ses premiers véritables débouchés dans la presse, l'Université et le monde politique ? [...]

La situation française contraste sur ce point avec celle d'autres pays comparables, à commencer par les États-Unis où, dès leur invention par Gallup en 1935, les instituts parviennent à intéresser à leurs travaux la presse, les universitaires et certains acteurs politiques, à commencer par Roosevelt qui utilise régulièrement des données d'opinion au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Les principales raisons de ce retard tiennent, selon Loïc Blondiaux : 1) aux réticences devant ce « produit d'importation », sans doute bon pour les Américains, mais inadapté à « l'esprit français » ; 2) à la relative stabilité dans le temps des comportements électoraux (« à l'exception des poussées de fièvre gaulliste de 1947 et poujadiste de 1956 », *ibid.*, p. 23). C'est l'avènement de la cinquième République qui va conduire les politiques à s'intéresser aux sondages d'opinion. « Le séisme que provoquent les résultats du référendum et surtout des législatives de 1958, ouvre une nouvelle ère politique et dégage un faisceau de questions nouvelles » (*ibid.*, p. 25).

Références bibliographiques

- Almond, Gabriel A.**, 1957, compte rendu bibliographique de : Case, Lynn M., *French Opinion on War and diplomacy During the Second Empire*, pp. 215-218 du *Public Opinion Quarterly*, 21, 1.
- Amaury, Francine**, 1972, *Histoire du plus grand quotidien de la III^e république, Le Petit Parisien*, Paris, Puf, 2 volumes paginés en continu.
- Antoine, Jacques**, 2005, Antoine, *Histoire des sondages*, Paris, Odile Jacob.
- Baker, Keith Michael**, 1987, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », traduction de Jean-François Sené, *Annales ESC*, 1, pp. 41-71.
- Beaud, Paul**, 1997, « Sens communs. De quelques avatars historiques de la notion d'opinion publique », *Sociologie de la communication*, 1, 1, pp. 367-385.
- Becker, Jean-Jacques**, 1977, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique, printemps-été 1914*, Paris, Presses de la FNSP.
- Blondiaux, Loïc**, 1991a, « L'invention des sondages d'opinion : expériences, critiques et interrogations méthodologiques (1935-1950) », *Revue française de science politique*, 41-6, pp. 756-780.
- Blondiaux, Loïc**, 1991b, « Comment rompre avec Durkheim ? Jean Stoetzel et la sociologie française de l'après-guerre (1945-1958) », *Revue française de sociologie*, XXXII, pp. 411-441.
- Blondiaux, Loïc**, 1994, « Le chiffre et la croyance. L'importation des sondages d'opinion en France ou les infortunes d'une opinion sans publics », *Politix*, 7, 25, pp. 117-152.
- Blondiaux, Loïc**, 1996, « Le règne de l'opinion », *Le Débat*, 88, pp. 17-30.
- Blondiaux, Loïc**, 1998, *La fabrique de l'opinion*, Paris, Éditions du Seuil.
- Blondiaux, Loïc**, 2004, « Le nouveau régime des opinions. Naissance de l'enquête par sondage », *Mil neuf cent*, 2004/1, 22, pp. 161-171.
- Boislisle, Arthur Michel de**, 1881, *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*, Tome 1, *Mémoire de la généralité de Paris*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Bourguet, Marie-Noëlle**, 1988, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines.
- Burnand, Léonard**, 2004, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Champion.
- Cabanes, Bruno**, 2004, « Ce que dit le contrôle postal », pp. 55-75 de : Christophe Prochasson, Anne Rasmussen (sous la direction de), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte.
- Case, Lynn**, 1949, « French Opinion and Napoleon III's decision after Sadowa », *The Public Opinion Quarterly*, 13, pp. 441-461.
- CNOF, 1933**, « L'Étude du Marché », Communications faites à la séance plénière du CNOF. du 19 janvier 1933, *Bulletin du C.N.O.F.*, mars 1933, pp. 65-84.
- CNOF, 1935**, « L'étude de marché et ses applications pratiques. Exposé de l'Enquête de la Commission "Commerce" du C.N.O.F. », *Bulletin du CNOF*, avril 1935, 135-148.
- Crossley, Archibald M.**, 1937, « Straw polls in 1936 », *The Public Opinion Quarterly*, 1-1, pp. 24-35.
- Crossley, Archibald M.**, 1957, « Early days of public opinion research », *The Public Opinion Quarterly*, 21-1, pp. 159-164.
- Dainville, François de**, 1952, « Un dénombrement inédit au XVIII^e siècle. L'enquête du contrôleur général Orry, 1745 », *Population*, 7 (1), pp. 49-68.
- Dainville, François de**, 1954, « Les Français vus par leurs intendants », *Études*, 281, pp. 60-74.

- Delporte, Christian, Claire Blandin, François Robinet**, 2016, *Histoire de la presse en France. xx^e-xxi^e siècles*, Paris, Armand Colin.
- Dorsey, John**, 1952, « Public opinion research in France », *The Public Opinion Quarterly*, 16, 2, pp 225-235.
- Duroselle, Jean-Baptiste**, *La décadence. 1932-1939*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Esmonin, Edmond**, 1954, « Quelques données inédites sur Vauban et les premiers recensements de la population », *Population*, 9-3, pp. 507-512.
- Farcy, Jean-Claude**, 2003, *Les rapports des procureurs généraux de la cour d'appel de Dijon (décembre 1849 - juillet 1870)*, Dijon, Presses universitaires de Dijon.
- Farge, Arlette**, 1992, *Dire et mal dire : l'opinion publique au xviii^e siècle*, Paris, Seuil.
- Fogel, Michèle**, 1989, *Les cérémonies de l'information dans la France du xvi^e au milieu du xviii^e siècle*, Paris, Fayard.
- Fourastié, Françoise et Jean**, 1964, *Les écrivains témoins du peuple*, Paris, Éditions Ditis, collection « J'ai lu ».
- Frémenville, Charles de**, 1928, « Chronique », *Bulletin du C.N.O.F.*, mars 1928, pp. 4-6.
- Fridenson, Patrick**, 1988, « Genèse de l'innovation : la 2CV Citroën », *Revue française de gestion*, 70, pp. 35-44.
- Gallup, George H.**, (general editor), 1976, *The Gallup International Public Opinion Polls. France 1939, 1944-1975*, volume 1, New-York, Random House.
- Gille, Bertrand**, 1964, *Les sources statistiques de l'histoire de France. Les enquêtes du xvii^e siècle à 1870*, Paris, Droz.
- Girard, Alain**, 1987, « Jean Stoetzel (1910-1987) », *Revue française de sociologie*, 28-2, pp. 201-211.
- Grémy, Jean-Paul**, 2018, « Votes de paille et référendums de presse. Un premier survol (France, 1870-1940) », Centre Maurice Halbwachs, *Études et Documents*, n° 13.
- Hasquin, Hervé**, 1971, « Les préoccupations statistiques en France au xvii^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 49, 4, pp. 1095-1118.
- IFOP**, 1947, *L'Institut Français d'Opinion Publique*, Paris, IFOP.
- IFOP**, 2013, « 1938-1939 : L'opinion française à la veille de l'entrée en guerre », *IFOP Collectors*, n° 21.
- Jeanneney, Jean-Noël**, 1996, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Paris, Seuil.
- Karila-Cohen, Pierre**, 2006, « De l'enquête politique comme voyage : les agents itinérants des ministères de la Police et de l'Intérieur sous la Restauration et la monarchie de juillet », *Sociétés & Représentations*, 2006/1 (21), pp. 135-146.
- Karila-Cohen, Pierre**, 2008a, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Karila-Cohen, Pierre**, 2008b, « La formation d'un savoir composite : les enquêtes d'opinion sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 19, pp. 29-49.
- Lécuyer, Bernard-Pierre**, 1981, « Une quasi-expérimentation sur les rumeurs au xviii^e siècle : l'enquête proto-scientifique du contrôleur général Orry (1745) », in Raymond Boudon, François Bourricaud, Alain Girard (sous la direction de), *Science et théorie de l'opinion publique*, Paris, Retz, pp. 170-187.
- Lelièvre, Jacques**, 1993, « Les commissaires observateurs du ministère de l'Intérieur et l'opinion publique », pp. 193-208 de : Francis Hamon, Jacques Lelièvre (textes réunis par), *L'héritage politique de la Révolution française*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille III.
- Le Quang, Jeanne-Laure**, 2017, « De l'opposant politique au "suspect". Les pratiques de surveillance de la haute police impériale (1799-1815) », *Hypothèses*, 2017/1 (20), pp. 199-208.

- Lévy-Guénot, Roger**, 1918, « Le contrôle postal en 1793 : une grève de censeurs », *Annales révolutionnaires*, 10, 3, pp. 389-395.
- Lignereux, Aurélien**, 2002, *Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon. Le duel Moncey-Fouché*, Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale.
- Lormier, Dominique**, 2004, *Histoire de la presse en France*, Paris, De Vecchi.
- Luhmann, Niklas**, 2001, « L'opinion publique », *Politix*, 14-55, pp. 25-59.
- Marcel, Jean-Christophe**, 2002, « Le premier sondage d'opinion », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2002/1, 6, pp. 145-153.
- Max, Alfred**, 1981, *La république des sondages*, Paris, Gallimard.
- Max, Alfred**, 1988, *30 ans d'initiatives et d'affrontements en lisière de l'histoire. Sondages, presse, politique locale*, Plan de la Tour, Éditions d'aujourd'hui.
- Maza, Sarah**, 1987, « Le tribunal de la nation : les mémoires judiciaires et l'opinion publique à la fin de l'Ancien Régime », *Annales ESC*, 1, pp. 73-90.
- Menichetti, Johan**, 2013, « Pierre-Louis Roederer : la science sociale au Conseil d'État », *Napoléonica. La Revue*, 16, pp. 17-48.
- Meuleau, Marc**, 1988, « L'introduction du marketing dans l'entreprise en France (1880-1973) », *Revue française de gestion*, 70, pp. 58-71.
- Milza, Pierre**, 1981, « Opinion publique et politique étrangère », in *École française de Rome, Opinion publique et Politique extérieure*, Tome I, Rome, pp. 663-687.
- Nancey, Marcel**, 1929, *Comment va mon affaire ? Une méthode d'auscultation commerciale*, Paris, Dunod.
- Nancey, Marcel**, 1950, *À la recherche du consommateur. 20 ans d'enquêtes*, Paris, Éditions du *Journal de la publicité*.
- Nicolas, Paul**, 1929, « Conférence faite à la séance plénière du C.N.O.F. le 21 mars 1929 par M^{me} Ch. B. Thumen », *Bulletin du C.N.O.F.*, Avril 1929, pp. 5-13.
- Noelle-Neumann, Elisabeth**, 1993, *The spiral of silence : public opinion - our social skin*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Petiteau, Nathalie**, 2008, *Les Français et l'Empire, 1799-1815*, Avignon, Éditions Universitaires d'Avignon.
- Peyrefitte, Christel**, 1977, « Les premiers sondages d'opinion », pp. 265-278 et 314-315 de : René Rémond, Janine Bourdin (sous la direction de), *Édouard Daladier, chef de gouvernement. Avril 1938 Septembre 1939*, Paris, Presses de la FNSP.
- Pradié, Christian**, 2004, « L'irrésistible montée des études de marché dans la presse française (1920-1990) », *Le temps des médias*, 2004/2, 3, pp. 126-137.
- Quesnay, François**, 1888, *Œuvres économiques et philosophiques de F. Quesnay fondateur du système physiocratique [...] publiées avec une introduction et des notes par Auguste Oncken*, Francfort, Joseph Baer, Paris, Jules Perelman.
- Rajsfus, Maurice**, 1999, *La censure militaire et policière, 1914-1918*, Paris, Le Cherche-Midi.
- Reynié, Dominique**, 1998, *Le triomphe de l'opinion publique : l'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob.
- Riffault, Hélène**, 1981, « L'institut français d'opinion publique », in Raymond Boudon, François Bourricaud, Alain Girard (sous la direction de), *Science et théorie de l'opinion publique. Hommage à Jean Stoetzel*, Paris, Retz, pp. 231-246.
- Roucaud, Michel**, 2016, « De l'opérationnel au policier : les officiers de Napoléon face à la pratique du renseignement », *Napoléonica. La Revue*, 27, pp. 62-83.
- Sadoun, Roland**, 1996, « La V^e République et les sondages. Entretien avec Roland Sadoun », *Le Débat*, 1996/1 (n° 88), pp. 31-45.
- Spingarn, Jerome H.**, 1939, « These public-opinion polls. How they work and what they signify », *Harper's Monthly Magazine*, 178, pp. 97-104.
- Stoetzel, Jean**, 1938, « Une enquête sur l'opinion publique française », *Sciences humaines*, 2002/1, 6, pp. 155-160.

- Stoetzel, Jean**, 1943, *Contribution à l'étude expérimentale des opinions*, Paris, Puf.
- Stoetzel, Jean**, 1948, *Les sondages d'opinion publique*, Paris, Éditions du scarabée.
- Stoetzel, Jean**, 1951, « La connaissance des opinions », in Henri Piéron, *Méthodologie psychotechnique* (tome II du *Traité de psychologie appliquée*), Puf, pp. 303-339.
- Swann, Julian**, 2013, « Ministres et opinion publique en France au XVIII^e siècle », in Bertrand Binoche, Alain J. Lemaître (sous la direction de), *L'opinion publique dans l'Europe des lumières. Stratégies et concepts*, colloque « Les Lumières et l'opinion publique » (Mulhouse, 13-14 mai 2011), Paris, Armand Colin, pp. 41-49.

